

Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE

Rapport



L'Europe sociale



Commission européenne

La présente publication bénéficie du soutien du programme de l'Union européenne pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013) (PROGRESS). Ce programme est géré par la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne (UE) dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'EU-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

PROGRESS a pour mission de renforcer la contribution de l'UE et d'aider ainsi les Etats membres à respecter leurs engagements et à mener à bien leur action en vue de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de bâtir une société plus solidaire. Dès lors, il contribue:

- à fournir une analyse et des conseils dans les domaines d'activité qui lui sont propres;
- à assurer le suivi et à faire rapport sur l'application de la législation et des politiques de l'UE dans ces mêmes domaines;
- à promouvoir le transfert de politiques, l'échange de connaissances et le soutien entre les Etats membres concernant les objectifs et les priorités de l'Union;
- à relayer les avis des parties prenantes et de la société au sens large.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

<http://ec.europa.eu/progress>

Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE

Rapport

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances

Unité G.4

Manuscrit terminé en juin 2010

Cette publication a été préparée et financée pour la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne dans le cadre d'un contrat géré par le Centre européen des droits des Roms (ERRC) et par le Fonds pour l'éducation des Roms (REF) (Activités pour améliorer l'impact des politiques, des programmes et des projets visant l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE - VC/2008/539).

Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission européenne, direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant en son nom n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Les photos de couverture et les photos des pages 16, 26 et 50 ont été présentées aux concours de photographie Chachipe et Chachipe Youth (voir photo.romadecade.org) organisés en 2007 et en 2008 par l'Open Society Institute et par OSA Archivum.

© Photos: couverture: Tamas Fabianffy; p. 10: JPH.Woodland – © European Union; p. 16: Fahira Dumanjic; p. 26: Tamas Fabianffy; p. 38: JPH.Woodland – © European Union; p. 50: Gabor Marton

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

Auteurs: Will Guy, André Liebich, Elena Marushiakova. Éditeurs: Will Guy et Tara Bedard.
Révisé par Savelina Danova, Rob Kushen, Rumyan Russinov, Mihai Surdu.



Naphegy tér 8,
H-1016 Budapest
Hungary
Phone: +36-1-413-2237
<http://www.errc.org/>



Roma Education Fund

Terez krt. 46, Mark Center,
H-1066 Budapest
Hungary
Phone: +36-1-235-8030
<http://romaeducationfund.hu/>

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-79-17712-5

doi:10.2767/97614

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Avant-propos



Les droits fondamentaux et les valeurs communes sont le fondement de l'Union européenne. Nous ne pouvons donc pas accepter qu'un pourcentage significatif des 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe, dont beaucoup sont des citoyens de l'Union européenne, soient marginalisés et vivent dans des conditions socio-économiques très pauvres dans plusieurs de nos États membres.

La Commission européenne s'est clairement engagée à améliorer l'efficacité des instruments et des politiques existants dans sa Communication 2010 sur l'intégration économique et sociale des Roms en Europe qui a été adoptée le 7 avril 2010. Nous avons chargé le European Roma Rights Centre de réaliser, en coopération avec le Roma Education Fund, une analyse exhaustive des politiques, programmes et projets en faveur des Roms dans 18 États membres.

Le moment est bien choisi pour publier les résultats de cette étude car la situation des Roms est en bonne place à l'agenda politique de l'Union Européenne et des États membres. Ce rapport présente une analyse exhaustive de ce qui réussit et pourquoi. Une solution durable pour les Roms exige une entière coopération des gouvernements nationaux, des autorités locales, des autres acteurs et bien sûr des Roms eux-mêmes.

Je suis certaine que ce rapport contribuera à diffuser les bonnes pratiques entre toutes les parties prenantes, y compris les décideurs travaillant à l'intégration sociale des Roms.

Viviane Reding

Vice-Présidente de la Commission européenne
Justice, Droits fondamentaux et Citoyenneté

Table des matières

Avant-propos	3
1. Introduction	7
1.1. Objectif et fondements du rapport	7
1.2. Structure du rapport	8
1.3. Groupe cible du rapport	8
1.4. Conditions démographiques et sociales	8
2. Contexte politique	11
2.1. Contexte national	11
2.2. Instruments législatifs de l'UE	12
2.3. Politiques de l'UE et instruments financiers	13
2.4. Structures internationales et actions concernant les Roms	14
3. Conditions favorables à l'élaboration des politiques	17
3.1. Approche multisectorielle pour l'inclusion sociale	17
3.1.1. Stratégies globales nationales pour l'inclusion des Roms	17
3.1.2. Mesures complémentaires d'inclusion sociale	18
3.1.3. Mesures adaptées aux besoins des groupes particulièrement vulnérables au sein des communautés roms	18
3.2. Coordination efficace de la mise en œuvre des politiques	18
3.2.1. Niveau national	19
3.2.2. Coordination verticale entre les différents niveaux du gouvernement	19
3.3. Politiques durables d'inclusion sociale	20
3.4. Ciblage et mainstreaming	20
3.5. L'action positive et autres mesures globales pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité	21
3.5.1. L'action positive pour promouvoir l'égalité	21
3.5.2. Les autres mesures globales pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité	22
3.6. Participation des Roms	22
3.6.1. Participation politique	23
3.6.2. Mécanismes de consultation	23
3.6.3. Participation civique et secteur des ONG	23
3.7. Collecte de données	24
3.8. Conclusions sur les conditions pour des politiques efficaces	25
4. Programmes de financement efficaces	27
4.1. Sources de financement	27
4.2. Non-discrimination et égalité	29
4.3. Éducation	30
4.4. Emploi et formation	32
4.5. Services de santé	34
4.6. Logement	35
4.7. Intégration de la parité des sexes	36
4.8. Conclusions concernant le financement	36
5. Modèles de projets réussis	39
5.1. Non-discrimination et égalité	39
5.2. Éducation	41
5.3. Emploi et formation	43
5.4. Services de santé	45
5.5. Logement	46
5.6. Intégration de l'égalité entre les sexes	48
6. Enseignements	51
7. Annexe — Références bibliographiques choisies	55

1. Introduction

1.1. Objectif et fondements du rapport

Dans ses conclusions sur l'inclusion des Roms le 8 juin 2009, le Conseil de l'Union européenne a renouvelé son insistance sur l'engagement de l'UE pour l'intégration complète des Roms à travers la mise en œuvre de politiques afin de défendre les droits fondamentaux, de faire respecter la parité des sexes, de combattre la discrimination, la pauvreté et l'exclusion sociale et d'assurer l'accès à l'éducation, au logement, à la santé, à l'emploi, aux services sociaux, à la justice, aux sports et à la culture.

La Commission européenne a chargé le Centre européen des droits des Roms (European Roma Rights Centre — ERRC) et le Fonds pour l'éducation des Roms (Roma Education Fund — REF) de préparer une étude comparative afin d'évaluer les mesures s'adressant à la situation sociale des Roms et d'autres groupes ethniques appartenant à la communauté rom ou associés aux Roms vivant dans 18 États membres, où cette population occupe une place importante: **Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède**. L'objectif de cette étude est d'analyser les initiatives positives entreprises pour améliorer la situation des Roms dans les États membres dans les domaines **de la non-discrimination et des politiques d'égalité, de l'éducation, de l'emploi et de la formation, des services de santé publique, du logement et de la parité des sexes**.

La méthodologie utilisée pour cette étude a permis d'obtenir une analyse détaillée des politiques, des structures d'aide financière et des projets mis en œuvre au profit des Roms dans les 18 États membres. Les recherches, menées par une équipe de chercheurs sous l'égide de l'ERRC, ont pris en compte une évaluation de la documentation disponible couvrant les dix dernières années ainsi que des entretiens avec les principales parties intéressées. Le REF est intervenu dans la définition de la méthodologie et a procédé à une évaluation interne des recherches menées au niveau national ainsi que de ce rapport de synthèse. Un avant-projet de rapport a été discuté par 120 experts au cours d'une conférence organisée à Budapest le 1^{er} mars 2010. Les résultats de ces discussions ont été pris en compte dans la rédaction de ce rapport.

Ce rapport doit être interprété comme une contribution visant à aider les décideurs à améliorer le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des pro-

Ce rapport n'examine ni l'exclusion sociale ni la discrimination envers les communautés roms en Europe, et ne traite pas directement des pratiques infructueuses. **Il fournit un recueil de pratiques relatives à l'inclusion des Roms et une feuille de route des facteurs contribuant à leur réussite en vue d'un transfert de connaissances et de pratiques.**

grammes et des projets pour l'inclusion sociale des Roms. Il examine la portée des politiques, des programmes et des projets, ainsi que des types et des niveaux d'aides financières mis en œuvre actuellement parmi les États membres afin d'identifier les éléments des politiques d'intégration des Roms, des programmes financiers et des projets ayant abouti à des résultats satisfaisants, ainsi que la possibilité de les transférer à d'autres pays ou régions. Il expose par ailleurs quelques-unes des leçons apprises en vue d'utiliser plus efficacement ces outils à l'avenir.

Il n'existe aucun moyen simple et infaillible d'identifier une bonne pratique. Afin d'établir une **sélection des pratiques analysées dans ce rapport**, les chercheurs de cette étude ont utilisé une combinaison des caractéristiques suivantes:

- Ces pratiques se caractérisent par l'engagement actif des parties prenantes, avec une attention particulière sur la contribution significative des Roms dans la prise de décision.
- Elles sont en mesure d'atteindre des objectifs précis et des cibles identifiables, en apportant ainsi des résultats efficaces, tangibles et bien définis pouvant se mesurer à travers l'évaluation et la disponibilité de données.
- Elles sont susceptibles de s'appliquer à d'autres lieux géographiques, dans le même pays comme dans d'autres États membres.
- Il ne s'agira pas de pratiques indépendantes isolées, mais plutôt de pratiques étroitement liées aux politiques nationales et cohérentes avec leurs objectifs.
- Elles doivent être en accord avec les politiques ayant une portée plus large, notamment les cadres stratégiques au niveau européen, et avec les objectifs de la décennie pour l'inclusion des Roms.

Aucune des politiques ni aucun des programmes ou des projets cités dans ce rapport ne constitue une pratique «parfaite». Les actions sélectionnées ont été choisies en raison de certains éléments spécifiques identifiés par l'équipe de chercheurs, ayant contribué à leur réussite et à l'intégration des Roms.

1.2. Structure du rapport

Le chapitre 1 présente les objectifs et les limites de cette étude et expose brièvement les critères de sélection utilisés pour identifier les pratiques analysées.

Le chapitre 2 fournit un aperçu du contexte politique, en examinant la situation des Roms en Europe centrale, du Sud et de l'Est depuis la période des régimes communistes, en comparaison avec la situation des Roms dans d'autres pays concernés de l'UE. L'étude analyse également les instruments législatifs, politiques et financiers pertinents au sein de l'UE et au niveau international.

Le chapitre 3 fait le point sur les politiques adoptées pour promouvoir l'intégration des Roms en réfléchissant sur les conditions de ces politiques qui ont atteint leur objectif d'inclusion et ont eu un impact positif et durable.

Le chapitre 4 expose les différents types de financements privés, gouvernementaux et européens et analyse les facteurs d'interdépendance entre les politiques, les programmes et les projets à partir d'exemples de bonnes pratiques dans les six domaines thématiques couverts par l'étude.

Le chapitre 5 examine les modèles de projets réussis, en étudiant les différents facteurs de réussite.

Le chapitre 6 propose une série d'enseignements à tirer en tentant de répondre à trois questions concrètes: «Comment cela marche-t-il?», «Pourquoi cela marche-t-il?» et «Comment peut-on le transférer?». Ces principaux enseignements sont essentiellement relatifs à la combinaison d'approches ciblées et plus générales, un renforcement de la volonté politique, l'utilisation de données probantes, des structures institutionnelles efficaces, des partenariats entre toutes les parties prenantes, un financement durable associé à un cofinancement et bien sûr une participation active des Roms.

1.3. Groupe cible du rapport

Les communautés roms ne sont pas homogènes et se différencient sur un plan ethnique, culturel et social, ainsi que par d'autres caractéristiques. Dans ce rapport, le terme «Roms» désigne les «groupes de personnes partageant des caractéristiques culturelles plus ou moins similaires et une histoire de marginalisation persistante au sein des sociétés européennes, comme les Roms, les Sintis, les gens du voyage, les Ashkalis, les Kalés, etc.» (1).

En raison des déplacements et de la migration des populations roms à travers l'Europe, cette étude concerne également les Roms installés dans les États membres sous différents statuts: citoyens européens résidant légalement

ou illégalement dans un autre État membre que leur pays d'origine, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes apatrides, etc.

Dans la mesure du possible, ce rapport inclut des références et des analyses propres à certains groupes particuliers concernés par des politiques, des programmes et des projets spécifiques. En l'absence d'une telle distinction, l'utilisation du terme «Roms» ne saurait être interprétée comme excluant les membres de ces autres groupes. Dans ce contexte, la grande majorité des initiatives traitées dans cette étude concernent les communautés roms les plus pauvres, ayant un statut socio-économique vulnérable. La diversité économique, sociale et culturelle des Roms devrait être prise en compte dans les mesures d'inclusion sociale.

1.4. Conditions démographiques et sociales

La population rom vivant en Europe est estimée entre 10 et 12 millions (2). En dehors des recensements nationaux, la collecte de données statistiques ethniques dans la plupart des pays de l'UE est quasi inexistante. Il existe toutefois quelques exceptions (par exemple au Royaume-Uni et en Irlande), où le recueil de données est justifié par les politiques nationales de lutte contre les discriminations ethniques et raciales. Lorsqu'elles existent, ces données suscitent toutefois un certain nombre de doutes quant à leur exactitude en raison de plusieurs difficultés (parmi lesquelles le fait que de nombreux Roms préfèrent ne pas s'identifier en tant que tels).

Dans ses conclusions sur l'intégration des Roms, publiées à la suite de la réunion du Conseil des affaires générales (CAG) le 8 décembre 2008, le Conseil a remarqué que, «bien que les Roms au sein de l'Union européenne et dans les pays voisins bénéficient des mêmes droits et des mêmes obligations que le reste de la population, ils constituent en effet un groupe défavorisé à plusieurs égards et sont particulièrement vulnérables à l'exclusion sociale, à la pauvreté et à la discrimination» (3).

L'accès aux droits fondamentaux et le niveau d'inclusion sociale sont profondément influencés par un certain nombre de facteurs, y compris le racisme et la discrimination envers les Roms, l'état civil et l'accès aux documents personnels, le climat économique et politique en général, la reconnaissance en tant que minorité nationale, la participation et la représentation politique.

Même si la plupart des populations roms ont adopté un mode de vie sédentaire, certaines pratiquent toujours un

(1) Commission européenne (2008: 3, note 3).

(2) Voir <http://ec.europa.eu/roma>.

(3) Conseil de l'Union européenne (2008: § 2).

mode de vie nomade. Comme l'a confirmé en 2009 un rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), **un grand nombre de Roms et de gens du voyage résident dans des installations d'hébergement d'une qualité inférieure aux normes en vigueur** ⁽⁴⁾. Un grand nombre de Roms en Europe de l'Est vivent dans des endroits éloignés, souvent spécialement aménagés (sites divers, campements, etc.), situés dans des lieux éloignés des principaux foyers de population généralement construits par les autorités locales. À travers l'Europe centrale et de l'Est, de nombreux Roms habitent dans des quartiers isolés, à proximité ou en périphérie des villes, et seuls quelques-uns d'entre eux vivent au sein des principaux foyers de population.

Plusieurs recherches, comme celle par exemple conduite en Slovaquie ⁽⁵⁾, ont révélé que **la ségrégation des Roms dans le domaine du logement a un effet négatif sur l'accès au marché du travail**. Une part importante de ces populations ont pu toutefois trouver un emploi généralement en tant que travailleurs non qualifiés, mais essentiellement dans l'économie souterraine, où la protection du droit du travail est absente. Au cours de ces dernières années, certains Roms ont tenté de pallier le problème du sous-emploi et de la pauvreté à travers une migration saisonnière de travail en Europe de l'Ouest.

La **ségrégation** a caractérisé l'éducation de nombreux enfants roms depuis les années 50. La discrimination et la ségrégation en matière de logement ont mené à la ségrégation des enfants roms au sein des écoles et des classes réservées exclusivement aux enfants roms, ainsi qu'au développement de l'inscription d'enfants roms dans des écoles spéciales pour déficients mentaux ⁽⁶⁾.

Ces dernières années ont vu une recrudescence des **discriminations** subies par divers groupes de la population rom tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les migrants, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT) ainsi que les handicapés.

Ce rapport met en évidence les différences concernant le degré de développement économique et le niveau de vie entre les pays de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Europe centrale et du Sud-Est. La concentration de Roms dans les pays ayant un produit intérieur brut (PIB) par habitant plus faible

présente des conséquences non négligeables pour toute initiative visant à aborder la problématique des Roms. Ainsi, par exemple, des recherches menées en Hongrie montrent que la population rom forme environ 6 % de la population totale, mais qu'un tiers de la population vit dans des conditions de précarité extrême ⁽⁷⁾.

Ces différences de niveaux de vie ont conduit au fait que les perspectives de déplacements à l'intérieur de l'Union européenne apparaissent plus attractives pour un grand nombre de personnes issues de pays plus pauvres, y compris les Roms. **Les conditions d'exercice du droit à la libre circulation relatives à la résidence et à l'exercice d'une activité (ou d'autres justifications de moyens de subsistance) représentent une barrière considérable à l'exercice de ces droits pour les Roms** ⁽⁸⁾. La crise économique mondiale et la récession qui en a résulté ont précarisé l'emploi pour la tranche de la population ayant un plus faible niveau de formation, ce qui est le cas de la plupart des Roms, y compris dans les pays de l'Europe de l'Ouest qui accueillent auparavant les travailleurs provenant d'autres États membres.

Les tensions sociales, exacerbées par la mauvaise situation économique, ont eu des incidences sur la situation des minorités dans toute l'UE, y compris pour les Roms. Dans une de ses récentes études, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE constate des **niveaux extrêmement élevés de discrimination envers les Roms** dans certains pays de l'UE: en moyenne, un Rom interrogé sur deux s'est dit victime de discrimination au moins une fois au cours des douze mois précédents, et un Rom sur cinq s'est dit victime d'une agression motivée par un motif racial au moins une fois au cours des douze mois précédents ⁽⁹⁾.

Les réactions d'hostilité envers les citoyens nationaux d'origine rom ou envers ceux issus d'autres États membres, occasionnellement accompagnées de violence, sont extrêmement fréquentes au sein de l'UE. La présence d'immigrants roms est de plus en plus considérée comme une question d'«ordre public», et les médias en font souvent un sujet d'actualité. **L'attitude négative générale et la haine envers les Roms, ainsi que leur stigmatisation, ont été identifiées comme des barrières considérables à la mise en œuvre efficace de mesures pour améliorer l'intégration des Roms.**

⁽⁴⁾ FRA (2009a).

⁽⁵⁾ Vašečka (2000) et Banque mondiale e.a. (2002).

⁽⁶⁾ Winkler (2007).

⁽⁷⁾ Emigh et Szelényi (2001).

⁽⁸⁾ Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2004). En ce qui concerne les difficultés spécifiques aux Roms pour exercer le droit de libre circulation, voir FRA (2009b).

⁽⁹⁾ FRA (2009c).



2. Contexte politique

Ce chapitre aborde le contexte politique global dans lequel s'appliquent et s'inspirent les mesures d'inclusion. Il compare l'expérience historique très similaire des Roms dans les anciens pays communistes concernés par ce rapport et les conditions plus variées des Roms dans les autres États membres. Il identifie également le cadre stratégique d'élaboration des politiques et des programmes, ainsi que des instruments législatifs, politiques et financiers. Il présente également la liste des initiatives internationales concernant les Roms.

2.1. Contexte national

Les efforts individuels des pays en vue d'améliorer la situation des Roms ont souvent été entrepris bien avant leur adhésion à l'Union européenne, et dans des contextes politiques très différents.

Les anciennes politiques des États communistes d'Europe centrale et du Sud-Est visaient à adapter leur population rom en composante du facteur de production. Un grand nombre de Roms ont été ainsi embauchés sur le marché du travail, mais en tant que travailleurs peu qualifiés et ayant un faible niveau de formation et d'éducation. Cette situation a accentué leur vulnérabilité lors de la restructuration économique qui a eu lieu à la suite du déclin des régimes communistes. Une étude de la Banque mondiale a mis en évidence que le niveau de pauvreté des Roms dans les régions d'Europe centrale et du Sud-Est était due en grande partie à la perte d'emploi dans l'économie communiste⁽¹⁰⁾. Les campagnes d'assimilation menées pendant la période communiste ont visé à la lutte contre les discriminations envers les Roms, mais sans avoir pu l'éradiquer. Ce constat est apparu de manière plus flagrante en 1989 en raison de la libéralisation économique⁽¹¹⁾. L'assimilation avait impliqué le refus de la légitimité de l'identité rom, bien que de nombreux gouvernements postcommunistes se soient ensuite empressés de reconnaître leurs populations roms en tant que minorités nationales ou ethniques⁽¹²⁾.

De son côté, l'Espagne a lancé en 1985, l'année précédant son adhésion à la Communauté économique européenne, un «programme de développement pour les Roms». La Grèce a également adopté une stratégie concernant les Roms en 2001. Une autre initiative précoce en 1976 avait été la décision du gouvernement finlandais d'inciter les autorités locales à faciliter l'établissement des Roms parmi la population locale. Quelques années plus tôt, le gouvernement britannique avait adopté une approche différente pour enrayer les tensions croissantes vis-à-vis des gens du voyage. En 1968, la loi exigeait des autorités locales qu'elles prévoient des aires de stationnement des caravanes, bien que cette mesure n'ait pas été aussi largement appliquée qu'en Finlande. La France, la Belgique et l'Irlande ont également établi des mesures afin de fournir des aires de stationnement pour les communautés des gens du voyage.

Sur le modèle décrit précédemment, plusieurs politiques similaires en faveur des Roms ont continué à voir le jour en Europe centrale et du Sud-Est à partir des années 90, largement influencées par la perspective d'adhésion à l'UE⁽¹³⁾. Un autre facteur déterminant a été la similitude des problèmes rencontrés par ces États pendant les régimes communistes et leurs périodes de transition successives. En revanche, les initiatives de ces États ont été beaucoup plus variées en raison des conditions spécifiques des Roms dans certains pays. Cela était également dû au fait que le processus d'adhésion n'imposait pas encore de conditions sur les actions à entreprendre, jusqu'à ce que la stratégie de Lisbonne en 2000 place l'inclusion sociale parmi les priorités de la politique internationale.

À la suite des élargissements de l'UE de 2004 et de 2007, 70 % des citoyens européens d'origine rom vivent aujourd'hui dans ces nouveaux États membres. Pendant le processus d'adhésion, l'UE a apporté son soutien aux pays candidats pour renforcer leurs environnements législatifs, politiques et économiques, en prêtant une attention particulière à la situation vulnérable des Roms. Le niveau des activités entreprises pour améliorer leur situation dans ces pays dépasse encore aujourd'hui celui de la plupart des autres États membres, mais ces actions ne garantissent pas pour autant de meilleurs résultats.

⁽¹⁰⁾ Ringold e.a. (2003: 3, 35-37).

⁽¹¹⁾ Ringold e.a. (2003: 35-37).

⁽¹²⁾ Ceux-ci comprenaient la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie.

⁽¹³⁾ Celles-ci étaient fondées sur les critères de Copenhague qui comprenaient le respect envers les minorités telles que les Roms.

L'utilisation des instruments financiers de l'UE lors de l'étape de préadhésion a préparé l'utilisation ultérieure de Fonds structurels postadhésion en vue de promouvoir l'inclusion des Roms. Parallèlement au processus d'adhésion à l'UE, la plupart de ces pays ont adopté une approche politique plus globale quant à l'intégration des Roms, et plusieurs programmes traitent simultanément plusieurs domaines. Néanmoins, il est largement prouvé que ces programmes ne sont pas toujours mis en œuvre de manière exhaustive. Une autre différence significative est le fait que tous ces pays participent à la décennie pour l'inclusion des Roms (voir la section 2.4 de ce rapport).

La situation des Roms vivant dans les États membres situés en dehors de l'Europe centrale et du Sud-Est est plus variée. Il est toutefois surprenant que, dans les pays hébergeant aussi bien des Roms sédentaires, y compris des immigrants plus récents, que des Roms nomades, ces derniers attirent beaucoup plus l'attention. Bien que méritoires, les projets les concernant sont probablement disproportionnés par rapport au nombre de personnes menant ce style de vie. Par conséquent, il existe non seulement une tendance à négliger la présence et les problèmes de la population rom non nomade, mais aussi un risque de ne pas bien comprendre les besoins réels des nomades, dans un contexte où les modèles traditionnels sont de moins en moins viables.

La différence des niveaux de vie dans l'ensemble des États membres de l'UE ne semble pas s'amoinrir et accroît l'intérêt de la migration chez de nombreux citoyens des nouveaux États membres, y compris les Roms. Cependant, en raison de l'augmentation progressive du chômage à travers l'UE, il devient de plus en plus difficile de trouver un emploi demandant un faible niveau de compétences⁽¹⁴⁾, ce qui est le cas de la plupart des Roms. En dépit de ces mauvaises perspectives, les Roms de ces nouveaux pays entrants continuent à se déplacer vers d'autres États membres, en raison d'un meilleur traitement, comme l'a démontré un rapport récent de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE⁽¹⁵⁾. Au même moment, un rapport publié en 2009 par la Com-

mission européenne a révélé que les minorités ethniques et les femmes roms migrantes sont particulièrement plus vulnérables et plus exposées au risque d'exclusion que les femmes autochtones et les hommes appartenant aux minorités ethniques⁽¹⁶⁾.

2.2. Instruments législatifs de l'UE

Au sein de l'UE, de nombreux changements législatifs importants ont permis d'établir au cours des dix dernières années un cadre stratégique pour la protection contre le racisme et la discrimination raciale pour tous les ressortissants européens, à savoir:

- **la directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (directive relative à l'égalité raciale)**⁽¹⁷⁾. Avant la fin de 2009, tous les États membres avaient transposé cette directive dans leur législation nationale⁽¹⁸⁾;
- **la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal**. Celle-ci prévoit qu'un tel comportement est constitutif d'un délit dans tous les États membres, passible d'une peine de trois ans de prison. La décision-cadre a été adoptée en novembre 2008 et est applicable à partir de juillet 2010⁽¹⁹⁾;
- **la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000**. Elle intègre les droits fondamentaux dans le droit de l'Union européenne et réaffirme l'engagement de l'UE envers la non-discrimination et l'égalité. Elle est devenue juridiquement obligatoire⁽²⁰⁾ à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009⁽²¹⁾.

⁽¹⁶⁾ Corsi e.a. (2009).

⁽¹⁷⁾ Conseil de l'Union européenne (2000).

⁽¹⁸⁾ La transposition n'équivaut pas nécessairement à une mise en œuvre adéquate. En 2007, la Commission européenne a envoyé des demandes officielles à 11 États membres en raison de transpositions inadéquates de la directive. Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=613&langId=en>.

⁽¹⁹⁾ Voir http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/combating_discrimination/l33178_fr.htm.

⁽²⁰⁾ Voir http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/c_303/c_30320071214fr00010016.pdf.

⁽²¹⁾ Voir http://europa.eu/lisbon_treaty/index_fr.htm.

⁽¹⁴⁾ Voir http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics.

⁽¹⁵⁾ FRA (2009b).

2.3. Politiques de l'UE et instruments financiers

Au niveau politique, la stratégie de Lisbonne de 2000 et l'agenda social 2005-2010 proposent d'atteindre une croissance économique durable et le fonctionnement harmonieux du marché unique, tout en respectant les droits fondamentaux et en promouvant la dimension sociale de la croissance économique. La réalisation de ces objectifs dépend de la combinaison de plusieurs instruments: la **législation de l'UE**, la mise en œuvre de la **méthode ouverte de coordination pour l'intégration sociale (MOC)** et des instruments tels que le **Fonds social européen**. En 2006, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale, **Progress** ⁽²²⁾. Une attention particulière a été portée sur les deux groupes les plus vulnérables, celui des victimes d'une discrimination multiple, d'une part, et celui exposé à un plus grand risque d'exclusion, d'autre part. Parmi ces groupes se trouvent les minorités ethniques et parmi les groupes visiblement marginalisés se trouvent les communautés roms.

Les principaux **instruments financiers** ⁽²³⁾ apportant une aide aux Roms sont les **Fonds européens**:

- le **Fonds social européen (FSE)**, qui inclut l'initiative communautaire **EQUAL**. La période actuelle d'établissement de programmes prévoit des **programmes opérationnels**, pouvant permettre de soutenir des initiatives ciblées. Au cours de la période 2007-2013, le FSE prévoit de distribuer environ 75 milliards d'euros ⁽²⁴⁾;

- le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**: il a pour objectif le renforcement économique et la cohésion sociale en corrigeant les déséquilibres entre les régions de l'UE et s'adapte particulièrement bien aux projets d'infrastructure et environnementaux concernant les Roms;
- le **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**: bien qu'il ne s'agisse pas d'un fonds structurel, cette ressource permet d'améliorer les perspectives d'emploi pour les Roms vivant dans des zones rurales insuffisamment développées.

La stratégie globale actuelle de l'UE concernant les Roms se décrit comme une «intégration des Roms dans toutes les politiques de l'Union européenne». Cette approche se définit comme «explicite mais non exclusive», étant donné qu'elle «ne sépare pas les interventions axées sur les Roms des interventions issues de politiques plus étendues». Quelques initiatives de coordination entre certains États membres de l'UE et d'autres pays ont été lancées. Celles-ci comprennent le réseau européen sur l'inclusion sociale et les Roms dans le cadre des Fonds structurels ⁽²⁵⁾.

L'importance croissante de l'intégration sociale des populations roms a été soulignée dans un **rapport de progrès** de la Commission ⁽²⁶⁾, suivi de deux conférences européennes de haut niveau sur les problèmes des Roms: les **sommets sur les Roms de 2008 et de 2010** ⁽²⁷⁾. Ces sommets ont réuni les représentants des institutions de l'UE, les gouvernements des États membres, les parlements nationaux et la société civile, ainsi que les autres États européens participant à la décennie pour l'inclusion des Roms.

⁽²²⁾ Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2006).

⁽²³⁾ Pour les types de pratiques soutenues à travers ces instruments, voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=634&langId=fr>.

⁽²⁴⁾ Commission européenne (2006).

⁽²⁵⁾ Cette initiative réunit la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède, parmi ceux de cette étude, ainsi que la Pologne (<http://www.euromanet.eu/about/index.html>).

⁽²⁶⁾ Commission européenne (2008).

⁽²⁷⁾ Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&langId=fr&eventId=105>.

La première réunion de la **plateforme européenne pour l'inclusion des Roms** ⁽²⁸⁾ a eu lieu en 2009. Il s'agit d'un mécanisme ouvert et flexible organisé par la Commission et la présidence du Conseil de l'UE à la demande de ce dernier, au cours duquel les acteurs clés — les institutions européennes, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et divers experts — peuvent échanger des expériences et des bonnes pratiques. Son objectif est de rendre les processus politiques existants plus cohérents et de favoriser des synergies.

Les **10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms** ont été discutés lors de la plateforme et annexés aux conclusions du Conseil de juin 2009 ⁽²⁹⁾.

Les **10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms**, annexés aux conclusions du Conseil de juin 2009, sont des orientations à caractère non obligatoire et visent à guider les institutions de l'UE et les États membres (ainsi que les États candidats et potentiellement candidats) dans la conception et la mise en œuvre des nouvelles activités ou politiques:

- 1) Des politiques constructives, pragmatiques et non discriminantes
- 2) Une focalisation explicite mais non exclusive
- 3) Une approche interculturelle
- 4) Une orientation visant l'intégration dans la société ordinaire
- 5) Une prise en compte du genre
- 6) Le transfert de mesures fondées sur des constatations
- 7) L'utilisation des instruments communautaires
- 8) L'implication des autorités régionales et locales
- 9) L'implication de la société civile
- 10) La participation active des Roms

2.4. Structures internationales et actions concernant les Roms

En plus des initiatives européennes susmentionnées, certains organismes internationaux ont également entrepris des initiatives pour promouvoir l'intégration des Roms et combattre la discrimination.

- Le **Comité d'experts sur les Roms et les gens du voyage (MG-S-ROM)**, établi en 1995, a été le premier organisme du Conseil de l'Europe chargé d'étudier la situation des Roms et des gens du voyage en Europe ⁽³⁰⁾.

Ce comité analyse et évalue la mise en application des politiques et des pratiques des États membres du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les gens du voyage; il constitue un forum d'échange d'informations et d'expériences ⁽³¹⁾ et établit certaines recommandations et lignes directrices en ce qui concerne les politiques. Le **commissaire aux droits de l'homme** du Conseil de l'Europe consacre également une attention particulière à la situation des Roms à travers des points de vue, des recommandations et des rapports fondés sur des visites dans les pays respectifs ⁽³²⁾. Le **Forum européen sur les Roms et les gens du voyage (FERV)** a été créé en juillet 2004 pour institutionnaliser la voix des Roms et des gens du voyage au niveau du Conseil de l'Europe.

⁽²⁸⁾ Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=761&langId=fr>.

⁽²⁹⁾ Conseil de l'Union européenne (2009: 4-6).

⁽³⁰⁾ Voir http://www.coe.int/T/DG3/RomaTravellers/mgsrom_fr.asp.

⁽³¹⁾ Voir http://www.coe.int/T/DG3/RomaTravellers/Default_fr.asp.

⁽³²⁾ Voir http://www.coe.int/t/commissioner/Default_fr.asp.

- L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les 55 États participants à l'OSCE ont adopté en 2003 un **plan d'action pour améliorer la situation des Roms au sein des pays de l'OSCE** ⁽³³⁾. Le rapport de 2008 sur son application a révélé qu'en dépit du progrès, la mise en œuvre était souvent ralentie par un manque de volonté politique au niveau national, un non-respect des politiques au niveau local et une insuffisance de financements pour soutenir des programmes à grande échelle ⁽³⁴⁾. Le **haut-commissaire pour les minorités nationales** de l'OSCE a publié deux rapports en 1993 et en 2000 sur la **situation des Roms et des Sintis dans les pays de l'OSCE** ⁽³⁵⁾, ainsi que des déclarations plus récentes, notamment sur la migration et la libre circulation des Roms ⁽³⁶⁾.
- Au **niveau des Nations unies**, les organismes chargés de la surveillance des traités ont prêté attention à la situation des droits de l'homme vis-à-vis des Roms et émis des commentaires accompagnés de recommandations pour la cessation des violations des droits de l'homme, ainsi que des décisions concernant certaines plaintes individuelles déposées par des Roms. Le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)** a émis un commentaire général sur la discrimination envers les Roms ⁽³⁷⁾, et plusieurs procédures spéciales se sont concentrées sur les problèmes des Roms ⁽³⁸⁾.
- La **décennie pour l'inclusion des Roms (2005-2015)** est une initiative politique internationale concernant 12 gouvernements ayant plaidé pour l'amélioration de la situation des Roms ⁽³⁹⁾. Leurs plans d'action nationaux «se proposent de compléter et de renforcer, plutôt que de reproduire les stratégies nationales existantes en faveur des Roms dans la quasi-totalité des pays participants» ⁽⁴⁰⁾ dans les domaines prioritaires suivants: l'éducation, l'emploi, la santé et le logement. La mise en œuvre de ces plans devra s'inscrire dans un cadre global dont les préoccupations primordiales sont la pauvreté, la discrimination et l'intégration des considérations liées aux genres. Dans le cadre de ces travaux, les États se sont réunis avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que la société civile rom ⁽⁴¹⁾. À l'exception du Fonds pour l'éducation des Roms et quelques aides administratives, les promoteurs n'ont apporté aucun financement supplémentaire ⁽⁴²⁾. Par contre, les membres sont censés recourir aux Fonds structurels, aux fonds de préadhésion tels que le programme Phare, et à d'autres ressources pour soutenir les initiatives de la décennie.

⁽³³⁾ OSCE (2003).

⁽³⁴⁾ OSCE (2008).

⁽³⁵⁾ OSCE (anciennement CSCE) (1993) et OSCE (2000).

⁽³⁶⁾ Voir http://www.osce.org/documents/hcnm/2009/11/41409_en.pdf.

⁽³⁷⁾ UNHCHR (2000).

⁽³⁸⁾ Notamment le rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable en tant que composante du droit à un niveau de vie adéquat et du droit à la non-discrimination dans ce contexte, ainsi que l'expert indépendant sur la question des minorités.

⁽³⁹⁾ Les participants sont les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, incluant la société civile tzigane, de 12 pays: l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Espagne la Hongrie, le Monténégro, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Serbie. La Slovénie et la Commission européenne sont des observateurs.

⁽⁴⁰⁾ Roma Education Fund (2004: 3).

⁽⁴¹⁾ La Banque mondiale, l'Institut pour la société ouverte, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Conseil de l'Europe, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, le point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, le Bureau européen d'information sur les Roms et l'ERRC, où les premières organisations partenaires internationales de la décennie ont été rejointes ultérieurement par le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

⁽⁴²⁾ Voir <http://romaeducationfund.hu>.



3. Conditions favorables à l'élaboration des politiques

Ce chapitre analyse les conditions requises pour l'élaboration et la mise en œuvre bénéfique de politiques nationales fondées sur des données probantes en faveur de l'inclusion des Roms. L'obtention de résultats positifs dépendra de la rencontre de tous les facteurs décrits dans ce chapitre ou bien de la plupart de ceux-ci, à savoir: des approches multisectorielles ou intégrées; la focalisation explicite plutôt qu'exclusive est en général idéale, toutefois, les politiques ciblées, fondées sur les données collectées, sont indispensables pour enrayer l'exclusion; des organismes de coordination forts, travaillant auprès des ministères pertinents; des liens efficaces à tous les niveaux du gouvernement, national, régional ou local; une action positive dans la mise en application des politiques; la participation significative des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et des personnes LGBT roms. De manière générale, l'engagement du gouvernement et la volonté politique en faveur de l'inclusion des Roms établissent un terrain favorable pour tous les facteurs exposés dans ce chapitre.

3.1. Approche multisectorielle pour l'inclusion sociale

Les difficultés subies par les Roms dans un domaine entravent leur accès aux droits et aux opportunités dans d'autres domaines. Les recherches menées dans plusieurs pays ont mis l'accent sur la nécessité d'enrayer la fragmentation qui prévaut dans les approches pour l'inclusion sociale des Roms.

3.1.1. Stratégies globales nationales pour l'inclusion des Roms

Les gouvernements de plusieurs États membres ont élaboré des stratégies globales nationales pour l'intégration des Roms, résolument ancrées dans le respect des droits fondamentaux tels que l'éducation, l'emploi, la santé publique, le logement et l'accès à l'aide sociale, entre autres. Bien que

Hongrie: programme de logement et d'intégration sociale

Dans le cadre du plan d'action de la décennie pour l'inclusion des Roms, ce programme propose d'abolir la ségrégation et de renforcer l'intégration sociale des Roms en améliorant les conditions de logement et en abordant la problématique des disparités dans l'enseignement, tout en renforçant les possibilités d'accès à l'emploi. Les premiers résultats du programme apportent des conclusions mitigées. Le financement est débloqué sur une base annuelle, attribué par l'Agence nationale pour le développement, la Fondation nationale pour l'emploi et le Fonds social européen. En 2005, 2 615 000 euros ont été attribués pour des projets de logement dans neuf localités; en 2006, 1 942 000 euros ont été attribués pour des projets de logement dans onze localités (dont 404 000 euros destinés aux composantes «enseignement» et «emploi» des projets); en 2007, 2 538 000 euros ont été attribués pour

des projets de logement dans neuf localités (dont 1 154 000 euros destinés aux composantes «enseignement» et «emploi»); en 2008, 1 846 000 euros ont été attribués pour des projets de logement dans huit localités. En 2009, l'allocation des fonds a été retardée en raison de la crise économique, et, en 2010, environ 3 220 000 euros ont été débloqués. Le Fonds pour l'éducation des Roms a également financé des projets d'enseignement dans les mêmes localités pour compléter les activités en cours. Plusieurs éléments de ce programme méritent d'être mentionnés, y compris la formation et l'embauche par les autorités nationales de mentors de projet, qui travaillent directement avec les autorités locales en leur fournissant une assistance technique et des conseils financiers, en faisant la liaison avec les autorités nationales pour servir de médiateur entre les responsables de projet (roms ou non roms) en cas de conflit, mais aussi avec la population locale qui pourrait manifester une résistance à l'égard de certains programmes. Une récente étude de cas de l'Agence

des droits fondamentaux de l'UE révèle que, dans certains cas, les conditions de logement ont été améliorées, alors que le problème de la ségrégation n'a pas été complètement abordé; des solutions d'emploi à court terme ont été proposées pendant la mise en œuvre, mais le taux d'accès à des emplois à long terme demeure très faible; les programmes concernant les activités extrascolaires ont apporté quelques résultats positifs, mais la ségrégation scolaire demeure un problème à part entière qui doit être enrayer; finalement, la coopération entre les Roms et les non-Roms dans la gestion des projets a été très positive et a entraîné une amélioration dans la capacité des organisations tsiganes à développer des projets et à collecter des fonds indépendamment à l'avenir. Les recherches menées au cours de cette étude ont également mis l'accent sur les points faibles de ce programme: il est exigeant en termes de ressources, et le financement du projet a été reporté en 2009 en raison de la crise financière.

la mise en œuvre successive des stratégies ait rencontré des obstacles qui ont diminué leur impact, l'élaboration d'un **politique globale est une condition préalable importante nécessaire pour traiter de manière efficace la multiplicité des facteurs d'exclusion des Roms.**

Les avantages de cette approche sont qu'elle procure un cadre stratégique aux décideurs pour l'élaboration de politiques multidimensionnelles et qu'elle **permet une planification à long terme des interventions holistiques et des ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre**, ainsi qu'une approche coordonnée au sein de l'État. Sept des dix-huit pays concernés par ce rapport ont adopté des stratégies nationales pour améliorer la situation des Roms ⁽⁴³⁾.

3.1.2. Mesures complémentaires d'inclusion sociale

Bien que sporadiques, les expériences de certains États membres de mise en œuvre de **mesures transsectorielles ayant obtenu des résultats positifs ont été bien perçues au cours des recherches nationales menées dans le cadre de cette étude.** Un exemple d'interaction des politiques d'intervention provient de Slovaquie, à travers la participation de Roms sans emploi, inscrits au programme public slovène pour l'emploi à la conception et/ou construction de logements pour les familles roms dans certaines communautés locales ⁽⁴⁴⁾. En Suède, bien qu'il n'existe actuellement aucun cadre stratégique pour les politiques, un certain nombre de projets et de programmes dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi ont été mis en œuvre dans une perspective multisectorielle. Ils se proposent de définir les besoins et d'aider les participants à résoudre leurs problèmes sociaux et les questions afférentes à la santé publique (entre eux ou au sein d'un réseau familial élargi) afin de leur permettre de participer activement à ces initiatives.

Bien que sa mise en œuvre ait été marquée par plusieurs formes d'opposition à l'inclusion des Roms au niveau local, le *programme intégral de développement d'établissements roms en Slovaquie* présente un modèle méthodologique pour la planification et la coordination de plusieurs interventions

publiques (aide professionnelle et apport matériel) dans une localité spécifique ⁽⁴⁵⁾. Son fonctionnement s'inspire du principe que **les différents types d'interventions se complètent et ont des effets synergétiques** qui améliorent aussi bien la qualité de vie des Roms que les rapports entre les Roms et les populations non roms.

3.1.3. Mesures adaptées aux besoins des groupes particulièrement vulnérables au sein des communautés roms

Les politiques d'inclusion positives devraient aborder les diverses problématiques des groupes vulnérables au sein des communautés roms qui sont souvent victimes de plusieurs formes de discrimination et d'exclusion, en incluant des **mesures spécifiques pour les femmes, les enfants abandonnés, les personnes handicapées, les personnes séropositives, les migrants, les personnes LGBT, etc.** Les recherches menées dans les divers pays couverts par cette étude n'ont identifié que quelques rares exemples d'initiatives fructueuses à cet égard.

En Allemagne, les autorités de Francfort ont mis en place une unité spéciale au sein du service municipal de santé publique afin d'offrir un service gratuit aux immigrants et aux réfugiés, y compris ceux n'ayant pas de statut juridique. Les clients du service seraient essentiellement roms, et les femmes et les enfants bénéficient de soins particuliers.

Certaines pratiques visant les Roms de manière générale ont eu un impact spécifique sur certains groupes vulnérables parmi les Roms. En Suède, le Conseil national suédois pour la jeunesse a alloué des fonds pour les projets se consacrant à la parité des genres parmi les minorités nationales. Par ailleurs, le médiateur s'est penché récemment sur la situation des femmes roms et sur la discrimination multiple, en publiant des annonces dans le journal rom *Romani Glinda* afin d'encourager les femmes roms à relater leurs expériences de discrimination au médiateur.

3.2. Coordination efficace de la mise en œuvre des politiques

Suivant l'expérience de la plupart des pays couverts par cette étude, la mise en œuvre des politiques nationales a été entravée par des problèmes de coordination au sein même du gouvernement central, entre les différents ministères et organismes, et entre les gouvernements central, régional et local. Les structures chargées de la mise en œuvre des politiques d'inclusion des Roms varient considérablement

⁽⁴³⁾ La Bulgarie, l'Espagne, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. En Grèce, les politiques existantes avaient expiré, et de nouvelles politiques étaient en préparation au moment de la recherche. Les plans d'action nationaux élaborés par les pays participant à la décennie pour l'inclusion des Roms (dont ceux qui sont inclus dans l'étude: la Bulgarie, l'Espagne, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie) fournissent également un bon modèle pour une approche multisectorielle ciblée sur quatre domaines prioritaires: l'enseignement, l'emploi, le logement et la santé publique avec la non-discrimination et les droits des femmes en tant que priorités horizontales.

⁽⁴⁴⁾ Cette pratique a été appliquée pour la première fois dans le camp tsigane de Brezje, près de Novo Mesto au début des années 90. Dans le cadre de ce projet, 16 maisons et une crèche ont été construites. Une initiative similaire à petite échelle, appelée «Roms pour les Roms», a été mise en œuvre dans la municipalité de Metlika en 2002-2003, avec pour résultat la construction d'une maison pour une famille tsigane avec 13 enfants (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/RAXEN-Roma%20Housing-Slovenia_en.pdf).

⁽⁴⁵⁾ Voir http://romovia.vlada.gov.sk/data/att/3442_subor.doc.

entre tous les pays visés par cette étude. Au niveau central, les cas de structures disposant de fonctions de gestion et de coordination sur le plan national sont rares; la coordination verticale entre les différents niveaux du gouvernement est tout aussi peu répandue.

3.2.1. Niveau national

Lorsque les engagements axés spécifiquement ou essentiellement sur les Roms sont rares ou absents, une approche intégrée est généralement adoptée au niveau national, en partant de l'hypothèse qu'il est possible de répondre à la plupart des besoins de cette population, au moins en principe, à travers la fourniture de services de base. Cependant, les Roms sont parfois associés à d'autres groupes ayant besoin d'une prise en considération spéciale et d'une assistance, tels que les minorités ethniques et linguistiques. Cela est généralement le cas dans cinq pays couverts par cette étude: la Belgique, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède, bien qu'il y ait également des initiatives au niveau municipal ou mises en place par des ONG.

Dix des pays couverts par cette étude **mettent en œuvre une association de programmes ciblés et plus larges, supervisés par des unités administratives spécifiques** ⁽⁴⁶⁾. Ces pays poursuivent des politiques en faveur de l'inclusion des Roms dans le cadre de plans nationaux. Tous ces pays ⁽⁴⁷⁾ ont des structures à peu près équivalentes, composées d'un comité interministériel ou d'un bureau de coordination consacré à la question, dont les responsabilités ressortissent à un ministre qui est également chargé d'un autre portefeuille ⁽⁴⁸⁾ ou, comme dans le cas de la Bulgarie et de la Slovaquie, à un vice-Premier ministre. Ces organismes sont responsables de la coordination et du suivi des activités et sont souvent assistés par une unité technique.

La plus complète des structures administratives se situe en Espagne, où le ministère de la santé et de la politique sociale est chargé de la coordination. Une unité administrative centrale (l'unité de soutien au programme de développement pour les Roms) a été créée pour apporter, entre autres, un soutien financier et technique. Trois commissions ont été chargées d'une coordination plus approfondie avec pour mission de surveiller et d'harmoniser les activités ministérielles et de s'assurer de la coopération entre le gouvernement et les ONG. Bien qu'une unité centrale administrative importante ait été mise en place dès le début, ses pouvoirs

sont limités par l'autonomie régionale. Les régions proposent des projets, qui sont examinés par le ministère responsable de la coordination qui établit leur recevabilité, avant d'être soumis à l'approbation conjointe nationale et régionale et mis en œuvre par les régions s'ils sont approuvés ⁽⁴⁹⁾.

3.2.2. Coordination verticale entre les différents niveaux du gouvernement

Un problème récurrent mis en évidence par les recherches menées au niveau national est le fait que les stratégies nationales ne se traduisent pas par des plans d'action adaptés aux besoins locaux, alors que les financements décentralisés des politiques concernant les Roms se traduisent souvent par une diminution des allocations budgétaires locales ou l'interruption du financement de certaines pratiques. Cela signifie que la responsabilité de la mise en œuvre des projets ou des programmes d'inclusion des Roms est souvent transférée aux autorités municipales ou locales, ou que les fonds sont attribués à des ONG (non roms) ou à des organisations spécialisées. Plusieurs initiatives de gouvernement central consacrées aux Roms ont été décentralisées et les responsabilités transférées aux gouvernements locaux. Par conséquent, un certain nombre de pays ont vu une répartition irrégulière des mesures spécifiques à la problématique des Roms mises en place dans le pays, en fonction de la volonté et des ressources financières des autorités locales. Le manque de ressources locales, associé à une résistance locale alimentée par le sentiment anti-Roms et à l'absence d'une intervention rigoureuse du gouvernement central, peut entraîner un manque de mise en œuvre de mesures issues des stratégies nationales.

Le gouvernement hongrois propose une approche positive pour aborder ces problèmes à travers son *programme pour le logement et l'intégration sociale* (voir l'encadré de la section 3.1.1), où l'un des éléments clés pour la réussite des projets locaux est **la coopération entre les niveaux local et national de l'administration pour la mise en œuvre des programmes à travers un système de mentorat**. Le ministère des affaires sociales et du travail désigne un expert, formé au niveau central, pour chaque projet local afin qu'il coopère à l'élaboration et à la mise en œuvre, qu'il assure la communication avec le ministère et tâche de réduire les conflits locaux. Certaines difficultés sont apparues en raison de la diversité d'interventions requises (sociales, techniques, financières et légales) et en raison du manque de formation pour traiter chaque domaine de manière appropriée. Néanmoins, à cause de la relative nouveauté de ce mécanisme, le programme de mentorat n'a eu qu'un succès relatif concernant la coordination du flux d'informations entre les niveaux local et national, l'apport d'un avis professionnel et la gestion des conflits.

⁽⁴⁶⁾ La Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

⁽⁴⁷⁾ L'Irlande s'accorde moins bien à ce modèle généralisé, mais l'équivalent du Comité interministériel est le groupe des officiers de haut niveau, composé de hauts fonctionnaires et d'agents publics provenant d'un vaste éventail de services gouvernementaux et d'organismes constitués par la loi.

⁽⁴⁸⁾ En général, un portefeuille concernant les affaires sociales est considéré comme approprié (par exemple en Espagne, en Finlande et en Hongrie), mais en République tchèque, il s'agit du ministre pour les droits de l'homme et les minorités nationales et, en Grèce, du vice-ministre de l'intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation.

⁽⁴⁹⁾ Ringold e.a. (2003).

3.3. Politiques durables d'inclusion sociale

Une inquiétude récurrente dans plusieurs pays étudiés est le fait que les mesures d'inclusion des Roms découlent massivement de projets distincts plutôt que de la mise en œuvre systématique de plans stratégiques à long terme. Par conséquent, un certain nombre de bonnes pratiques ont été perdues lorsque les projets ont pris fin sans avoir obtenu l'impact prévu sur l'inclusion des Roms. Une fois que les États membres ont élaboré des stratégies nationales globales et leurs plans d'action respectifs, l'inclusion effective des Roms requiert l'apport de ressources appropriées et durables. **Plus particulièrement, les budgets pluriannuels fiables et constants sont essentiels à la viabilité des politiques et des initiatives d'inclusion des Roms.**

L'inclusion des communautés roms marginalisées, considérée comme une priorité horizontale dans le cadre de référence stratégique nationale de la Slovaquie pour la période de programmation des Fonds structurels 2007-2013, complétée par des fonds affectés à la mise en œuvre du cadre stratégique, reflète l'effort du gouvernement pour assurer l'exécution à long terme des programmes d'inclusion des Roms⁽⁵⁰⁾. Cela est censé renforcer la coopération et la coordination entre les programmes opérationnels individuels et les autorités chargées de leur gestion. Il s'agit également d'une bonne opportunité pour optimiser l'utilisation des Fonds structurels de l'UE afin de résoudre la problématique des Roms. Les municipalités doivent mettre en place une stratégie globale à long terme, conjuguant au moins trois domaines d'activité, pour renforcer le développement socio-économique et promouvoir l'inclusion sociale de communautés roms marginalisées. Néanmoins, jusqu'à présent, ce cadre stratégique ne semble avoir qu'un caractère déclaratif; à compter de 2010, au milieu de la période de mise en œuvre du plan opérationnel, aucun des 200 000 000 euros attribués n'a été débloqué⁽⁵¹⁾. Compte tenu de l'opposition locale en Slovaquie vis-à-vis des programmes et des projets en faveur des Roms, un important travail de proximité sera nécessaire pour obtenir un quelconque changement.

Dans un grand nombre de pays, **les bonnes pratiques expérimentées sous l'égide des ONG sont plus susceptibles d'aboutir quand les gouvernements les incorporent dans le cadre de leur stratégie, comme pour les pratiques suivantes:**

- Les médiateurs de santé: en Roumanie, les médiateurs de santé pour les communautés roms ont été créés par

⁽⁵⁰⁾ Voir <http://romovia.vlada.gov.sk/16710/horizontalna-priorita-marginalizovane-romske-komunity-%E2%80%93hp-mrk.php>.

⁽⁵¹⁾ Le délai de remise des stratégies locales d'approche complexe, qui sont requises en tant que composantes de toute soumission de projet était le 5 février 2010. Voir <http://romovia.vlada.gov.sk/12915/vyzvy-na-predkladanie-ziadosti.php>.

l'organisation Romani CRISS en 1993⁽⁵²⁾. Le gouvernement national a repris cette initiative tout en élargissant sa portée au niveau national et en lui attribuant des fonds provenant du budget central⁽⁵³⁾.

- Les aides-enseignants: après avoir été testé en République tchèque et en Slovaquie par diverses ONG comme la Fondation tchèque *École grande ouverte*, le poste d'aide-enseignant a été introduit dans la législation nationale, en offrant aux écoles la possibilité de demander des fonds pour la nomination d'aides-enseignants⁽⁵⁴⁾.
- La déségrégation: en Bulgarie, plusieurs ONG dont Drom, ont mené des initiatives de déségrégation dans les écoles, ce qui a donné naissance à une proposition du gouvernement de renforcer les politiques visant à intégrer les enfants et les élèves roms dans des salles de classes ethniquement mixtes, aussi bien dans les jardins d'enfants que dans les écoles en dehors des quartiers roms⁽⁵⁵⁾. La déségrégation dans les écoles est à présent également soutenue par le budget d'État et le Fonds social européen.

3.4. Ciblage et mainstreaming⁽⁵⁶⁾

Les débats sur les politiques en faveur des Roms oscillent entre des politiques ciblées ou de mainstreaming, deux options perçues comme mutuellement exclusives, sans tenir compte de l'environnement législatif. En effet, **les considérations sur l'inclusion des Roms sont multidimensionnelles et requièrent une approche mixte, comprenant aussi bien des politiques ciblées que des politiques d'intégration globale.** Les 10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms partagent la même approche et prônent aussi bien de «viser l'intégration dans la société ordinaire» (principe 4) qu'une «focalisation [ciblage] explicite mais non exclusive» (principe 2) (voir la section 2.3).

La plupart des pays concernés par cette étude poursuivent une approche qui n'est pas fondée sur une politique explicite pour les Roms, mais les traitent de facto comme un groupe cible spécifique à l'intérieur de

⁽⁵²⁾ Voir <http://www.anr.gov.ro/docs/programe/Roma%20in/Document%207-%20Health%20Mediators%20Programme%20in%20Romania.pdf>.

⁽⁵³⁾ Cependant, la réforme du système de santé publique a entraîné le transfert de responsabilité, y compris financière, des médiateurs de santé aux autorités locales en juillet 2009. Les effets négatifs de la décentralisation sont visibles dans les zones rurales, où les autorités ne comptent pas sur les ressources financières suffisantes et se voient donc forcées de donner priorité aux mesures politiques et aux coûts. Cela, conjugué à de hauts niveaux d'intolérance envers les Roms, laisse présager que les mesures en faveur des Roms risquent très probablement de se retrouver sans financements.

⁽⁵⁴⁾ Voir http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/Mediators_Analyse_FR.pdf.

⁽⁵⁵⁾ Voir <http://drom-vidin.org/en/desegregation.html>.

⁽⁵⁶⁾ Mainstreaming: intégration des considérations liées aux Roms, dans les politiques, les programmes et les projets.

politiques générales touchant divers domaines. Ces pays abordent explicitement la problématique des Roms par le biais des politiques et des programmes culturels. Cependant, dans les pays étudiés qui hébergent le plus grand nombre de populations roms, les politiques ciblées sont la norme.

Le service de soutien scolaire pour les gens du voyage au Royaume-Uni (Traveller Education Support Services — TESS) est une initiative positive qui opère un rapprochement entre les approches «de ciblage et de mainstreaming». Inclus dans une politique stratégique pour l'enseignement général et soutenue par les budgets de l'enseignement ordinaire, le TESS est un service ciblé, mis en application par toutes les autorités locales du pays pour collaborer avec les écoles, leurs administrations et autres organismes afin de promouvoir des approches éducatives positives qui intègrent les expériences et les modes de vie des gens du voyage. Le TESS s'applique également aux immigrants roms. Le service s'est développé au fil du temps, tout en gagnant un prestige et en se construisant une image positive.

Dans d'autres pays, les efforts de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni de passer de projets ciblés sur l'établissement de lieux d'étape et de campements pour les gens du voyage à la reconnaissance officielle de leur lieu de résidence (caravanes et campements) en tant que forme légale d'hébergement pourraient également être considérés comme des approches d'intégration dans la société. Ainsi, l'hébergement et les besoins de logement des gens du voyage peuvent être intégrés dans les plans résidentiels traditionnels et évalués régulièrement comme pour le reste de la population. Au Royaume-Uni, la loi sur le logement (Housing Act) de 2004 a prévu une évaluation des besoins d'hébergement des Roms et des gens du voyage. Cette régularisation permet également davantage de flexibilité à un moment où les Roms seminomades et les gens du voyage recherchent davantage une base permanente, voire même d'emménager dans un logement standard.

Un autre exemple positif de l'intégration des considérations des Roms dans les politiques plus générales est celui de la Finlande, où l'attribution de logements est généralisée et les logements sont généralement accordés en priorité aux personnes ayant le plus besoin d'un logement. Les besoins de logement des Roms n'ont pas été ignorés dans ce système de logement. Les autorités ont émis des lignes directrices à l'attention des fonctionnaires municipaux sur la problématique des Roms en ce qui concerne le logement, préconisant, entre autres, de tenir compte de la culture rom au moment de l'attribution, ce qui a permis d'obtenir des résultats positifs.

3.5. L'action positive et autres mesures globales pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité

Un bon nombre de pratiques sur l'inclusion des Roms n'ont pas obtenu l'impact souhaité en raison de l'absence de prise en considération des effets durables de la discrimination et de sentiments anti-Roms. Les recherches au niveau national ont démontré l'importance capitale de promouvoir la non-discrimination et l'égalité des chances pour les Roms. **Une politique efficace sur l'égalité va plus loin que la simple interdiction et la punition de la discrimination et implique des interventions proactives du gouvernement pour promouvoir l'égalité.** La directive européenne relative à l'égalité raciale encourage les États membres à recourir à l'action positive pour éliminer la discrimination.

3.5.1. L'action positive pour promouvoir l'égalité

Dans de nombreux pays concernés par cette étude, les gouvernements ont entrepris des mesures d'action positive pour promouvoir l'égalité des Roms, des gens du voyage et des Sintis. Les amendements apportés à la législation antidiscrimination du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord en 2001 et en 1998, **ayant imposé aux autorités publiques le devoir positif de promouvoir l'égalité raciale et les bons rapports entre les personnes des différents groupes ethniques**, sont un bon exemple d'une politique globale dans laquelle l'égalité raciale occupe une place primordiale⁽⁵⁷⁾. Les organismes spécialisés dans l'égalité obtiennent des pouvoirs explicites pour mettre en œuvre cette législation. L'objectif du devoir positif est de s'assurer que l'égalité raciale fait partie des préoccupations des organisations publiques, en la plaçant au cœur du processus d'élaboration des politiques, de la prestation de services, ainsi que de la réglementation de l'emploi et de sa mise en application. Par conséquent, le gouvernement du Royaume-Uni (ainsi que les administrations décentralisées) reconnaît de plus en plus le besoin d'adapter la prestation de services aux besoins spécifiques des Roms et des gens du voyage. Dans cette perspective, l'établissement du TESS au Royaume-Uni peut être considéré comme une mesure d'action positive pour obtenir l'égalité d'accès à l'éducation et une égalité de résultats scolaires pour les gens du voyage et les enfants roms.

⁽⁵⁷⁾ Voir http://www.equalityhumanrights.com/uploaded_files/PSD/3_the_duty_to_promote_race_equality.pdf.

En Hongrie, conformément à la loi antidiscrimination et aux priorités des politiques dans ce domaine, le gouvernement a établi **la non-discrimination et la planification égalitaire comme conditions pour accéder à l'aide financière** du *Fonds de développement pour l'égalité des chances*, soutenu par le ministère des affaires sociales et du travail, le ministère d'éducation et le département de développement national pour les projets relatifs à l'éducation, au logement et à l'infrastructure. Bien qu'ils ne soient pas spécifiquement ciblés par cette initiative, il est prévu que les Roms soient les principaux bénéficiaires. Par conséquent, les projets municipaux réalisés avec la collaboration des autorités locales, d'experts formés et désignés par le gouvernement national pour assister à l'élaboration des projets, des autorités locales responsables de l'enseignement ainsi que de toutes les parties intéressées doivent inclure des mesures antidiscrimination fondées sur l'analyse de situations, le recueil de données, la consultation et la planification efficace de projets comme conditions préalables à l'allocation des Fonds structurels de l'UE ⁽⁵⁸⁾.

En 1995, en Irlande, le rapport d'un groupe de travail gouvernemental sur les communautés en déplacement avait identifié les problèmes de logement rencontrés par les gens du voyage et recommandé la fourniture de 3 100 unités d'hébergement pour ces communautés avant 2000. La loi sur le logement (pour les gens du voyage) [Housing (Traveller Accommodation) Act] de 1998 impose **aux autorités locales le devoir positif d'adopter et de dispenser des programmes d'hébergement local pour les gens du voyage**, qui seront renouvelés tous les cinq ans, et institue des *comités consultatifs locaux relatifs à l'hébergement des gens du voyage* avec une participation minimale de 25 % des gens du voyage, afin de superviser et d'apporter des conseils sur la mise en œuvre des programmes d'hébergement au niveau des autorités locales. Toutefois, l'absence de sanctions correspondantes pour les autorités locales n'ayant pas atteint leurs objectifs laisse présager une réussite modérée en ce qui concerne l'étape de mise en œuvre ⁽⁵⁹⁾.

3.5.2. Les autres mesures globales pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité

La décision de certains États membres (la Bulgarie et la Hongrie) d'**inclure la ségrégation sur la liste des formes de discrimination interdites par leurs lois antidiscrimination** revêt un intérêt particulier pour les Roms ⁽⁶⁰⁾. Par conséquent, ces deux gouvernements ont formulé l'objectif dans le cadre d'une politique nationale d'éliminer la ségré-

gation des Roms dans l'enseignement (et également dans le domaine du logement en Hongrie) et ont bénéficié de fonds issus du budget national et des Fonds structurels de l'UE (plus de détails sur ces actions et leurs limitations dans les chapitres 4 et 5 de ce rapport).

Les recherches sur le plan national ont révélé un large éventail de lois et de mesures politiques pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité. Dans certains cas, la réussite des mesures se trouvait dans le fait d'avoir **modifié une loi nationale pour qu'elle se conforme aux politiques et aux objectifs de l'inclusion des Roms**. Par exemple, dans la Région flamande de Belgique, les caravanes ont été reconnues comme une forme légale d'hébergement. La reconnaissance légale des caravanes en tant que forme d'hébergement est un élément clé pour remédier légalement à la discrimination. Elle procure au ministère chargé de la question du logement auprès du gouvernement flamand le cadre stratégique pour l'élaboration de mesures visant à améliorer les conditions d'hébergement dans les caravanes à court et à long terme. Elle stipule également que l'amélioration de la situation des personnes vivant dans les caravanes fait partie des responsabilités des organisations compétentes en matière de logements sociaux.

Certaines institutions nationales ont lancé des campagnes de sensibilisation très réussies, afin d'enrayer les attitudes anti-Roms, ainsi que des études pour évaluer les formes et l'impact de la discrimination envers les Roms:

- En Finlande et en Suède, plusieurs initiatives d'envergure nationale, grâce à une subvention du programme EQUAL financé par le FSE pendant la période 2004-2007, se sont concentrées sur la prévention du racisme et sur la discrimination contre les Roms et d'autres groupes marginalisés. Elles ont mis au point des méthodes pour éliminer la discrimination et l'exclusion des Roms et influencer les attitudes, les démarches et les valeurs aussi bien dans la société en général que parmi les Roms, à travers les médias et d'autres moyens de diffusion.
- L'organisme national pour l'égalité en Finlande a concentré ses efforts sur les municipalités et leurs sociétés de logement en leur dispensant une formation antidiscrimination. Comme conséquence, quelques sociétés de logement municipal se sont spécialement intéressées à la problématique des Roms et ont abordé les problèmes de logement avec la collaboration des représentants de la communauté rom.

⁽⁵⁸⁾ Voir <http://www.nfu.hu/introduction>. La mise en œuvre a commencé en 2008, avec environ 250 projets soutenus, mais il n'est pas possible de mesurer l'impact de cette approche positive dans l'attribution de financements sur une période si courte.

⁽⁵⁹⁾ NCCRI Synergy Project (2006).

⁽⁶⁰⁾ En Bulgarie, la loi de protection contre la discrimination (http://kzd-nondiscrimination.com/start/index.php?option=com_content&task=view&id=15&Itemid=30). En Hongrie, la loi CXXV de 2003 sur le traitement égal et la promotion de l'égalité des chances (<http://www.egyenlobanasmod.hu/data/SZMM094B.pdf>).

3.6. Participation des Roms

Le manque de participation des Roms dans les affaires publiques met en évidence l'existence de problèmes dans le processus démocratique, dans la discrimination historique de l'enseignement et dans les procédures d'emploi et de

recrutement. L'UE et les États membres reconnaissent que **la participation active des Roms aux affaires publiques en général ainsi que lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'inclusion des Roms est un principe fondamental**. Il s'avère donc nécessaire de soutenir les organisations roms engagées dans le respect des droits de l'homme et de porter une attention particulière à la représentation proportionnelle de toutes les composantes de la communauté rom, avec une prise en considération du genre, de l'âge et de l'orientation sexuelle des Roms.

3.6.1. Participation politique

La représentation des Roms dans les pays concernés par cette étude est variable. En Europe de l'Ouest, les Roms ne sont pas présents en tant que figures politiques, à quelques exceptions près. En Europe centrale et du Sud-Est sont présents des représentants roms aux niveaux local, régional et national, aussi bien dans des partis roms indépendants qu'en tant que membres de partis politiques nationaux ou parmi les membres du Parlement. Cependant, le niveau de représentation politique des Roms dans chaque pays est encore bien loin de refléter le pourcentage de leur population. Les partis politiques roms des pays ayant récemment rejoint l'UE n'ont eu qu'un succès relatif et n'ont encore jamais fait partie du paysage politique des États de l'UE. Les Roms souhaitant se lancer dans la politique doivent le faire par le biais des partis politiques principaux. La seule formule ayant assuré une représentation politique est celle des sièges spécifiquement attribués aux Roms. Cela est un principe constitutionnel du Parlement roumain, où l'un des sièges attribués aux minorités ethniques est détenu par un ministre rom. Dans un autre pays, la Slovaquie, bien qu'elle ne soit pas appliquée régulièrement, la norme veut que toutes les municipalités hébergeant une population rom aient un conseiller municipal rom⁽⁶¹⁾. Une mobilisation politique se révèle nécessaire, peut-être sous la forme de campagnes d'inscription des électeurs, pour assurer une visibilité politique aux Roms qui les mènerait à davantage de représentation, ou du moins à une représentation relativement proportionnelle à leur nombre. Cela serait en conformité avec l'objectif du dixième principe de base commun pour l'inclusion des Roms, qui préconise de soutenir la participation active des Roms dans la vie publique ainsi que la stimulation de leur citoyenneté active.

3.6.2. Mécanismes de consultation

En raison de ce faible niveau de représentation politique, les Roms ne jouent qu'un rôle consultatif dans la détermination des politiques qui les concernent, alors que le processus décisionnel se déroule ailleurs. Les Roms sont consultés pour l'élaboration de politiques et de programmes à travers plusieurs mécanismes formels et ad hoc, comme des conseils

consultatifs entièrement roms ou des comités conjoints auprès des ministères. Par exemple:

- en Irlande, le *Comité consultatif national pour l'hébergement des gens du voyage* (National Traveller Consultative Committee) est un organisme institué par la loi, chargé de surveiller la préparation, la conformité et la mise en œuvre des programmes d'hébergement local et de conseiller le ministère responsable du logement en matière d'hébergement des gens du voyage. Ce comité consultatif est composé de douze membres, dont au moins trois sont issus d'organisations représentant les gens du voyage. Les autorités locales doivent instituer des *comités consultatifs locaux pour l'hébergement des gens du voyage*, avec une participation minimale de 25 % des gens du voyage;
- en Autriche, le *Conseil consultatif des Roms* prévoit la participation des Roms à l'élaboration de politiques en faveur des minorités et à l'émission de recommandations pour l'attribution des financements gouvernementaux pertinents. La Chancellerie fédérale désigne le Conseil, qui est composé de huit membres, dont la moitié est désignée par des associations roms, pour une période de quatre ans⁽⁶²⁾. Dans certains pays, comme la Finlande, ces mécanismes ont été reproduits aux niveaux régional, provincial ou local et ont vu la participation de Roms, y compris des jeunes, qui ne sont pas habituellement actifs auprès des ONG.

Un grand nombre de ces organismes consultatifs se voient confronter à quelques problèmes concernant les mandats, le mode de fonctionnement, la fréquence des réunions, l'accès à la documentation officielle et la distribution des fonctions. La représentation et la sélection des membres, notamment des membres roms, sont rarement transparentes, et les critiques nombreuses quant au faible impact de leur apport sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. **L'apport des organismes consultatifs devrait se refléter dans les politiques, et les processus de consultation réellement inclusifs devraient impliquer un vaste cercle de représentants roms, y compris de la base, en tenant compte de la parité hommes/femmes.**

3.6.3. Participation civique et secteur des ONG

Le secteur des ONG roms joue un rôle significatif dans la promotion et la programmation des politiques en faveur de l'inclusion sociale des Roms. Dans de nombreux pays, le secteur des ONG a souvent été identifié comme une force motrice de la transférabilité des projets visant l'inclusion des Roms.

⁽⁶¹⁾ La loi sur l'autonomie locale, modifiée en 2002, article 39.

⁽⁶²⁾ Actuellement, les trois membres représentent des associations qui s'occupent principalement des groupes autochtones (Kulturverein Österreichischer Roma, Verein Roma et Roma Service), tandis que le représentant de Romano Centro représente également des questions concernant des migrants tsiganes. Dans les organisations tsiganes, on constate un équilibre des genres. Le Conseil consultatif a été instauré en 1995.

La surveillance du respect des droits de l'homme et la défense de leurs droits par les organisations roms et des gens du voyage, par exemple Romani CRISS en Roumanie et le Mouvement irlandais des gens du voyage en Irlande, ont fourni des informations crédibles sur la mise en œuvre des lois et des politiques existantes de la part du gouvernement. Ce travail a également **établi les bases des campagnes qui plaident en faveur d'une nouvelle élaboration de politiques** et promu le changement social à travers des contentieux clés et importants.

Dans plusieurs pays, **le travail de certaines organisations roms ayant démontré à petite échelle la viabilité de projets et de programmes pilotes, accompagnés de programmes de revendication solides, s'est révélé être un moteur efficace pour l'élaboration politique.** Plusieurs programmes ont été intégrés et mis en œuvre dans le cadre d'une politique nationale (par exemple le programme d'aide-enseignant en République tchèque et les médiateurs de santé en Roumanie).

Les recherches ont également révélé que **certaines organisations roms sont en mesure de travailler directe-**

ment et efficacement avec les autorités locales dans la mise en œuvre des programmes et de projets promouvant l'inclusion des Roms. Par exemple, en Allemagne, les organisations roms ont signé des accords de partenariat avec les autorités locales pour travailler conjointement dans la mise en application d'engagements internationaux en matière de droits de l'homme. À Rome, en Italie, trois ONG ont apporté leur expertise et leur soutien pour la mise en œuvre d'un projet municipal portant sur la scolarisation des enfants et des jeunes roms. À Staffanstorp, en Suède, deux ONG travaillent avec les autorités locales sur un programme d'éducation des parents des familles roms.

3.7. Collecte de données

Les recherches dans la plupart des pays étudiés permettent d'affirmer que le manque de données sur les communautés roms représente l'un des plus grands obstacles à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la transférabilité de politiques fondées sur des données probantes, dont l'im-

Irlande et Slovaquie: recueil de données

«Atlas de la communauté rom: la cartographie sociographique des emplacements roms en Slovaquie» était une initiative mise en œuvre par le bureau du gouvernement plénipotentiaire pour les communautés roms (OPGRC) entre septembre 2003 et juin 2004 dans des peuplements slovaques dont la population s'auto-identifiait ou était perçue en tant que rom. Il s'agit d'une initiative publique entreprise conjointement par le gouvernement et certaines ONG dans le but de rassembler des données sur les conditions de vie et la situation générale des Roms vivant dans des communautés éloignées, leurs besoins et la démarche entreprise par les autorités. Le recueil et l'évaluation des données sociographiques sur les communautés roms ont représenté une étape importante pour permettre l'élaboration de politiques plus efficaces et plus spécifiques visant les localités pauvres en Slovaquie. La cartographie a également été le point de départ pour la préparation de modèles de financements pour les Fonds structurels. Le projet a été lancé à la suite de la signature d'un contrat entre le

bureau de l'État slovaque et SPACE, et a été financé par OPGRC, le service canadien pour le développement international et la Banque mondiale.

En Irlande, l'étude «Our Geels» sur la santé des gens du voyage de l'Irlande entière (*Our Geels — All Ireland Travellers Health Study*) a été lancée en juillet 2007 et s'achèvera au cours de l'été 2010. Il s'agit de la première étude sur l'état de la santé des gens du voyage qui s'applique à tous les gens du voyage vivant en Irlande et en Irlande du Nord. Elle comprend une cartographie de la population des gens du voyage et un examen de leur état de santé, afin d'évaluer l'impact des services de santé actuellement fournis et d'identifier les facteurs ayant une incidence sur la morbidité, la mortalité et sur l'état de santé. Elle inclura par ailleurs une comparaison avec d'autres études sur la santé nationale concernant la population générale, des études sur les enfants et des recherches internationales concernant les minorités. Elle est financée par le département de la santé et de l'enfance, en conjonction avec le département de la santé, des services sociaux et de la sécurité publique en Irlande du Nord, qui a attribué un financement

de 1 394 887 euros pour la période 2007-2010.

Ces projets sont considérés positifs, car ils traitent d'un besoin de longue date concernant le recueil de données sur les communautés roms et fournissent un modèle transférable à d'autres pays. Les données de l'étude slovaque proviennent de plusieurs groupes de personnes nécessitant tout type d'intervention sociale; il ne s'agit pas d'un rapport focalisé uniquement sur l'ethnicité rom. La participation active des gens du voyage dans le processus de recherche de l'étude sur la santé de tous les gens du voyage en l'Irlande garantit la future disponibilité d'informations pertinentes et détaillées pouvant servir à la planification et à la prestation de services à l'avenir. L'utilisation de femmes des gens du voyage dans le processus de recherche mené par des pairs assure un échantillonnage optimal, un rassemblement d'informations optimal et une participation optimale pour la recherche. L'efficacité semble reposer sur un processus de coopération, de participation, de consultation, de volonté politique et sur la disponibilité de ressources adéquates.

pact pourrait être efficacement évalué. **Les initiatives pour collecter des données pertinentes à la mise en œuvre de mesures sur l'égalité des chances pour les communautés roms dans certains pays ont été évaluées positivement au cours des recherches, notamment en raison de leur utilisation bénéfique.**

Le recueil de données sur les communautés roms marginalisées en 2004 en Slovaquie, par exemple, a servi de base aux administrations régionales et locales à l'élaboration de plans de développement locaux et de stratégies locales, ainsi qu'à l'identification des communautés susceptibles de recevoir des investissements ciblés de ressources provenant des Fonds structurels de l'UE. En plus d'apporter des informations supplémentaires sur les Roms vivant en Slovaquie, les résultats de la cartographie des données effectuée ont permis de cibler les dépenses des fonds publics sur des activités concernant les communautés roms, mais aussi d'identifier les communautés qui avaient le plus besoin d'aide de l'État ou des ONG.

Dans le domaine de la santé publique, souvent signalé dans les recherches menées au niveau national comme un domaine sous-développé en ce qui concerne les interventions politiques, un projet de recherche sur trois ans, lancé par le ministère espagnol de la santé publique et mis en œuvre par des ONG roms et des équipes de recherche universitaires, a apporté un grand nombre de données, qui ont permis de dresser la carte de la situation des Roms d'Espagne en matière de santé publique. Ces données ont permis d'analyser l'état de santé des Roms en Espagne en les comparant aux indicateurs de santé nationaux, ce qui a fourni les informations nécessaires à l'élaboration de mesures spécifiques pour corriger les inégalités concernant les Roms dans ce domaine ⁽⁶³⁾.

3.8. Conclusions sur les conditions pour des politiques efficaces

Les politiques efficaces sont conditionnées par une série de facteurs relatifs à la conception et au contenu des politiques et des programmes ciblés, et par leur rapport aux politiques plus générales et aux lois de chaque pays, mais aussi aux mécanismes de mise en œuvre et de financement:

1. La réussite d'une politique dans ce domaine est essentiellement conditionnée par la forte volonté politique d'améliorer la situation des Roms.
2. L'approche intégrée et multisectorielle des politiques est primordiale pour aborder la multiplicité de facteurs d'exclusion des Roms.
3. Les politiques ciblées sont indispensables pour traiter la problématique d'une exclusion sévère, et le meilleur moyen d'intégrer les Roms dans les politiques plus générales (mainstreaming) est possible à travers un ciblage explicite plutôt qu'exclusif, dans le cadre d'une politique transversale concernant plusieurs domaines.
4. La réussite des politiques intégrées est conditionnée à l'existence d'organismes de coordination efficaces auprès des ministères responsables.
5. Il est nécessaire d'établir des mécanismes afin de renforcer les liens entre les gouvernements locaux, régionaux et nationaux, ainsi que les mesures pour réduire la résistance aux initiatives visant l'inclusion des Roms.
6. L'obligation juridique d'entreprendre des mesures, y compris l'action positive, consolide les efforts de mise en œuvre des politiques.
7. Il est indispensable d'encourager la participation et la consultation actives des Roms dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sur l'inclusion des Roms.
8. Le recueil de données ventilées par ethnicité peut contribuer à renforcer l'élaboration de certaines politiques et permet un contrôle efficace, la documentation des résultats de la politique, ainsi que l'évaluation et la transférabilité des pratiques bénéfiques.

⁽⁶³⁾ *Towards Health Equality* (<http://www.msc.es/profesionales/saludPublica/prev-Promocion/promocion/desigualdadSalud/jornadaEquidadSalud.htm>).



4. Programmes de financement efficaces

Ce chapitre s'intéresse aux diverses options de financement des programmes et de projets en faveur des Roms, puis cherchera à identifier les facteurs clés déterminants dans certains exemples de réussite, particulièrement quant à leur durabilité et à leur transférabilité. Les facteurs de succès comprennent: des sources de financement multiples; des approches ciblées et générales; la conditionnalité du financement; le soutien local; la volonté politique; un mélange de planification à court, à moyen et à long terme; l'accès à des financements, en particulier pour les Roms et autres ONG et autorités locales; l'évaluation et la diffusion des résultats.

4.1. Sources de financement

Un examen des pays couverts par cette étude révèle une grande variété et parfois pluralité de sources de financement. Ces sources proviennent:

- des budgets gouvernementaux — nationaux, régionaux, municipaux/locaux;
- de l'UE — aide de préadhésion, Fonds structurels, autres instruments;
- de donateurs volontaires — internationaux, nationaux, locaux.

Financement national

La majorité des bonnes pratiques sélectionnées comprend un élément de financement national, qui est parfois important. L'inclusion sociale des Roms étant d'abord de la responsabilité de l'État, ce type de contribution financière est tout à fait approprié.

Les États connaissent différents degrés de décentralisation, et on constate une évolution globale vers une décentralisation des structures administratives et des compétences. Par conséquent, les financements provenant de sources nationales sont souvent versés par les autorités régionales ou locales plutôt que centrales ⁽⁶⁴⁾. **L'allocation décentralisée peut être considérée comme une opportunité menant à une meilleure implication et à une meilleure appropriation des projets au niveau local**, où ils doivent être mis en place. Cependant, cette allocation décentralisée peut aussi entraîner des difficultés.

Une grande partie du soutien financier en faveur des Roms est attribuée de façon spécifique et ciblée, mais une partie s'inscrit également dans le cadre du financement

général. Les ressources non ciblées peuvent présenter un progrès quant à une tendance au mainstreaming en matière d'insertion des Roms. Pourtant, les recherches menées dans les États membres indiquent qu'**il est difficile de vérifier que le soutien global, à moins qu'il ne soit affecté à des fins spéciales, parvient bien aux bénéficiaires souhaités, en l'absence de données ventilées par ethnicité.**

Les programmes de financement de l'UE

Les programmes de financement de l'UE ont été utilisés **à la fois comme capitaux de lancement pour des projets pilotes et pour développer des mesures et des politiques déjà mises en place au niveau national.** Dans tous les cas, ils peuvent être considérés comme un soutien provisoire pour aider les gouvernements nationaux et d'autres autorités publiques à obtenir un impact décisif sur l'intégration des Roms. Le soutien financier de l'UE est conçu pour être remplacé par un financement national ou par d'autres sources de financement et est par conséquent limité dans le temps (le plus souvent à douze ou vingt-quatre mois).

Pour les pays candidats, la forme la plus courante de soutien de la part de l'UE, pendant ou après la période de négociation de l'adhésion, était le programme Phare ⁽⁶⁵⁾. Dans les projets Phare, le soutien financier de l'UE était accompagné d'un financement national ayant pour objectif d'établir une base pour la durabilité: «Dans le cadre du programme Phare, plus de 100 millions d'euros ont été dépensés depuis 1998, visant prioritairement l'éducation, l'infrastructure et d'autres défis fondamentaux pour les communautés roms» ⁽⁶⁶⁾. D'autres sources de financement par l'UE étaient également disponibles à cette époque, bien qu'elles soient d'une importance moindre ⁽⁶⁷⁾.

Les problèmes liés aux Roms sont inclus dans toutes les activités de l'UE, de telle sorte que tous les États membres ont pu bénéficier d'un éventail de mécanismes financiers. **Les Fonds structurels européens ont été la source principale de soutien pour les projets en faveur des Roms** ⁽⁶⁸⁾. Le Fonds social européen est de loin le contributeur le plus important, comprenant EQUAL ainsi que les programmes opérationnels pour le développement des ressources humaines; mais l'importance du Fonds européen de déve-

⁽⁶⁴⁾ Certains impôts sont également collectés au niveau local ou régional.

⁽⁶⁵⁾ Cet instrument a été le moyen principal d'aider les pays du centre et de l'est de l'Europe à adapter leurs structures institutionnelles et administratives aux normes de l'UE (l'*acquis communautaire*). Le soutien aux Roms n'était qu'une petite fraction des dépenses totales du programme Phare. Ce programme est maintenant consolidé par d'autres formes d'aides dans l'aide de préadhésion (Instrument of Pre-Accession Assistance).

⁽⁶⁶⁾ Commission européenne (2008: 49, § 10.3).

⁽⁶⁷⁾ Les États qui ont adhéré en 2004 ont pu bénéficier de la «facilité transitoire» de l'UE pour la période 2004-2006 (http://ec.europa.eu/enlargement/how-does-it-work/financial-assistance/transition_facility_en.htm).

⁽⁶⁸⁾ Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=634&langId=fr>.

loppement régional, de Progress ainsi que d'autres activités de la Commission européenne et de leurs financements associés ne doivent pas être négligés ⁽⁶⁹⁾.

L'expérience des pays qui étaient précédemment candidats à l'adhésion en matière de financements européens a eu une influence sur le long terme, et **les États membres ayant adhéré le plus récemment ont aujourd'hui davantage de chances de pouvoir bénéficier de ces ressources pour soutenir l'intégration des Roms** ⁽⁷⁰⁾. Dans plusieurs exemples, comme dans le projet sur l'emploi en Bulgarie décrit ci-après, le financement Phare a permis le soutien d'un projet pilote qui est ensuite devenu un programme plus important bénéficiant des Fonds structurels. Cela permet de comprendre pourquoi certains États ont davantage utilisé le soutien de l'UE pour leurs initiatives en faveur des Roms. Les recherches menées en Bulgarie et en Hongrie ont permis de constater que la plupart des politiques et des programmes gouvernementaux en faveur des Roms avaient bénéficié des ressources de l'UE, alors que ces financements pour les politiques concernant les gens du voyage étaient presque insignifiants au Royaume-Uni, en Belgique et en France.

Financement grâce aux dons

Les donateurs, comprenant les gouvernements étrangers, les ONG, les entreprises et les organisations caritatives internationales et nationales, ont un rôle important ⁽⁷¹⁾. De telles organisations peuvent se contenter d'apporter de l'aide financière, mais occupent souvent un rôle actif dans les projets. Étant donné que l'éventail de leurs activités est vaste, ciblant tous les domaines pertinents, il est difficile d'identifier

en général les domaines d'intervention des donateurs ⁽⁷²⁾. **Une caractéristique importante du financement par les donateurs est que celui-ci a tendance à être plus flexible et accessible à la société civile** que les financements de l'UE. C'est pourquoi de nombreuses ONG de petite taille travaillant sur l'inclusion des Roms ont choisi de financer leurs activités de cette façon.

Les donateurs les plus importants sont principalement impliqués dans des projets de plus grande envergure et peuvent travailler en partenariat étroit avec les gouvernements, contribuant ainsi par leur expertise dans les domaines pertinents et par leurs ressources financières. C'est le cas de l'association sur le long terme du PNUD et du gouvernement bulgare sur plusieurs programmes majeurs concernant l'emploi et les infrastructures financés par l'UE. Ils peuvent également coopérer efficacement avec les organisations agissant sur le terrain comme dans le cas des *programmes humanitaires et sociaux* de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), où l'aide a été distribuée à travers l'Europe centrale et orientale par l'intermédiaire d'ONG locales. Pour les États membres ayant adhéré récemment, un rôle particulièrement influent a été joué par l'Open Society Institute (OSI), qui a dirigé son financement destiné aux problématiques roms vers le secteur non gouvernemental en grande partie ⁽⁷³⁾. Avec la Banque mondiale, l'OSI a également soutenu la décennie de l'inclusion des Roms et a apporté un financement au Fonds pour l'éducation des Roms, qui a ensuite soutenu de nombreuses initiatives pertinentes. Une autre organisation qui travaille sur le long terme pour aider à la mise en valeur du potentiel des Roms est l'ONG Spolu qui dirige l'aide du gouvernement des Pays-Bas. Enfin, les donateurs internationaux comprennent le réseau des fondations européennes (Network

Suède: combattre les discriminations contre les Roms

En 2001, le gouvernement suédois a demandé au médiateur contre les discriminations ethniques d'enquêter sur les discriminations envers les Roms en Suède et de proposer des moyens de les empêcher. Bien que cela était un phénomène connu, il existait peu de plaintes. Le gouvernement a alloué 1,7 million de couronnes suédoises (environ 177 000 euros) à la mise en place du projet à partir de fonds nationaux et a insisté sur le fait que ce

projet faisait partie d'un travail stratégique sur le long terme pour réduire les discriminations. Ce projet avait également comme objectifs d'informer les Roms sur leurs droits et sur le travail du médiateur et de sensibiliser les institutions et le public au sujet des Roms.

En plus d'utiliser les plaintes existantes, le projet a lancé une étude permettant de réunir de nouvelles données concernant les Roms avec l'aide des groupes de travail et des groupes de référence roms et des ONG roms. Ces groupes roms ont aussi rencontré les

autorités responsables de l'éducation, de la justice et des médias, et les militants ont assisté à un cours organisé par le Centre européen des droits des Roms. Ce projet a eu pour résultat la rédaction d'un rapport [médiateur suédois pour l'égalité (2004)] et a amélioré la couverture médiatique au sujet des discriminations. Un impact significatif a été démontré par l'augmentation manifeste des plaintes déposées par des Roms auprès du médiateur, à la suite de ce projet, et par les litiges remportés, et les jugements dans les tribunaux ou en dehors, pour la plupart des plaintes.

⁽⁶⁹⁾ Par exemple, des programmes tels que le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, «Jeunesse en action», «Culture» (2007-2013), le Feader, le programme de santé publique (2008-2013).

⁽⁷⁰⁾ En même temps, des critiques se font entendre contre la complexité des procédures pour accéder à de tels fonds et les gérer.

⁽⁷¹⁾ Cette forme d'aide a été renforcée et encouragée dans certains pays par la formation de forums de donateurs, par exemple en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie, qui soutiennent tous les initiatives envers les Roms.

⁽⁷²⁾ Les donateurs choisissent souvent un domaine qui est lié à leurs activités. Par exemple, l'entreprise pharmaceutique Pfizer finance un projet de santé.

⁽⁷³⁾ Cette organisation, qui a été créée pour assister la démocratisation et le développement des pays qui étaient précédemment communistes, a soutenu les ONG régionales militant pour l'inclusion des Roms ainsi qu'un panel d'organisations ayant trait aux Tsiganes.

of European Foundations) et le CEE Trust, pour n'en nommer que quelques-uns ⁽⁷⁴⁾. L'adhésion à l'UE des pays précédemment candidats a conduit au retrait de certains donateurs qui ont anticipé une disponibilité des Fonds structurels ⁽⁷⁵⁾.

Les donateurs de plus petite taille peuvent constituer la seule source de financement pour des projets limités, mais ils peuvent aussi contribuer à des projets plus importants, en complément des financements provenant d'autres sources. De cette façon, ils peuvent jouer un rôle important en couvrant un aspect qui n'avait pas été abordé par la source de financement principale. Par exemple, l'OSI a fourni des capitaux de lancement en faveur d'un projet tchèque ayant pour but de fournir de l'aide juridique gratuite, et a ensuite été remplacé par le CEE Trust et par des donations provenant d'États non membres de l'UE ⁽⁷⁶⁾; **cela illustre les avantages de financements multiples.**

De nombreux programmes et projets reçoivent des financements de plusieurs sources, de telle sorte qu'il est très difficile d'attribuer leur succès ou leur échec à un instrument particulier. Les sections suivantes explorent de façon thématique différents types d'initiatives, les sources probables de soutien dans différents domaines, les divers mécanismes de financement, les difficultés générales pour accéder et utiliser les instruments financiers et les limites qui peuvent se présenter face à la durabilité des initiatives. Les exemples de bonnes pratiques sélectionnés illustrent cette diversité en relation avec l'influence réciproque des politiques, des programmes et des projets. Les structures des programmes de financement manquent souvent de flexibilité et peuvent ne pas convenir aux besoins du projet pour ceux qui le mettent en place. Ainsi, **les ONG préfèrent souvent que les subventions soient réparties sur une période plus longue afin de préserver la durabilité des projets.**

4.2. Non-discrimination et égalité

Une évaluation du financement de projets dans ce domaine illustre les différents rôles de différentes sources de financement.

Financer les organismes de promotion de l'égalité pour combattre et surveiller les discriminations

À la suite de l'adoption de politiques de promotion de l'égalité, **plusieurs États membres ont établi des organismes**

de promotion de l'égalité de traitement et ont effectué des recherches pour évaluer l'efficacité des politiques dans ce domaine. Ces initiatives sont principalement financées au niveau national ⁽⁷⁷⁾. En 2001, le gouvernement suédois a demandé au médiateur contre les discriminations ethniques d'enquêter sur les discriminations envers les Roms en Suède et de proposer des moyens de les empêcher (voir l'encadré). Des réseaux d'ONG au niveau national surveillent et combattent aussi les discriminations (voir la section 5.1) et sont financés de plusieurs façons différentes.

Les sources de financement qui sont disponibles pour des telles initiatives peuvent illustrer le climat politique ambiant et le niveau de soutien politique en matière de lutte contre les discriminations; certains gouvernements mettent des ressources à disposition à cet effet, mais dans d'autres pays, les donateurs extérieurs et les ONG financent les activités de surveillance. L'enquête menée par le médiateur suédois a été vue comme un **premier pas dans un processus continu pour lutter contre les discriminations;** **le financement du gouvernement national a démontré une volonté politique du gouvernement de combattre les discriminations.** La méthodologie développée a été évaluée et considérée comme riche en enseignements et facile à transférer. Elle a été ensuite utilisée pour étudier les discriminations auxquelles font face d'autres minorités ethniques vulnérables de Suède. Elle a aussi été perçue comme un **moyen efficace de renforcer l'application de la directive sur l'égalité raciale dans les autres États membres.**

Soutien non gouvernemental pour les projets médiatiques contre les discriminations

Parmi les initiatives sélectionnées pour contrer les discriminations par le biais des médias, la majeure partie des financements provient de sources non gouvernementales; quelques ONG ont également mobilisé leurs propres ressources pour soutenir ce travail. Les initiatives de sensibilisation ont utilisé les médias de façon créative comme dans le cas du projet finlandais EQUAL financé par la FSE, où un panel d'immigrés est apparu dans des courts-métrages pour relater leurs expériences personnelles. Deux projets allemands, principalement financés par des donateurs, ont présenté des expériences personnelles de discrimination, y compris un projet conçu et mis en place par une ONG sinti et rom qui a également mis ses propres ressources à la disposition du projet ⁽⁷⁸⁾. Une couverture médiatique durable des discriminations contre les Roms est fournie par le projet tchèque *Romea*, avec des ONG roms qui présentent des informations ayant trait aux roms en anglais, en tchèque et en romanès ⁽⁷⁹⁾, financé par des donateurs nationaux et

⁽⁷⁴⁾ Voir <http://www.spolu.nl/stichting/about-spolu/>, <http://www.nefic.org/> et <http://www.ceetrust.org/>.

⁽⁷⁵⁾ Les fonds glissants principaux de certains ONG ont également été remplacés par une exigence de mise en compétition pour les financements des projets, ce qui a miné leur durabilité.

⁽⁷⁶⁾ Dans ce cas, l'aide juridique n'était pas restreinte aux Roms, mais à tous ceux qui en avaient besoin. Voir <http://www.probonocentrum.cz/english>.

⁽⁷⁷⁾ Une étude slovène plus générale portant sur les discriminations a été financée à 15 % par l'État et à 85 % par l'UE dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous en 2007.

⁽⁷⁸⁾ Le premier projet a été financé par l'ONG et par la Fondation Freudenberg. Voir <http://www.sinti-roma-bawue.de>. Dans le deuxième, des survivants de l'Holocauste commémorent Auschwitz. Ces ressources sont disponibles sur <http://zentralrat.sintiundroma.de/>.

⁽⁷⁹⁾ Romea (<http://www.romea.cz/romea/english/index.php>).

internationaux. Romea doit mobiliser des fonds pour son budget chaque année, ce qui pose des problèmes de planification sur le long terme. «DOSTA! Combattre les préjugés contre les Roms!», organisé sur la période 2008-2010, est la première campagne d'envergure nationale ayant pour but de sensibiliser la population en Slovaquie⁽⁸⁰⁾ et fait partie d'un programme international financé par l'UE et le Conseil de l'Europe et accompagné d'un financement gouvernemental. Bien que le succès de tels projets soit difficile à évaluer, le fait que 20 millions de spectateurs aient vu ces films finnois laisse suggérer un impact positif, tout comme les nombreuses visites sur le site de Romea.

Combattre les inégalités pour l'accès aux financements par les organisations roms

Bien que la responsabilité première de l'inclusion des Roms incombe aux gouvernements, en pratique, les ONG constituent un partenaire important dans la mise en œuvre de projets pertinents et peuvent combler les lacunes de la planification gouvernementale. Il apparaît que les organisations roms et les autorités locales rencontrent des difficultés d'accès aux financements, et de nombreuses initiatives menées par des ONG pour l'inclusion des Roms sont conduites par des organisations non roms. Les structures des programmes de financement peuvent également manquer de flexibilité et ne pas être adaptées aux besoins des organisations qui mettent en place les projets. Ainsi, les ONG préfèrent une allocation de subvention sur une période plus longue, afin de garantir la durabilité.

Un important **programme de donateurs privés pour améliorer l'accessibilité des financements pour les organisations roms et les autorités locales** est *Making the Most of EU Funds for the Roma (Comment bénéficier au mieux des financements de l'UE)*, de l'OSI. Avec son réseau de partenaires, l'OSI souhaite maximiser l'utilisation par les gouvernements des ressources de l'UE et aussi aider le Fonds structurel européen et les autres fonds européens à contribuer à l'inclusion des Roms. Cette initiative a pour but de renforcer l'inclusion des Roms et de promouvoir leur connaissance et leur implication dans les différentes phases du développement et de la mise en place d'un projet grâce à : une assistance technique, un fonds pour le développement de projets renforçant le travail des différents acteurs militant pour l'intégration des Roms, un système de mentorat pour les Roms impliqués dans la planification et le contrôle des fonds provenant de l'UE et un préfinancement et un financement des coûts non éligibles afin d'améliorer l'impact des projets financés par l'UE⁽⁸¹⁾. Pendant la première année en Bulgarie, en Slovaquie et en Hongrie, l'aide a été donnée aux gouvernements locaux et

à des ONG roms dans 178 communautés, à travers 79 projets, profitant ainsi directement à environ 12 000 personnes, la plupart desquelles étaient des Roms. Plus de 3 millions d'euros ont été réunis pour des projets d'éducation, de santé et d'emploi. L'OSI a fourni une somme additionnelle de 756 830 euros dans ces trois pays⁽⁸²⁾.

4.3. Éducation

Le rôle de Phare comme capital de lancement

La plus grande partie du financement Phare pendant le processus d'adhésion a été allouée aux projets d'éducation. Initialement, ces initiatives étaient des projets pilotes, qui ont été développés en programmes plus approfondis, comme en Slovaquie⁽⁸³⁾. Le financement Phare offre un exemple potentiel de bonne pratique en ce que ce financement exigeait une évaluation du projet et du programme et que cette évaluation était financée par Phare. Cependant, ces évaluations ont connu des insuffisances : elles portaient en effet en général sur des secteurs entiers (par exemple le gouvernement ou la société civile) en tentant de déterminer si les procédures avaient été suivies, sans analyse des résultats et de l'impact. Même à ce stade d'exécution, les indicateurs étaient souvent impossibles à quantifier en raison des restrictions juridiques à l'obtention de statistiques ventilées par ethnicité⁽⁸⁴⁾.

Modèles de financement mixte pour les initiatives en faveur de l'éducation des Roms dans les États membres

Le financement des initiatives relatives à l'éducation dans les États membres provient à présent en très grande partie de sources nationales, mais d'autres sources peuvent également apporter leur contribution. Le financement du FSE joue un rôle important en tant qu'instrument européen le plus important pour soutenir le développement des ressources humaines. Les projets et les programmes soutenus par le FSE ont fourni de bons modèles d'intervention, par exemple l'emploi d'assistants scolaires roms (voir la section 5.2)⁽⁸⁵⁾ ainsi que le soutien de l'éducation des minorités pour les musulmans et les Roms

⁽⁸⁰⁾ «DOSTA!», mis en place en Slovaquie par le bureau gouvernemental pour les minorités nationales et des ONG tziganes, est cofinancé par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le bureau gouvernemental (http://www.uvn.gov.si/fileadmin/uvn.gov.si/pageuploads/pdf_datoteke/letak_DOVOLJ-slo.verzija-FINAL.pdf). Il n'y a pas encore eu de tentatives pour mesurer l'impact de ce programme.

⁽⁸¹⁾ Voir <http://lgi.osi.hu/documents.php?id=2261>.

⁽⁸²⁾ Voir http://lgi.osi.hu/cimg/0/1/2/7/4/PGF_achievements_Year_1_Feb_2010.doc.

⁽⁸³⁾ Le projet initial SR 9813.04 mené à Spiš en 1998 a conduit en 2000 à SK0002, et cela a ensuite mené en 2001 à SR 0103.01 (voir la section 5.2).

⁽⁸⁴⁾ Voir les deux exemples sur l'éducation préscolaire dans la section 5.2.

⁽⁸⁵⁾ Bureau d'État provincial de Finlande du Sud (2007), *Forward with a vivid mind (Tournés vers l'avant, avec un esprit vif)*, modèle pour la formation d'adultes roms pour devenir assistants chargés des besoins spécifiques dans les écoles, publication du projet ROM-EQUAL 2004-2007. Voir aussi *Successful Integration of Roma in Education — Romani Assistant (L'intégration réussie des Roms dans l'éducation — Assistant tzigane)* (<http://www.zveza-romov.si>). Des projets tchèques et slovaques utilisant des assistants scolaires roms ont été financés par un financement national et des donateurs internationaux, respectivement.

en Grèce ⁽⁸⁶⁾. Cependant, ces projets n'ont pas toujours été durables, comme dans le cas de la Hongrie ⁽⁸⁷⁾. Les initiatives des ONG ont également eu une influence, en bénéficiant souvent de subventions, de la part de donateurs comme le Fonds pour l'éducation des Roms.

Les initiatives de déségrégation des financements pour une meilleure qualité de l'éducation

En Espagne, des améliorations dans le domaine de l'éducation ont souvent été fonction d'un apport financier soutenu et de progrès dans l'intégration des Roms dans des résidences ordinaires, **démontrant la valeur ajoutée potentielle et le rapport coût/avantages du soutien à la déségrégation**. Le financement de l'éducation est donc principalement orienté vers l'amélioration des résultats

de l'éducation des élèves roms. D'autres stratégies sont nécessaires lorsque la déségrégation résidentielle a peu de chances d'être réalisée, au moins sur le court terme. **En Bulgarie et en Hongrie, les mesures de déségrégation des écoles sont financées par plusieurs sources.**

En Bulgarie, les initiatives de déségrégation mises en place par les ONG ont initialement été financées par des donateurs privés ⁽⁸⁸⁾, mais ont également été depuis désignées comme politiques gouvernementales et incluses dans un programme opérationnel, cofinancé par les Fonds structurels de l'UE et un budget gouvernemental. Les résultats à ce jour semblent être modestes (voir l'encadré ⁽⁸⁹⁾), en grande partie parce que les gouvernements n'ont pas pu fournir de financements pour ces efforts, rendant leur extension impossible. **Des progrès substantiels nécessitent une volonté politique de rendre disponible un financement national**

Bulgarie: déségrégation des écoles pour la qualité de l'éducation

Depuis 2000, les initiatives de déségrégation des écoles en Bulgarie ont mis en avant l'éducation intégrée des enfants roms en âge scolaire et préscolaire. Le projet initial, lancé à Vidin par l'organisation rom DROM, est maintenant mis en place avec succès par des ONG dans neuf autres endroits. Le modèle de déségrégation comprend les éléments suivants: scolarisation des enfants roms dans des écoles situées en dehors des quartiers roms; mise en relation des écoles, de l'administration du projet et des parents; soutien des enseignants pour des activités extrascolaires; dynamisation du soutien politique et social parmi les autorités locales chargées de l'éducation, les communautés roms, les ONG et les politiciens; transports en bus; leçons supplémentaires; formation des enseignants à l'éducation multiculturelle; information médiatique; apport de matériel scolaire et de repas; motivation des parents, participation aux activités extrascolaires et interaction avec les écoles d'accueil. Le soutien de

l'école d'accueil et de la municipalité est d'une importance cruciale pour le succès d'un projet.

En mai 2007, les résultats académiques d'élèves de cours moyen en mathématiques et en langue et littérature bulgares ont montré que les enfants roms étudiant dans des environnements intégrés obtenaient de meilleurs résultats que ceux qui étudiaient dans des écoles ethniquement divisées, bien que leurs résultats soient encore en dessous de la moyenne de l'école. Une évaluation menée en 2008 a observé que retirer les enfants roms d'un environnement éducatif ségrégué était possible, viable et soutenu par les parents roms, et qu'il était possible de convaincre les parents non roms. Durant l'année scolaire 2008/2009, près de 2 500 enfants roms ont fréquenté des écoles intégrées grâce à ces projets. Le soutien financier primaire a été apporté par l'Open Society Institute et par le Fonds pour l'éducation des Roms. Le soutien de ce dernier a atteint environ 650 000 euros par an (et 2 600 000 euros pour la période 2005-2008/2009).

À la suite de ces projets, l'éducation non ségréguée des enfants roms a été incluse comme une priorité dans les politiques et les programmes. Elle est incluse dans les documents politiques suivants: le programme directeur pour l'intégration égalitaire des Roms dans la société bulgare (programme directeur concernant les Roms) adopté en avril 1999; le plan stratégique national 2007-2013 adopté en 2006; la stratégie pour l'intégration éducative des enfants et des étudiants provenant de minorités ethniques, adoptée en juin 2004 pour une période de dix ans (2005-2015). En 2008, une avancée dans l'engagement financier du gouvernement pour la déségrégation des écoles a eu lieu avec l'établissement de la déségrégation des activités comme priorité dans le programme opérationnel pour le développement des ressources humaines, cofinancé par les Fonds structurels de l'UE et un budget gouvernemental pour la période 2007-2013. Cependant, cela n'atteint pas le niveau de soutien fourni par des donateurs privés: en 2008, quatre projets de déségrégation des écoles ont reçu un soutien financier pour leur programme s'élevant à un total de 167 000 euros.

⁽⁸⁶⁾ Intégration des enfants musulmans dans l'éducation 2005-2007 — Actions pour soutenir les élèves provenant de minorités — Musulmans, Roms, enfants rapatriés, étrangers, Grecs provenant d'autres pays (<http://museduc.gr/en/index.php>). Deux programmes éducatifs au profit des Roms ont été financés à 75 % par le FSE, en complément de fonds nationaux.

⁽⁸⁷⁾ Jusqu'à 77 centres d'études ont été dénombrés en 2007, gérés par des ONG roms hongroises. Ils étaient soutenus par le financement de l'UE et du ministère de l'éducation, mais beaucoup ont apparemment fermé lorsque ce financement a cessé.

⁽⁸⁸⁾ Voir http://baht2000.free.bg/en_projects4.html et <http://drom-vidin.org/en/desegregation.html>. Alors que les projets se sont élargis à d'autres villes, le niveau des ressources dépensées pour les projets des ONG a été déclaré comme comparable aux dépenses gouvernementales.

⁽⁸⁹⁾ Voir <http://sf.mon.bg/Dogovori-Integration-2007.pdf> et le Fonds pour l'éducation des Roms (2008).

suffisant sur le long terme pour pouvoir répliquer les projets pilotes menés par les ONG.

En Hongrie, **le gouvernement national a imposé des conditions à la réception de certains financements** qui avaient pour but de soutenir l'inclusion des Roms. Il a été proposé aux écoles des mesures financières d'encouragement de la part des fonds des ministères centraux pour faire accepter à la fois des quotas minimaux et maximaux; la planification de l'égalité des chances est désormais obligatoire pour les autorités éducatives qui souhaitent obtenir des financements destinés au développement national, car le programme de mesures d'encouragement n'a pas eu les effets escomptés⁽⁹⁰⁾. **Surveiller et évaluer l'utilisation des financements (lors des prévisions et après le projet) est d'une importance cruciale, et cela a été démontré de façon probante** lorsqu'une étude d'impact plus récente en Hongrie a montré que, dans certains cas, les financements Phare contribuaient à perpétuer certaines pratiques de ségrégation au lieu de servir les objectifs souhaités⁽⁹¹⁾. La Fondation *Chance for Children*, financée principalement par des donateurs privés, contrôle maintenant l'amélioration de la déségrégation et combat les réticences locales à travers des actions en justice⁽⁹²⁾. Cependant les progrès ont été relativement lents et l'opposition locale difficile à surmonter, nécessitant davantage de **volonté politique pour réussir à impliquer la totalité des acteurs.**

4.4. Emploi et formation

Les capitaux de lancement comme stimulus vers un soutien financier plus important

Les pays qui ont reçu le soutien du programme Phare pendant la période de préadhésion n'ont dépensé qu'une quantité relativement faible pour des projets liés à l'emploi⁽⁹³⁾. Néanmoins, de tels investissements se sont montrés précieux pour encourager de futures initiatives. Le programme «JOBS for Roma»⁽⁹⁴⁾ en Bulgarie a débuté en 2004 et a été élaboré en prenant en compte les enseignements d'un projet précédent soutenu par le programme Phare. Il fait partie d'une série de programmes JOBS et a attiré un **ensemble de financements provenant de sources multiples**⁽⁹⁵⁾. Ce projet pilote offre des cours de formation, un soutien pour les entreprises nouvelles et déjà existantes, des subventions et des microcrédits par des centres d'activité situés dans les quartiers roms et a depuis été développé et répliqué dans d'autres endroits de Bulgarie. Les facteurs qui ont contribué au succès des centres sont tout d'abord le fait que ce sont des ONG autonomes qui impliquent des acteurs variés en tant que participants actifs, y compris les institutions publiques locales, les chefs de communautés et les organisations roms. De plus, une grande variété de services et de soutiens est proposée. **Les besoins sont identifiés et des priorités avec des évaluations** préalables sous la forme d'enquêtes auprès de la communauté sont menées, **ce qui constitue une base pour le développement de stratégies à long terme.**

Espagne: le financement du projet Acceder et son évolution

La cas du projet *Acceder* de la Fundación Secretariado Gitano montre comment un programme touchant à l'emploi réussi peut s'étendre en utilisant un mélange de financements européens et nationaux, contribuant à la croissance de l'ONG qui met en place le projet. Un projet pilote initial a été financé par le programme pour les ressources humaines Horizon pendant les années 1998-1999, et ensuite le Fonds européen de développement régional a été utilisé pour la période

2000-2006, pour enfin être soutenu par le FSE.

Acceder dispose maintenant d'un réseau national de bureaux d'emploi offrant une vaste couverture, où les clients passent des entretiens avec des conseillers roms avant qu'on ne leur fournisse un profil individuel systématique identifiant leurs aspirations en termes d'emploi et de besoins de formation. En mai 2009, le projet avait aidé 35 000 personnes dans leur formation et leur recherche d'emploi, et 25 000 clients avaient trouvé un emploi dans les secteurs des services, de l'industrie, de la construction ou de l'agriculture. Ces niveaux de pla-

cement sont en grande partie dus aux partenariats étroits et durables avec des employeurs des secteurs public et privé, qui indiquent la confiance qu'ont ces organisations pour les candidats formés par Acceder. Depuis 2006, les clients reçoivent également un soutien pour l'autoentreprise.

Acceder a élargi son public cible aux besoins des immigrés, alors que la majorité des clients restent des femmes. La sensibilisation aux problèmes liés au genre est renforcée par un programme opérationnel intégral pour combattre les discriminations, un élément souvent absent de ce type d'initiatives.

⁽⁹⁰⁾ Voir http://www.romaeducationfund.hu/documents/Short%20summary_Hun%20edu_integr_prog_0603.doc.

⁽⁹¹⁾ L'étude a été menée par le bureau Phare du ministère de l'éducation. Voir EMS (2004: 14, § 51).

⁽⁹²⁾ Voir <http://www.politics.hu/20100203/ngo-to-sue-education-ministry-over-roma-segregation>.

⁽⁹³⁾ Moins de 10 % jusqu'à 2004 pour la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie. EMS (2004: 6).

⁽⁹⁴⁾ Job Opportunities through Business Support: JOBS a été mis en place conjointement par le PNUD et le ministre du travail et des politiques sociales (<http://www.jobs-bg.org/whatis.htm>).

⁽⁹⁵⁾ Celles-ci comprenaient l'Agence de développement international suédoise, le Global Opportunities Fund du Royaume-Uni, la Suisse, le PNUD, le gouvernement bulgare et Phare.

La généralisation des initiatives liées à l'emploi

L'Espagne a été le terrain d'importantes initiatives en matière de formation des Roms financées en partie par l'UE et par l'État. Deux projets en Andalousie, où plus d'un demi-million de Roms espagnols vivent, sont nés du projet Integra datant de 1995, qui faisait partie du programme européen pour les ressources humaines Horizon. Cela a **conduit à une aide plus globale** du gouvernement régional autonome vers des projets d'inclusion des Roms, et ces deux projets ont prouvé leur viabilité et leur durabilité. Les deux projets ciblaient **explicitement mais pas uniquement les Roms**; alors qu'ils s'adressaient à tous les groupes risquant d'être exclus socialement, la plupart des bénéficiaires étaient des Roms et la majorité des femmes. Le projet *SURGE* est effectif depuis 1998 et est maintenant renouvelé annuellement dans les huit régions d'Andalousie ⁽⁹⁶⁾. Ayant débuté en 2000, *SUPLA S.L.* est ensuite devenu une entreprise au service de l'inclusion sociale et professionnelle et **s'autofinance aujourd'hui à travers ses propres activités en fournissant des services liés à l'emploi au gouvernement régional**. L'entreprise est également partenaire de deux programmes EQUAL de l'UE et travaille avec de nombreuses autres organisations.

Des sources de financement multiples pour soutenir une approche globale multisectorielle

Parmi les nombreux exemples de bonnes pratiques liées à l'emploi présentés dans cette étude, presque la moitié a reçu une aide financière de l'UE sous une certaine forme, soit grâce au programme Phare soit plus communément grâce au financement du FSE avec les programmes opérationnels ou EQUAL. En Italie, les projets municipaux pour les Roms ont été financés par une série de mécanismes européens tels EQUAL, URBAN, Horizon et Integra. Cependant, le soutien financier de l'UE ne garantit pas la durabilité, et certains projets EQUAL, comme en Autriche, ont littéralement cessé d'exister lorsque les financements se sont arrêtés. Par conséquent, il est instructif de considérer un exemple d'**utilisation créative de sources de financement multiples** par une ONG afin de **construire des programmes dynamiques, ayant un fort potentiel de développement** ⁽⁹⁷⁾.

Le *programme de formation Acceder*, mis en place par l'ONG espagnole Fundación Secretariado Gitano (FSG), est l'initiative ayant la plus longue histoire et celle qui est la plus répandue pour aider les Roms à obtenir un emploi fixe. Il est principalement destiné aux Roms et fonctionne depuis

2000. La durabilité d'Acceder est due à une combinaison de plusieurs facteurs interdépendants. Parmi ceux-ci, **la stabilité due à son financement fiable provenant de sources multiples, auquel s'ajoutent ses propres activités génératrices de revenus, ainsi que la fiabilité et la flexibilité de son modèle, éprouvé et soigneusement évalué** dans tout son réseau.

Un autre facteur de succès a été la capacité de l'ONG à **diversifier ses activités grâce au soutien étendu des Fonds structurels**. Les financements nationaux, régionaux et municipaux ont toujours été importants, mais avec le temps, ils sont devenus les principales sources pour mettre en place les projets liés à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement au niveau local. De grandes études ont également été menées pour les ministères. Cela représente une **évolution du soutien de l'UE vers un financement plus général**. Des activités plus variées ont eu pour résultat l'arrivée de **nouveaux partenaires et cofinanceurs**. L'ONG est bien plus qu'un fournisseur de services et milite également sur certains sujets politiques.

Le programme Acceder est apparu comme étant transférable de plusieurs façons. Non seulement le projet s'est développé dans toute l'Espagne, mais le gouvernement régional d'Andalousie a en plus reconnu son succès et l'a inclus dans ses propres politiques, et les services d'Acceder sont devenus une partie des services d'emplois publics. La FSG fournit également une assistance technique pour la mise en place du projet en Roumanie, partageant son savoir-faire et échangeant son expérience avec d'autres organisations. La focalisation initiale sur la formation et l'emploi s'est maintenant étendue à d'autres domaines tels que l'éducation, le logement et la santé, et l'approche globale est devenue plus intégrée et multisectorielle ⁽⁹⁸⁾.

Les employeurs dans le financement de la formation et la création d'emplois

Les entreprises privées jouent également un rôle important dans le financement de l'éducation des Roms et dans la création d'emplois. En Hongrie, IBM a mené un forum d'initiative des chefs d'entreprise, *Romaster*, qui soutient les étudiants roms talentueux à l'aide de petites bourses et leur propose des stages et des expériences de travail ⁽⁹⁹⁾. Le plus gros employeur de l'est de la Slovaquie, US Steel Košice, a lancé un programme qui a été récompensé en 2002 pour former et offrir un emploi aux Roms issus de cette région ⁽¹⁰⁰⁾.

⁽⁹⁶⁾ Servicio Unificado de Renovación y Generación de Empleo (<http://www.surgeandalucia.net>) et SUPLA S.L. (pas de site internet).

⁽⁹⁷⁾ Voir http://www.euromanet.eu/upload/30/71/Methodological_model_-_ACCEDER.pdf.

⁽⁹⁸⁾ Voir <http://www.gitanos.org/english/Documents/Projects08.pdf>.

⁽⁹⁹⁾ Voir <http://www.hblf.org/hungarian/hblf-romaster-program.html>.

⁽¹⁰⁰⁾ Voir <http://www.usske.sk/ov/2009/09200-e.htm>. Certains critiques se sont fait entendre à propos de la durabilité de l'emploi des apprentis. Voir <http://www.usske.sk/media/2008/0806241e.htm>.

4.5. Services de santé

Tirer parti des financements pour le développement et l'évaluation des politiques

Par l'utilisation de fonds étatiques, l'Irlande fournit un exemple particulièrement pertinent de la transférabilité et des possibilités de généralisation d'**une initiative pilote qui a mené à l'adoption d'une politique au niveau national**, la «stratégie relative à la santé des gens du voyage en Irlande 2002-2005»⁽¹⁰¹⁾. Avec l'aide du financement du bureau de la santé, le projet initial «**Primary Health Care for Travelers**» (**Services de médecine générale pour les gens du voyage**) a été répliqué avec succès dans d'autres lieux en Irlande jusqu'à pouvoir être considéré à présent comme un programme national. **L'autonomie des gens du voyage (principalement des femmes) a été renforcée par leur formation comme travailleurs de santé au sein de la communauté**. D'autres chercheurs ont rendu le **processus d'entretien plus approprié au niveau culturel et plus efficace** et optimisé les données de recherche, **fournissant ainsi une base de connaissance fondée sur des faits pour d'éventuelles actions futures**. Plusieurs années plus tard, en 2008, conformément aux recommandations de la stratégie relative à la santé, une étude portant sur la santé des gens du voyage dans toute l'Irlande a été menée avec le financement des services de santé d'Irlande et d'Irlande du Nord, représentant une **coopération transfrontalière**⁽¹⁰²⁾. Une fois de plus, les organisations de gens du voyage ont joué un rôle important dans la recherche sur le terrain et la diffusion d'informations.

Dans plusieurs États membres d'Europe centrale, des **programmes de santé réussis** financés par l'UE et accompagnés des financements des gouvernements ont **contribué au développement des politiques de santé nationales**. En Bulgarie, la «stratégie pour la santé des minorités 2005-2007», financée principalement par le gouvernement et le programme Phare, a été adoptée par le Conseil des ministres en 2005 comme une partie de la stratégie nationale relative à la santé⁽¹⁰³⁾. Bien qu'il ne soit pas spécifique aux Roms, ce programme **a largement utilisé les données disponibles concernant les conditions de santé des Roms et les projets mis en place précédemment** par des ONG dans le domaine de la médecine préventive et de l'accès aux soins de santé par les Roms, **adoptant une approche globale** et reconnaissant que la réduction de la pauvreté, du chômage et des mauvaises conditions de logement était cruciale pour la santé. De façon similaire, les *programmes pour la promotion de la bonne santé des membres des communautés désavantagées en Slovaquie 2007-2015*, inclus dans le plan stratégique

national et mis en place par les bureaux de santé publiques régionaux, **ont été élaborés en prenant en compte les résultats du projet pilote Phare 2004-2006**, «Amélioration de la disponibilité des soins de santé pour les communautés roms marginalisées en Slovaquie».

Intégration du financement de projets de santé locaux

De nombreux exemples de bonnes pratiques abordant les problèmes de santé ont tendance à être situés au niveau local et financés de façon privée. En Hongrie, un centre de jour pour les personnes âgées, qui cible de façon explicite mais non exclusive les Roms et où des repas chauds et des examens médicaux étaient fournis, a été financé en partie par le *programme des survivants de l'Holocauste de l'OIM*⁽¹⁰⁴⁾. **Les leaders roms ont pu convaincre les autorités locales de financer la poursuite du programme** en tant que partie intégrante de la fourniture de services sociaux, notamment **parce qu'ils avaient réussi à gagner un soutien local, leur action ayant profité à la communauté dans son ensemble**.

En France, un hôpital de Poitiers met à disposition des aires d'étape et des installations d'hygiène dans l'enceinte de l'hôpital pour les familles nomades des gens du voyage qui séjournent dans l'hôpital. Ce dernier fournit également une formation du personnel par des gens de voyage et organise la médiation avec des médecins cadres hospitaliers⁽¹⁰⁵⁾. **Avec de la bonne volonté et des ressources limitées, l'hôpital a établi des infrastructures de base pour les gens du voyage, permettant un meilleur accès aux services de santé et un traitement plus égalitaire**. L'accès en tant que patients et visiteurs est un problème universel pour les gens du voyage. Sans engendrer de dépenses importantes, tous les hôpitaux accueillant des patients nomades pourraient prendre des mesures similaires.

Les donateurs privés soutenant l'autonomisation des Roms et la fourniture de soins de santé

Les donateurs privés soutiennent le renforcement de l'autonomisation des Roms et la fourniture de soins de santé, comme c'est le cas en Slovaquie. L'entreprise pharmaceutique Pfizer a lancé un programme de santé à l'attention des Roms en finançant un poste de travailleur de la santé communautaire dans huit camps roms afin de fournir les premiers soins et une éducation sur la santé, en coopération avec les services médicaux locaux et les centres communautaires. Certains centres ont bénéficié des infrastructures Phare et des projets de développement communautaires précédents: cette initiative a donc consolidé leurs effets posi-

⁽¹⁰¹⁾ Pavee Point (2005) et <http://www.paveepoint.ie/pdf/NewsletterNov03.pdf>.

⁽¹⁰²⁾ Pavee Point (2008a). Étude de l'University College Dublin menée en collaboration avec les unités de santé primaire des gens du voyage.

⁽¹⁰³⁾ Décision du Conseil des ministres du 8 septembre 2005. Le nom complet est «stratégie relative à la santé des personnes ayant un statut désavantagé et appartenant à des minorités ethniques». Consulter le plan d'action sur <http://www.ncedi.government.bg/>.

⁽¹⁰⁴⁾ Centre de jour pour les personnes âgées — Ináncs. OIM (2006: 53-56).

⁽¹⁰⁵⁾ Améliorer l'accueil des gens du voyage au centre hospitalier universitaire de Poitiers. Voir <http://adapgv-csc86.org/>.

tifs ⁽¹⁰⁶⁾. **Une fondation américaine a également fourni des capitaux de lancement** pour le projet «Health for all» (La santé pour tous), mis en place par l'ONG rom InfoRoma, **afin de rendre les financements plus accessibles aux Roms en formant les activistes roms** à développer des projets de santé: sur les 43 projets développés, 28 ont obtenu un soutien financier.

4.6. Logement ⁽¹⁰⁷⁾

Le financement d'études sur le logement comme base de la planification

Certains États membres ont mené des études poussées pour évaluer la situation du logement des populations roms et définir leurs besoins. Ces études coûteuses et nécessitant beaucoup de travail ont été principalement soutenues par des financements nationaux. En 2004, la cartographie des communautés roms de Slovaquie a été financée par des ONG internationales ⁽¹⁰⁸⁾, et une étude des localités mises à l'écart de la société tchèque, principalement habitées par une population rom, a été lancée en 2006 et financée par le ministère et le FSE ⁽¹⁰⁹⁾. Dans ces deux cas, **les nouvelles données ont permis de renseigner la planification politique, l'évaluation préalable, les initiatives de projets plus approfondis et les demandes de financement auprès du FSE** pour la période de planification 2007-2013. Une étude

similaire, menée au niveau national, a été effectuée en Espagne ⁽¹¹⁰⁾.

Un financement multisources pour soutenir les projets d'infrastructure multisectoriels

Les financements nationaux et européens ont été largement utilisés pour les initiatives relatives au logement, bien qu'elles aient parfois été distribuées par les autorités régionales ou municipales. En Slovaquie, en Bulgarie et en Hongrie, **les financements de préadhésion et de postadhésion ont permis de contribuer de façon importante aux initiatives ayant pour but d'améliorer les infrastructures**, aidant ainsi les gouvernements à faire face aux coûts élevés associés à ce genre de chantiers. Le projet slovaque lancé en 2001, «Des infrastructures pour soutenir les camps de Roms», a permis l'accès aux routes, aux égouts et à l'eau courante dans trente camps ségrégués, et a été le projet le plus cher de tous ceux du programme Phare pour les Roms ⁽¹¹¹⁾. Le développement de cette communauté a également été encouragé en rénovant les centres communautaires dans dix de ces localités isolées, ce qui a été financé par un projet Phare associé. Cette approche plus large a été étendue dans le *programme de développement complet des camps roms* en 2002, ciblant douze camps pendant la phase pilote ⁽¹¹²⁾. **Ce programme a orienté les financements vers des initiatives multisectorielles combinant des éléments d'infrastructure et de logement avec des activités d'éducation et d'emploi**, et traitant des problèmes liés dans ces communautés. Ce pro-

Slovaquie: l'importance de la construction du soutien local

Le projet pour l'infrastructure slovaque lancé en 2001 présentait une approche «du haut vers le bas», et trop peu de temps avait été consacré à la recherche de partenaires motivés. Un village s'est complètement retiré après qu'un maire prêt à soutenir le projet a été remplacé par un opposant ségrégationniste. L'opposition dans un autre village a forcé le maire à organiser un référendum pour savoir si le financement devait être accepté, alors qu'un troisième ne voulait pas

offrir de terrain pour déplacer le camp local. Au contraire, le village de Šumiác a saisi cette chance pour améliorer la vie des habitants roms. Le village s'est assuré que les Roms travaillaient à la construction de l'infrastructure, comme cela avait été prévu, et que les centres communautaires rénovés accueilleraient tous ceux qui le souhaitaient. Le village a aussi reconnu que le «financement tsigane», y compris une nouvelle centrale de traitement de l'eau, avait profité à tous les habitants. Les facteurs clés étaient que, dans une zone fortement touchée par le chômage, les villageois roms étaient respectés, car ils continuaient

à travailler loin de leur maison en tant que travailleurs migrants, comme ils le faisaient durant la période communiste. Le maire proactif, soutenu par les habitants locaux, avait déjà pris les mesures nécessaires pour intégrer les Roms avant le début du projet, y compris à l'aide de l'éducation non ségréguée, et le nouveau financement Phare fut utilisé pour réaliser les intentions précédentes. Cela illustre le fait qu'un financement de grande envergure ne garantit pas le succès d'un projet et que ce même projet peut fonctionner de différentes manières selon le niveau du soutien local et l'implication des principaux acteurs.

⁽¹⁰⁶⁾ Meilleures pratiques RSE 2007-2008 (http://www.blf.sk/tmp/asset_cache/link/0000015082/breviar2008_EN-1.pdf).

⁽¹⁰⁷⁾ Cette section traite des initiatives relatives au logement des communautés tsiganes établies, et ce depuis un certain temps. Les populations d'immigrés plus récentes et nomades sont discutées dans le chapitre 5.

⁽¹⁰⁸⁾ *Atlas des communautés roms et Réalités au sujet des Roms* (<http://romovia.vlada.gov.sk/3554/list-faktov.php>).

⁽¹⁰⁹⁾ Gabal Analysis and Consulting (2006).

⁽¹¹⁰⁾ Carte relative au logement et à la population rom en Espagne (2007) fournissant des informations sur 1 150 localités (<http://www.gitanos.org/publicaciones/mapavienda>).

⁽¹¹¹⁾ Cet «important projet dont le montant s'élève à 16,7 millions d'euros représente presque les deux tiers des dépenses pour des programmes de développement d'infrastructure, qui ont ensemble attiré environ 26,2 millions d'euros de financements au total (combinaison de Phare et de financement national) (27 % du total des ressources)». EMS (2004: 6).

⁽¹¹²⁾ Voir <http://www.government.gov.sk/data/files/2045.doc>.

gramme a également tenu compte des enseignements du projet précédent, notamment quant à l'importance cruciale d'éviter une **approche archaïque et verticale** et à l'importance du **soutien des acteurs locaux** ⁽¹¹³⁾. Il a été financé principalement à l'aide des budgets nationaux, mais également par Phare et Access. La ségrégation n'a pas été réduite, mais les conditions de logement se sont quelque peu améliorées pour les habitants. **Le FEDER joue à présent un rôle important dans la rénovation des infrastructures**, et un programme opérationnel régional pour la Slovaquie a été approuvé dans le cadre des objectifs de convergence pour la période de planification 2007-2013, bénéficiant d'un soutien de 1,45 milliard d'euros. Un tiers de ce montant est destiné à redynamiser les trente municipalités où sont situés les camps roms ségrégués ⁽¹¹⁴⁾.

Financer les initiatives holistiques pour des logements sociaux

Une initiative bulgare cofinancée par des sources municipales et nationales pour construire des logements sociaux modèles a démontré que **les projets municipaux peuvent être holistiques et profiter à la communauté, avec le soutien et la volonté des dirigeants politiques** ⁽¹¹⁵⁾. Six millions de dollars ont été utilisés pour fournir 132 appartements dans le quartier de Hristo Botev pour des familles roms. Les plans comprenaient un espace au rez-de-chaussée disponible pour les petites activités commerciales familiales, **pouvant générer des opportunités d'emploi pour les Roms**: une école de quartier, une crèche et un centre culturel ont été remis à neuf. Il existe, derrière le succès de ce projet, une **collaboration étroite avec la communauté rom locale** pendant la **phase préparatoire d'analyse des besoins préalables au lancement**, qui a eu pour but d'associer la conception des appartements de différentes tailles aux besoins des futurs locataires.

4.7. Intégration de la parité des sexes

L'égalité des sexes comme priorité dans les programmes de financement

Peu de financements semblent disponibles pour des projets ciblant spécifiquement les femmes roms. Parmi les exemples de pratiques sélectionnées pour cette étude, les projets ciblant les femmes roms ou qui leur ont profité de façon significative ont été les plus souvent financés par l'UE. Les initiatives EQUAL financées par le FSE, dont la quatrième priorité est l'égalité des sexes, **ont fourni des ressources financières considérables pour promouvoir**

l'égalité des sexes, ce qui n'a pas été soutenu par des sources nationales à grande échelle. Un exemple positif est le projet EQUAL «Dreaming we go» ⁽¹¹⁶⁾ mis en place au Portugal, relatif au renforcement de l'autonomie d'une association locale de femmes roms, encourageant le travail des femmes roms et une fréquentation plus assidue des écoles par leurs enfants (en particulier les filles). Le résultat principal de ce projet a été la mise en valeur efficace du potentiel d'un groupe de femmes roms qui ont formé et maintenu une association qui participe dans d'autres projets et a formulé plusieurs demandes de différentes sources de financement. Ce projet est transférable et il est important que des initiatives similaires s'adressant aux femmes, et plus spécialement qui leur permettent de renforcer leur autonomie, soient financées, étant donné le manque de soutien dans ce domaine.

4.8. Conclusions concernant le financement

Il est difficile d'identifier définitivement un modèle parfait de financement des projets en faveur des Roms, en raison de la diversité des sources de financement utilisées, qui sont parfois multiples. Le critère qui est probablement le plus important pour évaluer les projets et les programmes du point de vue du financement est la viabilité. Voici quelques conclusions générales:

1. Des sources de financement multiples sont un facteur important pour encourager la durabilité d'un projet, et différentes sources de financement peuvent jouer différents rôles, par exemple apporter les capitaux de lancement pour des projets pilotes qui attireront ensuite d'autres soutiens financiers afin de poursuivre l'initiative et de la répliquer dans d'autres contextes. Elles peuvent aussi:
 - alimenter un mélange d'apports nécessaire pour soutenir des programmes réussis dès les étapes de la conception, soutenir les changements institutionnels, aider la participation de diverses organisations, maintenir un rendu efficace du projet, y compris le contrôle et l'apport d'aide supplémentaire, et rendre possibles des activités de suivi;
 - encourager des approches multisectorielles en finançant différentes composantes, de sorte que les solutions ne soient pas partiales et ne risquent pas d'être gênées par différentes difficultés, par exemple dans le cas de projets relatifs au logement qui ne prennent pas en compte des perspectives d'emploi, la santé ou l'éducation;
 - permettre l'implication de tous les intéressés, en soutenant les différents acteurs à l'aide de structures

⁽¹¹³⁾ EMS (2004: IV).

⁽¹¹⁴⁾ Voir <http://eufundings.com/regional-policy/slovakia.html>.

⁽¹¹⁵⁾ Voir <http://so-slatina.org>.

⁽¹¹⁶⁾ «Dreaming we go» (<http://www.cesis.org>).

administratives appropriées, y compris les autorités centrales et régionales, les partenaires de la société civile, le gouvernement local et les ONG roms ainsi que les bénéficiaires roms, démontrant tous une implication partagée dans le projet, en participant activement et en contribuant financièrement.

2. Les liens entre les projets, les programmes et les politiques contribuent à une action plus systématique et encouragent la viabilité. Les activités des projets réussis ont été étendues pour constituer des programmes plus importants et ont aidé à conduire des politiques nouvelles ou déjà existantes; celles-ci doivent être dotées de ressources adéquates pour fonctionner avec succès. Les projets conçus pour des localités spécifiques peuvent aussi devenir une partie des programmes généraux pour l'inclusion sociale, financés comme des responsabilités et des procédures récurrentes des ministères nationaux et des agences gouvernementales locales, symbolisant le passage d'une disposition ciblée à une disposition générale.
3. La conditionnalité du financement peut aussi renforcer la viabilité en garantissant que les financements, qu'ils soient généraux ou destinés à un usage spécifique, parviennent aux bénéficiaires souhaités. Cela implique une surveillance efficace et une évaluation des conditions (ex ante et ex post) et que les conditions aient été définies par l'UE, par les autorités nationales ou régionales ou même par les donateurs.
4. Les financements qui proviennent exclusivement de sources extérieures au pays (que ce soit de l'UE ou de donateurs bilatéraux ou privés) peuvent traiter les difficultés de transition ou les besoins concrets d'infrastructures, mais dans d'autres cas, il est peu probable qu'ils aient des résultats durables. Le soutien financier national peut être important pour montrer une volonté politique et comme moyen de vaincre l'opposition locale. Cependant, un soutien financier local est aussi essentiel pour assurer le succès. Un tel soutien, même s'il n'est pas très important financièrement, peut démontrer une volonté politique au niveau local et le rôle actif des communautés non roms en tant que parties prenantes.
5. Le financement doit refléter à la fois le ciblage des bénéficiaires roms et l'intégration de ces considérations dans des actions plus larges qui profitent également à la majorité de la population. Il est nécessaire de cibler les efforts pour vaincre la réticence de certaines autorités à financer des actions en faveur des Roms, mais apporter des financements pour des aspects dont bénéficient visiblement tous les membres des localités concernées par les projets peut aider à renforcer le soutien pour ces projets.
6. La volonté politique au niveau national est cruciale pour soutenir le financement.
7. Les programmes de financement sur le long terme sont nécessaires pour réaliser des progrès durables. Dans le cas contraire, les initiatives pour l'inclusion des Roms seront vulnérables aux pressions budgétaires. Les niveaux de réalisation potentiels des projets sont souvent diminués par l'insécurité financière et l'incertitude quant au renouvellement du budget pour un cycle de financement ultérieur. Les ONG préfèrent un financement sur une période étendue plutôt qu'une somme plus importante pour une durée plus courte. Le financement sur le court terme trouve néanmoins sa place lors de l'amorçage du projet et autres étapes similaires.
8. Un soutien financier est nécessaire pour renforcer les capacités des organisations roms. À présent, celles-ci souffrent de sérieuses difficultés d'accès à des financements européens ou nationaux. La participation des Roms augmente les chances de réussite et la viabilité des initiatives. Cela comprend la pleine implication dans les phases de planification, de mise en place, de surveillance et d'évaluation.
9. Une transférabilité efficace est soutenue par la dissémination d'informations, particulièrement à propos de l'évaluation des projets et à propos des sources de financement disponibles, souvent grâce à un travail collaboratif. Un financement spécifiquement destiné à la surveillance et à l'évaluation peut aider à garantir le développement de ce genre d'informations. Dans ce contexte, le réseau EURoma est extrêmement précieux pour fournir des informations et encourager l'utilisation des Fonds structurels européens pour l'inclusion des Roms. Ces fonds qui sont immédiatement disponibles doivent être utilisés au maximum, particulièrement dans le climat économique actuel.



5. Modèles de projets réussis

Ce chapitre examine des modèles de projets qui sont considérés comme réussis et transférables à d'autres contextes et à d'autres acteurs. Les projets de petite échelle et au niveau local, en répondant à des circonstances spécifiques, peuvent inspirer des projets semblables et conduire à l'adoption de politiques de plus grande envergure.

5.1. Non-discrimination et égalité

Surveiller et combattre la discrimination à travers les réseaux

En plus du travail important et essentiel des organismes d'égalité dans la surveillance du racisme et de la rédaction de rapports relatifs aux cas de discrimination envers les Roms (voir la section 4.2), **d'importants réseaux d'ONG ont été établis dans plusieurs pays, soutenus par un financement mixte de donateurs et de gouvernements.**

En Roumanie, l'ONG Romani CRISS a constitué un réseau national de comités de surveillance des droits des Roms en 2002, pour contrôler les violations des droits de l'homme. Cette initiative était une réponse au manque de soutien ou d'action de la part de l'État pour combattre la discrimination envers les Roms, particulièrement par les autorités publiques, malgré les politiques nationales en faveur de l'intégration des Roms. **Une raison de la force et de la cohérence de ce réseau de surveillance est sa conduite par une ONG rom établie depuis une longue période et bénéficiant d'un appui national. L'emploi d'observateurs roms avec une présence régulière sur le terrain a permis de gagner la confiance de victimes.** Les ONG locales roms ont été recrutées, mais en l'absence de celles-ci, des moniteurs individuels ont bénéficié d'une assistance pour démarrer des ONG, augmentant ainsi la capacité du réseau⁽¹¹⁷⁾. Le soutien de donateurs privés sur le long terme a permis le renforcement du réseau par une formation formelle et informelle et le renforcement des capacités, le personnel du secrétariat accompagnant parfois les agents de surveillance locaux pour consolider les résultats du travail. Différents tours de table et réunions ont été organisés pour communiquer et examiner les résultats de ces activités de surveillance, entretenir des relations avec les autorités responsables et renforcer le respect des droits de l'homme à l'égard des Roms dans la loi, la politique et en pratique. Les rapports de moniteurs sont également utilisés dans les procès afin de compiler les

données statistiques pour la défense juridique et les tours de table avec les autorités publiques⁽¹¹⁸⁾. Le réseau Romani CRISS s'est étendu au-delà de la Roumanie avec la formation d'ONG en Moldavie.

En Finlande, le réseau *Rasmus*⁽¹¹⁹⁾, lancé en 2002, inclut toutes les ONG finlandaises importantes travaillant dans ce domaine et est financé au niveau national⁽¹²⁰⁾. Les activités comprennent la sensibilisation du public, le suivi des processus législatifs et le travail avec les organismes publics. Ce réseau a une portée plus vaste et son efficacité réside dans ses larges activités et des membres d'origines variées, y compris des ONG roms et d'immigrants, des communautés religieuses, des organisations du marché du travail et les autorités publiques. De cette manière, il **implique une gamme complète de parties prenantes.** Un autre facteur significatif est le **contexte décisionnel politique favorable dans lequel les initiatives nationales et internationales financées par l'UE visent les discriminations**, par exemple le projet «Join in» pour créer des modèles transférables de l'intégration des questions d'égalité et de non-discrimination⁽¹²¹⁾.

Ces réseaux restent proches de leurs partenaires qui agissent sur le terrain et se sont développés avec succès au cours des dernières années. Ils échangent tous des **informations avec de nombreux partenaires internationaux et nationaux**, ce qui contribue non seulement à la transférabilité des idées, mais aussi à la durabilité.

La médiation pour promouvoir l'accès aux services publics traditionnels

Le fait que les institutions n'aient pas fourni aux Roms et aux gens du voyage un accès égal aux services publics a conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets impliquant des médiateurs roms qui encouragent de bonnes relations entre les Roms et les non-Roms et la promotion de l'égalité. À titre d'exemple, le Centre de médiation des gens du voyage, établi en Belgique en 2001, intervient pour réduire les tensions liées au logement entre les gens du voyage et les

⁽¹¹⁷⁾ Cette extension a été permise par le financement de l'OSI, d'une organisation donatrice catholique et de Phare.

⁽¹¹⁸⁾ Réseau d'observateurs locaux des droits de l'homme pour combattre la discrimination envers les Roms. Voir <http://www.Romancriss.org>. Des plaintes ont également été déposées devant le Conseil national de lutte contre la discrimination et des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme. À la suite du travail du réseau Romani CRISS sur la discrimination à l'égard des Roms, le statut consultatif a été accordé à Romani CRISS avec le Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc).

⁽¹¹⁹⁾ Le réseau est coordonné par la ligue finlandaise des droits de l'homme et relève du CERD. ENAR (2006).

⁽¹²⁰⁾ Rasmus a des financements importants, par exemple du ministère de l'éducation, mais les ONG membres ont aussi leur propre financement.

⁽¹²¹⁾ Cela a été mené par la Finlande méridionale avec la participation de la Finlande, de la Suède, de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne (<http://www.join-in.info/>).

La République tchèque: le cas des assistants de police roms

Un projet tchèque, mis en œuvre par l'ONG «The Life Together» (La vie ensemble) et cofinancé au niveau national et par le FSE, a mené une expérience consistant dans le recrutement d'assistants de police roms. Projet pilote en République tchèque, cette pratique s'était déjà révélée efficace au Royaume-Uni et en France. Les Roms ont participé à tous les stades de l'élaboration du projet, à la mise en œuvre et à l'évaluation. L'ONG rom, DRROM, l'a introduit maintenant dans quatre villes tchèques, et, dans certains cas, la mise en œuvre a été reprise par la municipalité, démontrant donc sa transférabilité

et son potentiel d'intégration. La réaction des communautés roms et de la police a démontré que cette initiative a été très fructueuse dans la promotion de meilleures relations entre les communautés et la police.

La Belgique: le Centre de médiation des gens du voyage en Wallonie

Le Centre sert d'intermédiaire en cas de conflit et facilite la consultation directe avec les familles de gens du voyage quand les décisions prises par les fonctionnaires les concernent directement. Il implique les Roms et les gens du voyage dans ses déclarations publiques, ses publications, ses réunions avec les fonctionnaires et

ses conférences. Il va à la rencontre des non-Roms locaux et montre les avantages du fait de vivre ensemble. Le Centre a réussi à gagner le respect et la confiance aussi bien des Roms et des gens du voyage que des fonctionnaires et des acteurs politiques. Les gens du voyage soulignent que, même dans les cas où aucune solution n'est trouvée, la présence d'un médiateur influence positivement le comportement des fonctionnaires publics. L'approche fondamentale et les principes de médiation établis — servir de facilitateur de communication; respecter, écouter et garantir une voix à toutes les personnes intéressées; interpréter; maintenir le rôle de médiateur — sont fondamentaux dans n'importe quel contexte.

personnes qui ne sont pas gens du voyage, et sensibilise le public à la culture et à la situation des gens du voyage et des Roms. En tant que seule institution de la sorte en Wallonie, ce centre déjà ancien pourrait jouer un rôle influent dans toute politique future qui pourrait émerger⁽¹²²⁾. D'autres pratiques ont été introduites dans le service public, telles que la nomination par les autorités locales en Écosse d'officiers chargés de la liaison avec les gens du voyage, de médiateurs municipaux au Portugal⁽¹²³⁾ et d'assistants de police roms en République tchèque⁽¹²⁴⁾.

En tant que mesures intermédiaires pour promouvoir le traitement égal des Roms et l'égalité d'accès aux organismes publics principaux, les initiatives de médiation ont des mérites indéniables et sont bénéfiques au regard de leurs propres objectifs: en visant explicitement les Roms exclus, les médiateurs construisent une confiance réciproque entre les institutions et les Roms, abolissent les préjugés institutionnels et promeuvent l'accès direct et libre des Roms aux services publics généraux. L'initiative des assistants de police en République tchèque est un exemple d'initiative d'ONG qui a obtenu un soutien financier municipal et qui a été incorporée dans la politique au niveau national. Le but final est d'intégrer la fonction de médiation dans la police en recrutant des Roms, mais cela s'est révélé problématique dans d'autres contextes.

Une approche d'intégration plus vaste consiste en un travail des autorités publiques et des partenaires civils avec les ONG roms pour s'attaquer globalement à tous les aspects des discriminations. En Allemagne, un projet de ce genre implique une campagne soutenue par l'Association des Sintis allemands et des Roms à Hessen pour garantir l'accès des Roms aux droits garantis selon la loi. L'ONG est soutenue par l'État dans la formation de partenariats avec les municipalités; les progrès sont lents, mais durables, se fondant sur un accord réciproque et non sur des sanctions⁽¹²⁵⁾.

Conclusions sur les projets d'égalité et de non-discrimination réussis

Les projets d'égalité et de non-discrimination réussis restent **proches du terrain** et font partie d'une vaste base de soutien, qui bénéficie des résultats en même temps que les Roms. Ces résultats sont souvent accomplis grâce à la **coopération entre les organismes publics et les ONG, et la participation des Roms est forte**. La durabilité est encouragée par un environnement politique favorable et l'échange d'idées afin de promouvoir la transmissibilité des bonnes pratiques. **La médiation peut encourager une meilleure communication entre des Roms, les autorités publiques et les communautés locales et améliorer l'accès des Roms à une gamme de services publics généraux.**

⁽¹²²⁾ Bien que soutenu par le financement du ministère et le FSE, le Centre a été sous-financé, limitant son efficacité (<http://www.cmgv.be>).

⁽¹²³⁾ Débutant en 2009, l'État portugais a couvert 75 % du salaire des médiateurs roms durant la première année et 50 % au cours de la deuxième, adaptés aux ressources municipales.

⁽¹²⁴⁾ Voir <http://www.vzajemnesouziti.estranky.cz/stranka/>. Comme avec beaucoup d'initiatives de médiation, le projet tchèque a signalé des problèmes de durabilité en raison du financement instable.

⁽¹²⁵⁾ La mise en œuvre dans le cadre de la convention sur la protection des minorités nationales dans le Land de Hessen (<http://www.sinti-roma-hessen.de/index.html>).

Slovaquie: évaluation de l'éducation préscolaire participative (Phare SK0002)

En Slovaquie, les programmes successifs de Phare se sont concentrés à renforcer l'éducation préscolaire pour les Roms, par la promotion d'«une approche centrée sur l'enfant et la participation des mères [...] soutenue par des assistants roms formés». Des évaluations régulières de Phare ont été faites et, en 2003, on a jugé que ce programme était «satisfaisant». En 2006, deux ONG roms ont fait une étude collective de deux jardins d'enfants pilotes soutenus par Phare dans le cadre de l'évaluation participative,

réalisant une série d'entretiens avec des mères et avec le personnel. Un jardin d'enfants a été intégré, mais l'autre avait une classe spécifique aux Roms. Selon les conclusions, les mères se sont senties les bienvenues dans le jardin d'enfants intégré et ont dit que leurs enfants avaient des amis non roms et qu'ils ont pu poursuivre leur scolarité dans des écoles primaires intégrées où ils ont obtenu de bons résultats. Bien que les enfants de l'autre école aient continué aussi à l'école primaire et non dans des écoles spéciales, leurs mères se sont senties exclues et inquiètes, en optant souvent pour les classes spécifiques pour les Roms pour leurs enfants dans l'école primaire, pour les

protéger. Elles avaient elles-mêmes assisté aux jardins d'enfants intégrés et s'étaient plaintes amèrement du fait que la ségrégation avait été introduite lorsque le fils du maire était entré au jardin d'enfants. Dans l'autre école, un enseignant avait encouragé activement des parents roms et avait persuadé les parents non roms que l'intégration était la meilleure solution pour tous les enfants. Des évaluations Phare plus vastes n'ont pas pu mettre en évidence les rôles de parties prenantes clés, qui ont expliqué les différences de résultats dans le même programme. Aussi en Slovaquie, l'accent a été mis sur l'«accès à l'éducation» et non sur l'intégration.

5.2. Éducation

La déségrégation de l'éducation et la qualité des résultats éducatifs

Un défi important auquel sont confrontés beaucoup de Roms dans plusieurs pays de l'UE est celui des écoles ségréguées, qui pour la plupart sont dotées de maigres ressources et fournissent une éducation de qualité inférieure. La Bulgarie et la Hongrie ont été au premier rang des initiatives de déségrégation. En Bulgarie, les ONG ont mis en œuvre de nombreux projets durant la dernière décennie, prévoyant le transport en bus d'enfants roms dans les écoles des quartiers non roms et des leçons particulières supplémentaires ainsi que du soutien pour promouvoir de meilleurs résultats scolaires⁽¹²⁶⁾. **Un lien étroit entre les familles et les écoles a contribué au succès du projet.** Une relation entre les politiques et les résultats du projet ont permis d'influencer les priorités de financement du nouveau gouvernement. Les évaluations externes des projets de déségrégation en Bulgarie⁽¹²⁷⁾ et en Hongrie⁽¹²⁸⁾ démontrent de meilleurs résultats scolaires pour les élèves aussi bien roms que non roms⁽¹²⁹⁾ dans les environnements scolaires intégrés et de bons niveaux d'interaction sociale entre étudiants roms et non roms.

Les élèves roms sont largement surreprésentés dans l'éducation spéciale offrant des niveaux plus bas en termes de contenu éducatif et des perspectives très réduites pour la

poursuite des études et la perspective d'un emploi stable. En Autriche, l'ONG rom Verein Roma a répondu avec succès à la ségrégation d'enfants roms dans les écoles spéciales depuis un certain nombre d'années avec un **soutien global au sein de la communauté regroupant une assistance quotidienne après les cours, de l'aide pour les devoirs à la maison, une formation individuelle et de groupe dans des domaines spécifiques, l'utilisation de nouveaux médias pour rendre l'apprentissage attrayant, la participation des parents et des cours de langue rom pour les parents et les élèves**⁽¹³⁰⁾.

Accès à l'éducation préscolaire

Le soutien de Phare s'est concentré de façon importante sur l'éducation, et les projets ont eu pour but de fournir et de soutenir l'enseignement préscolaire, primaire et l'éducation secondaire dans beaucoup de pays candidats. En Slovaquie, une série de projets Phare a adopté une approche holistique en s'adressant à un éventail de thèmes interdépendants liés à l'accès à l'éducation (et non à la déségrégation) comme une composante intégrante essentielle⁽¹³¹⁾.

Parmi les éléments des projets de préscolarité qui ont permis des résultats satisfaisants, il est possible de nommer le soutien par les **assistants scolaires roms** aux élèves et aux familles et la **participation de mères roms**, les **soins de jour à plein temps**, le **tutorat après les classes et d'autres**

⁽¹²⁶⁾ Plus d'informations disponibles sur http://baht2000.free.bg/en_projects4.html et <http://drom-vidin.org/en/desegregation.html>.

⁽¹²⁷⁾ Voir Comité Helsinki bulgare (2008), *On the road to maturity* (Sur la route de la maturité) (<http://www.romaeducationfund.hu/documents/Bulgaria%20deseg%20report.pdf>).

⁽¹²⁸⁾ Kézdi, G., et Surányi, É. (2009), *A successful school integration program*, Roma Education Fund (http://www.romaeducationfund.hu/documents/OOIH_english_kezdi.pdf).

⁽¹²⁹⁾ Dans le cas de la Roumanie, seuls les résultats relatifs aux enfants roms ont été évalués.

⁽¹³⁰⁾ Aucun enfant dans le cadre de l'accord relatif aux Roms à Oberwart ne fréquente maintenant une école spéciale (<http://www.verein-roma.at>).

⁽¹³¹⁾ Il y a eu un programme pilote: amélioration de la situation des Roms dans la région de Spišská Nová Ves (SR 9813.04) pour l'amélioration de la situation des Roms en République slovaque (SK0002), suivi par un soutien aux Roms dans le domaine de l'éducation (SR 0103.01), une nouvelle intégration des enfants roms dans le domaine de l'éducation ainsi que le soutien à l'intégration des Roms dans l'éducation (2003-004-995-01-05). Voir <http://www.mensiny.vlada.gov.sk/index.php?ID=481>.

activités, ainsi que l'utilisation de **méthodes éducatives alternatives**. Pour éviter que les élèves roms soient envoyés dans des écoles spéciales, de nouvelles épreuves culturellement neutres ont été introduites. Parmi les autres spécificités, il est possible de citer **la formation des enseignants au multiculturalisme, les événements interculturels et les cours et les groupes de discussion pour les mères roms**. Pendant l'évaluation, ces mesures ont été identifiées comme réussies, **car elles ont permis d'accroître l'implication des familles roms** dans l'éducation et permettent d'obtenir de meilleurs résultats scolaires pour les élèves roms. L'évaluation a permis de constater que la **préscolarité avait pour résultat une meilleure fréquentation, de meilleurs résultats et moins d'abandons** à l'école primaire ⁽¹³²⁾. Il a été constaté que les jardins d'enfants intégrés avaient amélioré les relations entre Roms et enfants non roms et parents et qu'une volonté forte **pouvait diminuer l'opposition des parents non roms** à l'intégration (voir le texte de l'encadré) ⁽¹³³⁾.

Même là où le niveau des classes préscolaires statutaires assurées semble bon, comme en Hongrie, la participation est souvent inégale ⁽¹³⁴⁾. Les problèmes communs incluent la non-disponibilité de jardins d'enfants, le faible nombre d'années de préscolarité pour satisfaire les besoins des Roms et les difficultés financières et de transport ⁽¹³⁵⁾. **Les initiatives qui améliorent l'accès à l'école maternelle sont largement vues comme une condition préalable fondamentale pour obtenir des résultats éducatifs satisfaisants** ⁽¹³⁶⁾ et **lutter contre la ségrégation scolaire** ⁽¹³⁷⁾.

Éducation interculturelle

Les projets visant l'éducation interculturelle ont un impact très positif sur les relations interethniques, notamment quand ils sont menés par des Roms. Ils promeuvent la dignité personnelle et la fierté parmi des Roms, ainsi que l'augmentation de la compréhension parmi la population non rom. Un projet bulgare réussi mené par l'ONG rom Amalipe offre un cours optionnel dans le **cadre du programme scolaire national**. De 2002 à 2007, le nombre d'écoles ayant opté pour ce programme est passé de 13 à 230, et 40 % des 5 500 élèves participants ne sont pas roms. **Le cours encourage la tolérance interethnique et l'amitié et permet de**

réduire les taux d'abandon des Roms. Quelques initiatives incluent la sensibilisation des enseignants à la culture des Roms. D'autres se concentrent sur la langue et aident au renforcement de l'identité rom.

Programmes de bourse

Les bourses du Fonds pour l'éducation des Roms accordées aux étudiants roms en cycle secondaire sont basées sur un modèle qui inclut le mentorat, la formation de mentors et le soutien financier des élèves. Les mentors sont des enseignants qui reçoivent des honoraires minimaux pour leur travail supplémentaire consistant à faciliter l'accès à la vie scolaire des élèves et à la tutelle scolaire, si nécessaire ⁽¹³⁸⁾. Débutant en Roumanie, le programme de bourses du REF dans l'enseignement secondaire ⁽¹³⁹⁾ est inclus à l'échelle nationale dans un programme financé par des Fonds structurels gérés par l'Agence nationale pour les Roms et par les ONG roms.

Seule une très petite proportion des Roms parvient à poursuivre sa scolarité jusqu'à l'université, mais certains États membres mènent des politiques durables de soutien des étudiants roms. En Roumanie, **un système de quota universitaire permet de réserver des places pour les étudiants roms** depuis 1993, et, durant l'année scolaire 2005/2006, le nombre a augmenté jusqu'à atteindre environ 400 étudiants ⁽¹⁴⁰⁾. En Hongrie, *Romaversitas* a permis, depuis dix ans, de soutenir des étudiants roms avec des programmes de mentorat et des bourses ⁽¹⁴¹⁾. Le REF fait fonctionner des programmes de bourses universitaires pour les Roms comme le «Roma Memorial University Scholarship Programme» (programme de bourse universitaire pour la mémoire des Roms) et le «Roma Health Scholarship Programme» (programme de bourse pour la santé des Roms) ⁽¹⁴²⁾. Le premier fonctionne depuis 2001 dans dix pays et est financé par un groupe de donateurs comprenant l'OSI et d'autres donateurs privés et gouvernementaux. Concernant ce dernier, les accords signés avec les ministères partenaires en Roumanie ont augmenté sa durabilité, et il pourrait être **recommandé comme une bonne pratique auprès des administrations locales**. Il est prévu d'étendre ce plan à trois autres pays en 2012.

⁽¹³²⁾ Lük e.a. (2005).

⁽¹³³⁾ Les ONG étaient Wide Open School Foundation et Project Schola. Guy et Kovats (2006: 11-13).

⁽¹³⁴⁾ «Les études démontrent clairement qu'en moyenne, les enfants roms passent moins d'années à la maternelle que la majorité des enfants, que certains ne fréquentent jamais la maternelle et que les services fournis sont — dans certains cas — inférieurs» [EUMAP (2007: vol. 1, 205)].

⁽¹³⁵⁾ Save the Children (2001: résumé 51-53).

⁽¹³⁶⁾ Avec un début confirmé au Royaume-Uni, une longueur d'avance aux États-Unis et un programme progressif ailleurs.

⁽¹³⁷⁾ Un rapport du PNUD de 2002 a indiqué que «les enfants de Roms fréquentant les écoles maternelles intégrées ont beaucoup plus de chances de continuer leur éducation que ceux fréquentant les institutions isolées. Les écoles doivent être l'endroit où l'intégration commence» [PNUD (2002: 6)].

⁽¹³⁸⁾ Voir l'évaluation (<http://www.romaeducationfund.org/>).

⁽¹³⁹⁾

⁽¹⁴⁰⁾ Voir <http://www.osce.org/item/459.html>.

⁽¹⁴¹⁾ Voir <http://civiceducationproject.org/legacy/countries/hungary/romaversitas.html>.

⁽¹⁴²⁾ Le premier est mis en œuvre par le Fonds pour l'éducation des Roms, comme le second, mais qui est aussi financé par l'OSI (http://www.romaeducationfund.hu/programs/index.php?RomaEduF_7=70212fb5d4c32767d2c0ad586fb2bfff8).

Conclusions sur les projets d'éducation réussis

Les projets d'éducation réussis se sont concentrés sur les écoles intégrées dès la maternelle, encourageant **une meilleure compréhension et de meilleures relations à l'école** et construisant également une relation de **confiance avec les Roms et les gens du voyage**, augmentant leur motivation et réduisant les abandons. Parmi les éléments les plus efficaces aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, nous pouvons citer **le soutien en faveur des élèves et des familles, le soutien et les activités après l'école et la participation des familles de gens du voyage et des Roms, particulièrement les mères. La formation des enseignants au multiculturalisme est également importante.** Les mesures réussies pour encourager les Roms et les gens du voyage afin de les mener jusqu'au niveau universitaire incluent des **programmes de bourses**, des **systèmes de quota** et un **soutien par le mentorat**. Les parties prenantes telles que les ONG roms, les donateurs privés et de l'UE peuvent aider au financement des frais de scolarité et à subvenir aux dépenses quotidiennes.

5.3. Emploi et formation

Formation pour dynamiser le travail

La formation est vue comme le moyen le plus réaliste d'augmenter l'accès au travail des Roms en âge de travailler sur le marché de l'emploi. Beaucoup de plans d'activation ont été critiqués en raison de la faiblesse de la partie relative aux connaissances et de l'absence de prise en compte de la discrimination ⁽¹⁴³⁾. Le faible niveau des salaires proposés pour les emplois disponibles, parfois même en dessous des minimums sociaux, est un autre facteur de dissuasion des participants ⁽¹⁴⁴⁾.

En 2002, le projet pilote bulgare Phare a visé six quartiers à prédominance rom; le développement de l'infrastructure a été planifié en vue de fournir **un emploi durable par le biais d'une activité indépendante, d'une formation professionnelle ou d'un emploi temporaire** ⁽¹⁴⁵⁾. **Cette large approche, presque holistique**, a également impliqué un partenariat avec des ONG régionales, les parties prenantes municipales et nationales, les entreprises et d'autres organi-

France: validation des compétences

La *validation des acquis de l'expérience* des gens du voyage fournit une formation flexible, adaptée au style de vie et aux besoins spécifiques des gens du voyage et des Roms. Ce projet, une initiative conjointe des autorités et des ONG, mené dans la Gironde a permis de développer une méthode réussie pour valider les compétences que les gens du voyage ont acquises par la transmission familiale et l'expérience, afin de respecter les règlements établis pour les professions qu'ils pratiquent. Les organisateurs du projet, l'Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) et l'Association pour la for-

mation professionnelle des adultes (AFPA) en Aquitaine, ont commencé le projet par un groupe de gens du voyage cherchant à obtenir la validation de leurs connaissances dans l'industrie du bâtiment. Les organisateurs, avec les gens du voyage, ont identifié le diplôme professionnel qui correspondait le mieux aux connaissances des gens du voyage et les qualifications manquantes pour l'acquisition du diplôme. Un programme de formation d'un mois (au lieu du programme de huit ou neuf mois exigés) a été fourni pour enseigner les qualifications manquantes. Le programme pour la formation a été établi avec les gens du voyage pour correspondre à leur emploi du temps, car ils auraient trouvé difficile (en raison de

la nécessité de continuer à travailler) de suivre un programme de formation durant un mois à temps plein. Un groupe de 18 personnes des gens du voyage qui ont suivi le programme de formation a passé l'examen et obtenu un diplôme professionnel. La clé du succès de ce projet a été la volonté de l'AFPA d'ajuster la formule de formation traditionnelle pour tenir compte des besoins spécifiques des gens du voyage. La participation de gens du voyage dans l'élaboration du projet et la mise en œuvre étaient centrales au développement d'une réponse qui a satisfait aussi bien les besoins du groupe prévu que les exigences de certification officielles. Ces éléments ont besoin d'être confirmés dans d'autres situations.

⁽¹⁴³⁾ European Roma Rights Centre (2007).

⁽¹⁴⁴⁾ Banque mondiale (2008), Oravec et Bošelová (2006) et Amalipe (2006).

⁽¹⁴⁵⁾ *L'urbanisation et le développement social des régions avec les populations de minorités prédominantes*, cofondés par l'UE (Phare), le gouvernement bulgare et le PNUD (http://www.undp.bg/uploads/images/943_en.pdf).

sations. La plus grande entreprise de construction de Bulgarie a fourni une formation professionnelle à 1 163 chômeurs de longue durée et offert ensuite un emploi temporaire à 413 stagiaires pour construire l'infrastructure. À la suite de ce projet, des emplois à plein temps ont été fournis à 125 personnes, et 113 emplois supplémentaires ont été créés grâce à des activités indépendantes. Les facteurs importants dans la génération d'emplois durables étaient **le partenariat et l'action sociale de l'entreprise de construction, la direction efficace du projet** par le PNUD **et un réseau de soutien des parties prenantes** incluant des ONG roms et des bureaux du travail. Des liens étroits doivent être établis avec les futurs employeurs pour réussir sa transmissibilité.

Emploi du secteur public

Beaucoup de demandes sont formulées pour que les Roms soient formés aux postes administratifs aussi bien pour leur procurer un emploi que pour réduire la discrimination ⁽¹⁴⁶⁾. Deux projets avec cet objectif ont été menés en Irlande. Les *initiatives spéciales sur l'emploi pour les gens du voyage* de 2005-2006, mises en place par l'autorité nationale de formation et d'emploi (FÁS), ont fourni plus de 50 postes à plein temps au sein des autorités locales et plus de 150 postes de formation dans quatre centres urbains. Le département des finances a lancé un *programme de stage 2006-2007 dans la fonction publique*, à l'attention des gens du voyage, permettant à 20 personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle dans le domaine du travail de bureau. Dans ces deux cas, les stagiaires ont continué d'autres emplois ou une formation supplémentaire, ou sont retournés travailler au sein d'ONG de gens du voyage. La FÁS a évalué le premier programme avec l'objectif de développer une **stratégie nationale de soutien de formation des gens du voyage** ⁽¹⁴⁷⁾, et le second projet a été aussi évalué ⁽¹⁴⁸⁾. Ces initiatives ont démontré que les gens du voyage étaient disposés à se former pour des emplois formels et étaient aptes à satisfaire des besoins d'emploi. Ils ont également prouvé que les agences gouvernementales de soutien travaillant en partenariat avec les ONG des gens du voyage pourraient préparer des bureaux pour accepter des gens du voyage et les former avec succès.

Validation des acquis

Un petit nombre de projets riches en idées intéressantes a cherché à tirer parti des modes existants d'emplois infor-

mels des Roms par la validation, la légalisation et la taxation. La *validation des acquis de l'expérience (VAE) des gens du voyage* ⁽¹⁴⁹⁾ en France soutient les manouches locaux par la validation des connaissances dans le secteur de la construction et la légalisation de leur travail. Un projet de la Fondation Romani Baht en Bulgarie a aidé des Roms à acquérir la reconnaissance formelle, la formation et la validation dans la fabrication de meubles ⁽¹⁵⁰⁾. Ces types de projets dans le domaine de l'emploi sont extrêmement pratiques, car, plutôt que de chercher à en développer de nouvelles, **ils tiennent compte des connaissances existantes**, mais ne sont actuellement pas très répandus. **Ils fournissent un modèle important pour augmenter l'emploi formel des Roms, en prenant en compte la réalité changeante de l'emploi d'un nombre important de ces individus et en maintenant les voies professionnelles choisies pour les professions demandées.** Ces mesures sont vues comme transférables, bien qu'il faille prendre en compte la législation locale, l'aspect politique et le potentiel humain.

Microcrédits

En France, le projet «Microcrédits pour les gens du voyage» mené par une ONG a débuté en 1990 et permis d'aider des gens du voyage à développer des initiatives dans le domaine du commerce ⁽¹⁵¹⁾. Cela a impliqué la nécessité d'**accepter des garanties orales**, formulées par d'autres gens du voyage, et d'**offrir de très petits prêts initiaux qui peuvent être progressivement augmentés.** Ce programme de microcrédit a été réussi en raison **de sa flexibilité et de l'adaptation de ses règles**, et a développé son travail avec les gens du voyage, trouvant ces derniers plus fiables que le client moyen dans le remboursement. Le succès de ce système de prêt a amélioré la viabilité de l'organisation.

Conclusions sur les projets d'emplois réussis

Les initiatives réussies en matière d'emploi transcendent les programmes d'activation insuffisants habituels, exigeant l'existence d'une **agence de mise en œuvre efficace et expérimentée**, un **partenariat avec les futurs employeurs** et une **coopération étroite des parties prenantes**, incluant des ONG et des services chargés de l'emploi. Les **employeurs des secteurs public et privé** peuvent et doivent créer des possibilités de formation et d'emploi avec une volonté politique et une préparation attentive. Une **assistance efficace pour encourager et**

⁽¹⁴⁶⁾ Les mesures hongroises pour augmenter la représentation des Roms dans l'administration publique sont mentionnées dans le chapitre 3.

⁽¹⁴⁷⁾ Voir <http://www.fas.ie/en/Communities/Travellers+Initiative.htm>.

⁽¹⁴⁸⁾ Equality Authority (2009), Positive action for traveller employment (<http://www.equality.ie/index.asp?docID=749>).

⁽¹⁴⁹⁾ Mise en œuvre par l'Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde et l'Association pour la formation professionnelle des adultes en Aquitaine.

⁽¹⁵⁰⁾ *La formation professionnelle, un facteur pour la réalisation économique et sociale des chômeurs roms* (<http://www.fnasat.asso.fr/programmerom/Fiche%20Romani%20Bath%20Foundation%20FR.doc>).

⁽¹⁵¹⁾ Voir [http://compresse.bnpparibas.com/applis/ComPress/ComPress.nsf/viewAllRelCodes/PV0I-5ERL68/\\$FILE/adie_gb.pdf](http://compresse.bnpparibas.com/applis/ComPress/ComPress.nsf/viewAllRelCodes/PV0I-5ERL68/$FILE/adie_gb.pdf).

aider les employeurs à engager des Roms est importante afin de répondre à la discrimination. Beaucoup de Roms et de gens du voyage travaillent à l'extérieur du marché formel du travail et possèdent des connaissances non reconnues. Les **programmes de formation flexibles**, adaptés aux besoins du client, peuvent les compléter en complément de cours supplémentaires et d'une certification des compétences existantes, en favorisant l'accès à de nouvelles possibilités d'emploi. Le potentiel commercial latent peut être réalisé grâce à des plans de microcrédit, opérant sur la base de la confiance.

5.4. Services de santé

Études de santé à grande échelle

En 2006, un projet destiné à la cartographie des conditions de santé des Roms espagnols a été entrepris, en adoptant une **approche d'intégration utilisant la même méthodologie que pour la population générale** (voir le chapitre 3) ⁽¹⁵²⁾. Ce projet a été transféré avec succès dans sept autres États membres où des enquêtes nationales de santé portant sur les Roms ont été réalisées par un projet financé par l'UE, en 2007, dans le cadre du programme de santé publique ⁽¹⁵³⁾. Une étude de santé correspondante relative à la santé de gens du voyage, sur toute l'Irlande, a également été réalisée en 2008, visant à **identifier les besoins de santé** tels qu'ils sont exprimés par les gens du voyage (voir la section 4.2). Les conclusions de l'étude fourniront

un cadre à l'élaboration et à la mise en place de politiques relatives aux gens du voyage.

Mesures de santé préventives

Le ciblage explicite des communautés roms avec des mesures de santé préventives s'est montré comme étant une façon importante de s'attaquer aux problèmes de santé. En Slovaquie, en 2004-2005, un projet a visé l'amélioration de l'alimentation des Roms. D'autres initiatives financées nationalement avaient l'intention de réduire et de contrer les effets des comportements néfastes. Celles-ci ont inclus un programme VIH/sida en Bulgarie ⁽¹⁵⁴⁾ et une initiative de fourniture de médicaments en Irlande ⁽¹⁵⁵⁾. Elles sont **des composantes de campagnes visant un groupe cible plus vaste, mais dans lequel des Roms et des ONG de gens du voyage jouent un rôle actif** ⁽¹⁵⁶⁾. Le développement réussi d'un projet en Bulgarie est dû à des facteurs tels que l'**évaluation** préalable des besoins locaux et des ressources pour choisir des districts adéquats et une **sélection compétitive d'ONG** pour la mise en œuvre des activités. **L'élaboration de réseaux municipaux de différents services a également été importante** pour le partenariat et les recommandations. Les projets incluant une composante d'éducation, particulièrement lorsque **des Roms et des gens du voyage instruisent leur communauté ou d'autres personnes quant aux problèmes de santé, ont de bonnes chances d'avoir un impact durable à long terme** sur les efforts pour améliorer la coopération au niveau local.

Slovaquie: mesures de santé préventives

L'amélioration des habitudes alimentaires pour la protection et le renforcement de la santé de la population rom a été réalisée par l'Institut pour l'éducation et la culture Čnomelj, en partenariat avec d'autres centres de formation permanente en Slovaquie du Sud. Ce projet de santé a inclus 110 familles roms vivant dans 28 colonies roms. Une enquête de la santé et du régime de

Roms, des ateliers, des conférences et d'autres événements éducatifs ont été utilisés pour informer et promouvoir des options d'aliments de bonne santé. L'objectif était d'apprendre aux Roms à produire des aliments de bonne santé et de développer un réseau de partenaires, en aidant à protéger et à améliorer leur santé. Le projet a visé spécifiquement des femmes roms, étant donné qu'elles sont habituellement responsables de la préparation des repas de la famille. Le financement

d'un montant de 27 500 euros est issu du ministère de la santé, conformément à un plan de cofinancement en faveur des programmes pour la protection et l'amélioration de santé. Le projet a été bien reçu par les Roms qui y ont participé activement. Il a été considéré comme réussi en raison de ses objectifs clairs et de la bonne définition du groupe cible ainsi que de la participation active des Roms; aucune évaluation formelle n'a été réalisée pour évaluer son impact.

⁽¹⁵²⁾ Ministère espagnol de la santé et de la politique sociale (2009). Cette étude a été réalisée par la FSG et financée par le ministère de la santé et de la politique sociale.

⁽¹⁵³⁾ Fundación Secretariado Gitano (2009).

⁽¹⁵⁴⁾ Voir http://ec.europa.eu/health/ph_threats/com/aids/docs/ev_20090325_co08_en.pdf.

⁽¹⁵⁵⁾ Voir <http://www.paveepoint.ie/pdf/TSDI-SynopsisPaper.pdf>.

⁽¹⁵⁶⁾ Le précédent est un programme du ministère, tandis que le dernier est financé par l'équipe de la stratégie nationale des médicaments.

Projets de santé complexes

L'établissement d'un réseau de 33 **centres médico-sociaux** est admis comme la pratique la plus réussie pour les Roms en Grèce ⁽¹⁵⁷⁾. Ces centres adoptent une **approche intégrée, multisecteurs**, en ne limitant pas leurs activités aux soins de santé et à la prise de rendez-vous d'hôpital, mais en fournissant aussi la protection sociale et le conseil. Un soutien étendu est offert par le personnel, en incluant un médiateur rom. On considère que les centres médico-sociaux, lorsqu'ils fonctionnent efficacement, sont une pratique très réussie. Ils présentent de **multiples aspects, flexibles et faciles à utiliser**, en fournissant une assistance quotidienne à des Roms, souvent avec une **focalisation sur les femmes et les enfants**. Cette approche intégrée et complexe répond aux problèmes réels des communautés roms vivant dans des camps compacts et peut être transférée ailleurs, en tenant compte des conditions locales du nouvel environnement. Les centres devraient entretenir des **liens plus étroits avec les services traditionnels, et le rôle du médiateur devrait être renforcé** ⁽¹⁵⁸⁾. Des doutes ont été aussi exprimés concernant la durabilité de ces centres qui sont cofinancés à 75 % par le FSE en accord avec le troisième cadre communautaire d'appui (CCA). Le financement correspondant ne semble pas encore avoir été obtenu pour le quatrième plan, ainsi que cela était prévu ⁽¹⁵⁹⁾. Comme dans les autres cas, **il est essentiel que le financement disponible soit utilisé pleinement**.

Conclusions sur les projets réussis en matière de santé

Les projets réussis en matière de santé **ont débuté par l'évaluation des besoins**, en utilisant des méthodologies d'évaluation traditionnelles permettant ainsi une comparabilité maximale et l'élaboration de politiques. Les médiateurs de santé roms **encouragent l'intérêt pour la santé préventive et facilitent l'accès au système traditionnel de soins**. Le ciblage non exclusif des Roms a augmenté localement l'acceptation de projets de santé. Les mesures **ont visé explicitement des femmes roms**, en acquérant leur confiance et en garantissant que la pratique est culturellement pertinente. Les centres médico-sociaux étaient efficaces en partie en raison de **leur approche holistique et leur atmosphère accueillante** et de **leur attention à la non-discrimination**.

5.5. Logement

Mise à disposition de logements convenables pour les gens du voyage

Le nomadisme est en déclin et beaucoup de projets offrent donc maintenant des formes alternatives de logement aux gens du voyage. En France, **les différents plans fournissent un choix flexible d'options** telles que des grands sites, des

Grèce: centres médico-sociaux

Le *centre médical et social de la municipalité de Movri* a été créé par la municipalité de Movri en octobre 2005 pour une période de deux ans, qui a été étendue jusqu'à juin 2009. Le centre médico-social, situé à Sageika, fournit des soins de santé de haute qualité et une protection sociale aux Roms dans les zones avoisinantes, pour environ 160 familles, ou 900 personnes. C'était un projet opérationnel régional de la Grèce occidentale (2000-2006), l'un des 24 programmes de soutien au sein du troisième cadre communautaire

d'appui (2000-2006) pour la Grèce et cofinancé (75 %) par le FSE. Entre octobre 2005 et juin 2009, le financement total était de 457 000 euros. Le but des centres médico-sociaux est de fournir des soins de santé fondamentaux, une assistance sociale et souvent juridique aux Roms pour les aider à intégrer la société grecque. Pour ce faire, une cartographie du groupe cible a été menée afin d'enregistrer les besoins de la population. Par la suite, l'information a été donnée aux Roms concernant des problèmes de santé publique (les activités se rapportant à l'éducation sanitaire) et l'accès aux services de santé publique. L'accès

aux soins médicaux a été aussi facilité en mettant les Roms en contact avec différents programmes sociaux et de bien-être, et en les encourageant à tirer profit au maximum de ces avantages. En outre, le centre a fourni une assistance à des problèmes juridiques et de procédures avec les services publics (délivrance de cartes d'identité, livrets de santé et de sécurité sociale) et a offert des services consultatifs pour l'intégration des familles roms et pour leur donner accès aux programmes de réintégration et d'intégration sociale dans le logement, l'éducation et l'emploi.

⁽¹⁵⁷⁾ La Commission européenne a posté une vidéo du centre de Movri en Grèce méridionale sur son site internet (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=671&langId=en&videoId=381&vI=en>).

⁽¹⁵⁸⁾ Guy (2009: 10, 47).

⁽¹⁵⁹⁾ ECRI (2009: 27) et EURoma sur <http://www.euromanet.eu/facts/gr/30520.html>.

petits sites familiaux, des camps temporaires ou un logement social, comme dans un projet du Bas-Rhin ⁽¹⁶⁰⁾. Ce projet fut réussi car **les gens du voyage ont pu choisir leur propre solution** de logement, en opérant la transition vers un mode de vie plus conforme à leur propre rythme et en participant activement par une contribution financière ou en termes de main-d'œuvre à la construction de maisons ⁽¹⁶¹⁾. Les maisons appartiennent à une association de logements et sont proposées aux gens du voyage **pour des locations à long terme à bas prix** ⁽¹⁶²⁾. La mise à disposition de logements a été établie comme une priorité en Irlande, avec la consultation des gens du voyage pour la conception, mais avec peu d'attention dans le développement de bonnes pratiques en matière d'allocation, la direction et l'entretien, entraînant des problèmes de durabilité ⁽¹⁶³⁾.

Une grande aire d'accueil spécialement conçue a été construite dans ce but en 2002 à Braunau/Inn (Autriche) avec **l'accord de tous les partis politiques** et a diminué avec succès les tensions entre Roms et non-Roms. En Belgique, **deux ONG interviennent en qualité de médiateurs avec les municipalités pour identifier à l'avance** un choix de sites temporaires pour **réduire la concentration de gens du voyage et prévenir des tensions potentielles**. Des dispositions ont été prises afin qu'une personne assure le contact avec la municipalité et que l'infrastructure soit adéquate.

Relogement des habitants de campements

Les habitats plus récents sur les périphéries urbaines posent des problèmes particuliers étant donné que les autorités et les populations locales voient souvent leurs habitants comme des nouveaux venus illégitimes sans ressources. Des municipalités d'Italie, telles que Venise et Pise, ont pris l'initiative du relogement des Sintis et des Roms vivant auparavant dans des caravanes ou des cabanes dans de soi-disant «camps nomades». Faute d'une politique nationale, ces projets financés par la municipalité, avec une approche issue de la base vers le pouvoir décisionnel, **offrent des options de logement** incluant des villages construits dans ce but, des logements d'intégration sociale ou des locations privées avec aide au logement. Les Sintis et les Roms ont été abondamment consultés à Venise et soutenus pour démé-

nager dans les logements sociaux, et une nouvelle zone de logements était destinée à satisfaire les besoins énoncés par les résidents. À Pise, l'éducation et le soutien à l'emploi ont apporté aussi de bons résultats. Cela a également été le cas pour un plan de microcrédit où **des Roms ont coopéré avec un panel de parties prenantes** à chaque stade du projet. **Les responsables politiques locaux ont été impliqués afin d'obtenir un consensus, et des négociations ont été entamées avec les futurs voisins dans le but de construire une relation de confiance**; le financement pour le projet, cependant, s'est épuisé et l'initiative de Pise s'est terminée ⁽¹⁶⁴⁾. La volonté politique était importante à Venise, où le maire a pris position contre les démonstrations hostiles.

Légalisation des camps et amélioration de l'infrastructure

Un nombre important de Roms et de gens du voyage vivent dans des conditions non réglementées, illégales et sans sécurité d'occupation. En Slovénie, plusieurs municipalités ont régularisé des camps, tout d'abord en **réordonnant et en achetant des terrains pour les revendre aux résidents roms** ⁽¹⁶⁵⁾. Cela a permis l'amélioration des infrastructures ⁽¹⁶⁶⁾. Les facteurs contribuant au succès de cette initiative étaient **l'engagement de la municipalité, la participation des parties prenantes locales, y compris des ONG, et une participation active des Roms** par l'intermédiaire d'un conseiller rom ⁽¹⁶⁷⁾.

Approche holistique du logement social

Le problème récurrent de la ségrégation est répandu, mais des initiatives en Espagne ont adopté une **approche de mainstreaming**. Les habitants roms de bidonvilles dans Avilés ont été déplacés dans des logements spécifiques construits dans ce but, dans un endroit éloigné permettant leur resocialisation, et il a été rapidement reconnu que ce mouvement a seulement contribué à augmenter leur exclusion. Par un remarquable changement de politique, **les familles roms ont été consultées, il leur a été attribué des appartements standard** dans la ville et **leurs nouveaux voisins ont été préparés** à leur arrivée. **Les objections ont**

⁽¹⁶⁰⁾ *Les actions pour le logement des nomades sédentaires dans le département du Bas-Rhin*, mis en œuvre par le Conseil général du Bas-Rhin et AVA Housing and Nomadism; *Holweg, un quartier de Forbach a adapté le programme de construction de logements Adoma* (qui est une entité de logements sociaux publique et privée mixte).

⁽¹⁶¹⁾ La construction de maisons est financée par des autorités publiques, des banques et des fondations charitables. Dans quelques pays, par exemple la Slovaquie, cette forme de participation par les bénéficiaires est vue comme problématique.

⁽¹⁶²⁾ Cela doit prévenir la possibilité que le logement social subventionné soit revendu avec profit.

⁽¹⁶³⁾ Dans un projet pilote, un groupe de travail incluant des gens du voyage a développé un modèle basé sur le régime de location standard du Conseil de Dublin. Pavee Point (2008b).

⁽¹⁶⁴⁾ Sconosciuto et Minghi (eds) (2007).

⁽¹⁶⁵⁾ *L'achat de terre aux fins de la légalisation des règlements roms, Kerinov grm*, municipalité de Krško (<http://www.krsko.si/novice.php?id=911>). *Le plan spatial détaillé similaire pour Poganški vrh*, municipalité de Novo Mesto (http://www.novomesto.si/media/objave/priponke/2008/6/Sklep_o_javni_razgrnitvi_Poganski_vrh.pdf).

⁽¹⁶⁶⁾ Des initiatives similaires ont été mises en œuvre en Bulgarie et en Slovaquie.

⁽¹⁶⁷⁾ Toutes les municipalités en Slovénie avec des populations roms ont maintenant un conseiller rom.

été contenues en avançant de nombreux arguments. La municipalité a adopté une **approche holistique** du logement en offrant aux bénéficiaires roms une formation, un soutien éducatif et des soins de santé ⁽¹⁶⁸⁾. Le *programme de logement pour l'intégration sociale*, financé par le gouvernement de Navarre, a visé explicitement des Roms vivant dans des conditions de vie inférieures parmi les bénéficiaires afin de les reloger dans un logement décent parmi la population en général. Comme à Avilés, **un soutien complet a été offert aux bénéficiaires** ⁽¹⁶⁹⁾.

Conclusions sur les programmes de logement réussis

Les programmes réussis de construction de logements **ont démontré une flexibilité et tenu compte des divers besoins** de différents individus afin de permettre l'identification de la meilleure option parmi plusieurs. **La médiation efficace et la négociation** avec les municipalités et les acteurs non roms ont réduit les tensions et la résistance locale à la présence des Roms et des gens du voyage et au projet les concernant. **Le fort soutien politique et financier par les responsables politiques locaux et les autorités** a répondu efficacement à l'opposition locale. Les projets réussis ont régularisé la situation des habitants des camps informels en acquérant les terrains pour les revendre aux résidents roms sur la base de la **volonté de la municipalité** et du **consensus parmi les parties prenantes**. La ségrégation en matière de logement a été contrée avec succès en Espagne par des projets ayant pour but de progressivement intégrer des Roms dans des logements standard, en présence de volonté politique, de consensus, de préparation attentive et de dialogue afin de résister aux oppositions.

5.6. Intégration de l'égalité entre les sexes

Les politiques réussies et les projets s'adressant exclusivement aux femmes roms dans les États membres sont rares. Comme avec la non-discrimination, l'égalité des sexes est un thème intersectoriel, et l'aspect de l'égalité entre les sexes des projets réalisés dans les communautés roms ne doit pas être

sous-estimé. **Les femmes roms jouent un rôle important dans la structure globale de nombreux projets et peuvent même être souvent considérées comme premier groupe cible.** Les domaines thématiques de cette étude où les femmes roms sont les plus importantes proviennent de projets qui se concentrent sur l'emploi, les services de soins et la formation. Cependant, les femmes ont également un rôle important dans les projets d'éducation, particulièrement au niveau préscolaire, où l'implication des mères est essentielle pour l'assistance des enfants roms et leur performance. Ainsi, la majorité des assistants enseignants roms sont des femmes ⁽¹⁷⁰⁾.

Formation pour l'emploi

Beaucoup de projets d'emploi voient une part significative de recrutements de femmes roms malgré les difficultés émanant de la garde des enfants de familles nombreuses et des attitudes traditionnelles. C'est le cas pour *Acceder* et deux projets d'emploi andalous ⁽¹⁷¹⁾. Une majorité de leurs clients sont des femmes, et SUPLA S.L. — dont les clients sont des femmes à 75 % — a noté qu'une focalisation sur les femmes permet d'obtenir un fort potentiel pour un impact durable, car les femmes prennent l'initiative dans la transformation des régions démunies comme force motrice de leurs familles. Quelques initiatives sont spécifiquement focalisées sur les femmes roms, telles qu'un projet de couture italien et une formation informatique belge pour les femmes faisant partie des gens du voyage, mais la plupart accueillent un public mixte dans lequel la part des femmes est importante. Cela inclut la formation professionnelle portugaise dans la couture, la cuisine et d'autres connaissances artisanales et une ONG, le projet EQUAL à Prague, proposant des cours d'anglais et la formation informatique pour les femmes roms ⁽¹⁷²⁾. **Quand ils furent réussis, ces projets ont offert des programmes flexibles adaptés aux besoins des femmes, en incluant dans leur emploi du temps la durée et l'adaptation des nécessités de garde d'enfants.**

Femmes et santé

Dans le domaine de la santé, un rôle principal joué par les femmes est celui de médiateur de santé dans divers

⁽¹⁶⁸⁾ Guy et Kovats (2006).

⁽¹⁶⁹⁾ Fonctionnant depuis 1999, le groupe cible est socialement exclu, mais 40 % des bénéficiaires sont roms. Pour plus d'informations sur ce projet, voir http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Roma-Housing-Case-Study-Spain_en.pdf.

⁽¹⁷⁰⁾ Des informations supplémentaires relatives aux projets soutenus par l'UE visant les femmes roms peuvent être trouvées sur <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=813&langId=fr>.

⁽¹⁷¹⁾ Voir <http://www.gitanos.org/english/Documents/Proyectos08.pdf>.

⁽¹⁷²⁾ Voir <http://www.slovo21.cz/en/index.php?id=equal>.

pays, comme pour le projet d'ONG rom financé par le FSE pour l'éducation sanitaire, surtout des femmes roms, en République tchèque ⁽¹⁷³⁾. Cependant, elles sont aussi spécifiquement visées dans les projets impliquant la santé en matière de fécondité (Bulgarie), le dépistage du cancer du sein (Hongrie), la prévention du VIH/sida (Bulgarie) et la nutrition (Slovénie) ⁽¹⁷⁴⁾. Les projets ayant un impact satisfaisant sur l'égalité des sexes **ont visé explicitement des femmes roms dans des projets de plus grande envergure et ont renforcé leur contribution dans la conception du projet.**

Conclusions sur les projets réussis d'égalité des sexes

Très peu de projets d'inclusion des Roms ont visé exclusivement l'égalité des sexes, bien que beaucoup de projets de plus grande envergure aient eu des résultats importants à cet égard. Le succès est issu de la participation de femmes roms dans la conception du projet. De nombreuses mesures se sont focalisées sur le renforcement des capacités des femmes roms, en offrant des programmes de formation flexibles et adaptés.

⁽¹⁷³⁾ Sastipen — Réduction des inégalités dans le domaine de la santé dans la communauté rom (2005-2006). Voir <http://www.drom.cz/en>.

⁽¹⁷⁴⁾ Voir <http://www.ecip-bg.org/>, <http://www.romadecade.org/470> et http://ec.europa.eu/health/ph_threats/com/aids/docs/ev_20090325_co08_en.pdf, respectivement.



6. Enseignements

L'objet de ce rapport sur les exemples de bonnes pratiques est d'apporter une réponse à trois questions concrètes: «Comment cela marche-t-il?», «Pourquoi cela marche-t-il?» et «Comment peut-on le transférer?». Les réponses à ces questions sont extrêmement complexes. Cette étude n'a pas été en mesure d'identifier des politiques, des programmes ou des projets parfaits concernant l'inclusion des Roms, des gens du voyage et des Sintis, et a constaté le manque total d'activité d'évaluation dans ce domaine. Parallèlement, plusieurs éléments contribuant à la réussite des mesures étudiées sont apparus tout au long de la recherche et mettent en évidence les facteurs fédérateurs à tenir en compte à l'avenir dans l'élaboration de programmes gouvernementaux. **En tenant bien compte des conditions locales et sous réserve d'une évaluation et d'une documentation appropriées, ces éléments, ces idées et ces pratiques peuvent être transférés à d'autres communautés et à d'autres pays.** Les recherches menées pour cette étude ont démontré la validité des principes de base communs pour l'inclusion des Roms, qui devraient être pris en compte lors de la formulation d'initiatives visant à promouvoir l'inclusion des Roms.

Pour être bénéfiques, les politiques, les programmes et les projets **doivent s'inscrire dans le cadre du respect des droits fondamentaux et de la non-discrimination.** Les politiques et les programmes doivent aborder la question de la diversité, en traitant la situation des Roms vivant en situation de précarité *aussi bien que* celle des Roms ne vivant plus dans la pauvreté, mais étant souvent victimes de racisme, de discrimination et d'exclusion, en portant une attention particulière sur les individus — **chaque individu rencontre des problèmes individuels qui requièrent des solutions individuelles.** L'inclusion des Roms est une question importante en matière de droits de l'homme, mais elle constitue également une question politique, une question économique, un facteur de cohésion régionale, et est importante en termes de solidarité sociale.

La réussite des politiques, des programmes et des projets dans ce domaine requiert une **forte volonté politique** aux niveaux national et local en vue de parvenir à **l'inclusion des Roms.**

Le lien entre les politiques, les programmes et les projets doit être clair et précis: l'apprentissage à partir de programmes et de projets antérieurs a parfois permis de donner forme aux politiques successives ainsi qu'à l'attribution de fonds. Dans le même temps, de nombreux projets sont spécialement conçus pour s'adapter à des politiques et à des structures de programmation existantes. Le projet Phare ainsi que d'autres projets financés par l'UE ont fourni des fonds de lancement pour des programmes qui étaient préalablement financés par d'autres sources. Ces types de

liens et d'apprentissages sont essentiels à l'élaboration de mesures plus efficaces en faveur de l'inclusion des Roms.

Une approche intégrée et multisectorielle des politiques est primordiale pour faire face à la multiplicité de facteurs d'exclusion des Roms. Ainsi, par exemple, les politiques, les programmes et les projets abordant des problématiques multiples laissent présager que les Roms sans emploi, soutenus dans leurs démarches pour accéder à un nouveau logement plus coûteux et à un emploi, sont moins susceptibles d'être confrontés à une expulsion en raison d'un loyer inabordable. Par ailleurs, ces conditions de logement améliorées pourraient influencer positivement sur les résultats scolaires de leurs enfants.

Un ciblage explicite mais non exclusif des politiques, des programmes et des projets: une politique nationale d'envergure globale explicitement en faveur de l'inclusion des Roms a placé cette problématique au centre des priorités politiques dans de nombreux pays; cette politique est garantie dans tous les pays de l'UE. L'existence de politiques nationales, de financements spécialisés et de projets soutenus témoigne de l'existence d'une intention politique, qui devrait se poursuivre par le biais de la loi, de financements, de partenariats positifs avec la plupart des parties prenantes, d'une évaluation fiable tenant compte en particulier de la transférabilité, ainsi que de sanctions appropriées en cas d'échec à la mise en œuvre. Les personnes et les gouvernements chargés de la mise en application devraient utiliser la durée de la politique, du programme ou du projet pour tenter d'intégrer les activités bénéficiant d'une aide parmi les responsabilités et les procédures des ministères.

L'intégration efficace des considérations des Roms dans le cadre de mesures plus globales (mainstreaming) est certainement le meilleur moyen d'obtenir des résultats d'ensemble et de susciter l'intérêt de la société. Il est cependant nécessaire de prévoir un certain degré de ciblage dans l'élaboration des politiques globales. Une attention particulière devrait être portée sur les multiples difficultés de certains groupes spécifiques parmi les Roms, comme les femmes, les enfants, les personnes LGBT, les migrants, les handicapés, etc. Le suivi et l'évaluation de l'impact des mesures globales sont conditionnés par le recueil de données.

L'existence d'organismes de coordination effectifs représente une condition nécessaire à la réussite des politiques et des programmes intégrés. L'établissement de mécanismes pour renforcer les liens entre les gouvernements local, régional et national et le renforcement des mesures pour combattre la résistance aux initiatives axées sur l'inclusion des Roms sont tout aussi indispensables; la mise en place de structures et de mécanismes institutionnels adéquats s'impose, tout comme la participation des Roms, à tous les

niveaux afin de renforcer l'opportunité et l'efficacité des programmes.

Autonomisation et participation active des Roms:

une attention particulière devrait être portée sur la représentation directe des Roms dans tous les secteurs, avec un accent mis sur la représentation des femmes, des jeunes, des handicapés et des personnes LGBT roms. En vue de leur contribution dans l'élaboration des politiques, les organisations roms des droits de l'homme devraient être soutenues. Les mesures du gouvernement pour promouvoir l'inclusion des Roms doivent se compléter par des initiatives provenant de la base de la population rom, et les organisations roms devraient pouvoir disposer de sources de financement pour les utiliser selon leurs propres orientations. À cet égard, l'autonomisation des organisations roms revêt une importance particulière pour accéder aux financements et mettre en œuvre des mesures positives, tout en respectant les obligations techniques et financières.

L'obligation juridique d'entreprendre des mesures d'action positive

peut contribuer aux efforts de mise en œuvre des politiques d'inclusion des Roms. La directive relative à l'égalité raciale a posé les fondements afin de faire face à la situation défavorisée des Roms, et certains pays ont en ce sens formulé des politiques et des programmes d'action positifs ciblés, inspirés par le respect des droits de l'homme. L'action positive devrait être une composante intégrale des politiques visant l'inclusion des Roms au sein de l'UE, et les États membres comme les administrations publiques devraient en donner l'exemple dans l'Union européenne.

Politiques, programmes de financement et projets multitermes:

afin d'obtenir un changement systémique, il est nécessaire de prévoir des politiques, des projets et des programmes à plus long terme, visant des périodes de dix à vingt ans. Ceux-ci devraient être conjugués avec des plans d'action à court terme qui permettent de constater rapidement et systématiquement le succès d'une initiative, afin d'établir la confiance et l'engagement durable de toutes les parties intéressées.

Sources de financement multiples: les différentes sources de financement peuvent jouer plusieurs rôles et soutenir des composantes différentes d'interventions nécessaires pour la réussite d'un programme ou d'un projet, y compris la conception innovante, le changement institutionnel, les perspectives à long terme, l'autonomisation des Roms, etc. Une prise en charge au niveau local favorise la pertinence locale des projets conçus pour résoudre des problèmes dans des endroits spécifiques. Un financement régional ou national, associé à un élément de financement local, implique une reconnaissance des niveaux de responsabilité concernant l'inclusion des Roms et peut permettre l'intégration des allocations dans une structure globale. Il pourrait se révéler nécessaire de vérifier les moyens de financement

du gouvernement local afin d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires.

L'UE aussi bien que les autorités de certains États membres imposent une **conditionnalité à l'attribution de financements** à travers plusieurs programmes pour s'assurer que les financements atteignent les populations marginalisées. La conditionnalité peut garantir l'affectation des crédits du financement pour les mesures visant l'inclusion des Roms et vaincre les obstacles de la résistance locale et du manque de volonté politique. Un suivi adéquat se révèle indispensable. La conditionnalité influence également les programmes de financement intégrés pour s'assurer qu'ils atteignent les groupes marginalisés, tels que les Roms, et promeut la participation et le respect des droits de ces groupes.

Les actions du gouvernement local: l'inclusion des Roms ne peut être considérée exclusivement au niveau national.

Il est nécessaire d'établir plusieurs conditions pour garantir que les autorités locales adoptent les efforts de réforme formulés dans les politiques au niveau national, qui comprennent: la consultation et la participation des autorités locales dans les processus d'élaboration des politiques nationales; les partenariats directs entre les autorités locales et nationales à travers le mentorat et d'autres systèmes de partenariats formels; la fourniture de formations et de développements des compétences afférents à la mise en œuvre de programmes; le soutien du travail en réseau et le partage de pratiques et d'expériences avec d'autres localités; la promotion des bons rapports avec les organisations locales de la société civile; le travail de proximité avec les non-Roms locaux et, si nécessaire, leur inclusion en tant que bénéficiaires des programmes afin de promouvoir une approche communautaire vis-à-vis de l'inclusion; l'adoption et l'application de sanctions en cas de non-respect des objectifs d'inclusion de la part des autorités.

La disponibilité de données en fonction de certains facteurs clés, comme l'ethnicité et le genre, renforce l'élaboration de politiques, de programmes et de projets bénéfiques. Les données constituent une base de référence et permettent d'adapter les mesures en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires, elles facilitent le suivi, la documentation et l'évaluation des mesures ciblées ou intégrées et elles permettent la transférabilité des pratiques avérées comme bénéfiques.

Évaluation et diffusion des résultats: il n'existe actuellement que très peu d'évaluations disponibles sur l'impact des politiques, des programmes et des projets, ciblés ou intégrés, concernant l'inclusion des Roms. L'évaluation antérieure et postérieure contribue à la pertinence, à la responsabilité et à la transférabilité des idées.

Intégration de la non-discrimination et de l'égalité hommes/femmes dans les politiques globales: les

initiatives réussies en matière de non-discrimination et d'égalité hommes/femmes concernent essentiellement la base de la société mais profitent également aux populations Roms. Ces initiatives peuvent cibler explicitement les femmes roms et être ensuite adaptées pour rendre compte de leurs circonstances spécifiques en vue de garantir leur participation. La collaboration entre les organismes publics, le secteur privé et les ONG est tout aussi essentielle que la participation active des Roms. Parallèlement, la médiation encourage une meilleure communication entre les Roms, les autorités publiques et les communautés locales et renforce l'accès des Roms aux services publics courants.

Enseignement inclusif de qualité: dès le préscolaire, des mesures positives concernant l'enseignement encouragent la déségrégation et l'amélioration des résultats scolaires, en facilitant une meilleure compréhension et de meilleurs rapports dans les écoles intégrées, ainsi que le renforcement de l'assurance des Roms et des gens du voyage, en renforçant leur motivation et en réduisant l'absentéisme. Il existe des mesures positives pour encourager les Roms et les gens du voyage tout au long de la vie scolaire jusqu'au niveau universitaire, telles que les programmes de bourses d'études, les systèmes de quota et un service de mentorat pour les étudiants et leurs familles.

Augmenter le taux d'emploi: les initiatives positives concernant l'emploi requièrent les services d'une entité efficace et expérimentée pour leur mise en œuvre, des partenariats avec les futurs employeurs publics ou privés et une étroite coopération avec une ou plusieurs des parties prenantes, y compris les ONG et les agences pour l'emploi.

La proximité des employeurs pour les encourager et les aider à embaucher des travailleurs roms est primordiale afin d'enrayer la discrimination. Les programmes de formation flexibles et adaptés pour certifier les compétences peuvent également favoriser l'accès à un emploi formel. Les plans de microcrédits efficaces sont un bon moyen d'optimiser le potentiel commercial.

Améliorer la santé: les projets réussis en matière de santé, adaptés aux besoins des Roms, sont fondés sur l'évaluation des besoins et ont souvent recours à des médiateurs de santé roms pour améliorer les services de santé préventive et leur faciliter l'accès aux services de santé publique et d'assurance. Le ciblage non exclusif a fait progresser l'acceptation locale des projets de santé. Les approches holistiques, une atmosphère accueillante des services de prestation de soins, fondés sur l'égalité de traitement et la non-discrimination sont indispensables, pour améliorer la santé.

Logement adéquat: en tenant compte des différents besoins des individus, les projets concernant le logement fournissent la solution qui convient à chaque individu à partir d'un éventail d'options. Un important soutien financier et politique des responsables politiques locaux et des représentants publics, associé à une médiation et à une négociation efficaces, peut contribuer à réduire les tensions locales et la résistance à l'intégration, ainsi qu'à obtenir de meilleures conditions de logement pour les Roms. Certains projets ont amélioré les conditions de logement en régularisant la situation des habitants de campements informels ou en enrayant la ségrégation en matière de logement et de résidence.

7. Annexe — Références bibliographiques choisies

- Amalipe (2006), *The Roma strategies in Bulgaria in the Eve of EU accession*
(http://amalipe.com/files/file/publications/eng/Roma%20strategies%20in%20Bulgaria_report.pdf).
- Banque mondiale (2008), *Czech Republic: Improving employment chances of the Roma*
(http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64256111&piPK=64256112&theSitePK=40941&menuPK=115635&entityID=000333037_20081105213718&siteName=EXTBOD).
- Banque mondiale, Foundation SPACE, INEKO, The Open Society Institute (2002), *Poverty and welfare of Roma in the Slovak Republic*, World Bank e.a., Bratislava
(<http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/povertyinslovak.pdf>).
- Commission européenne (2006), *The European Social Fund — Investing in people 2007-2013*
(http://ec.europa.eu/employment_social/esf/docs/facts_figures_en.pdf).
- Commission européenne (2008), *Non-discrimination and equal opportunities: A renewed commitment — Community instruments and policies for Roma inclusion*, Commission Staff Working Document accompanying the Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, COM_2008_420_CSWD_27[1].6.08, 2 juillet
(<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=546&langId=en>).
- Conseil de l'Union européenne (2000), «Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique»
(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:FR:HTML>).
- Conseil de l'Union européenne (2008), «Conclusions du Conseil sur l'intégration des Roms», 2914^e session du Conseil des affaires générales, Bruxelles, 8 décembre
(<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/08/359&format=HTML&aged=0&lg=fi&guiLanguage=en>).
- Conseil de l'Union européenne (2009), «Council conclusions on inclusion of the Roma», 2947th Employment, Social Policy, Health and Consumer Affairs Council meeting, «Annex to the annex — Common basic principles on Roma inclusion», 8 juin
(<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2808&langId=en>).
- Corsi, M., Crepaldi, Ch., Samek Lodovici, M., Boccagni, P., et Vasilescu, C. (2009), *Ethnic minority and Roma women in Europe: A case for gender equality?*, Expert group on gender equality, social inclusion, health and long term care, IRS (Istituto per la Ricerca Sociale): Milan/Fondazione Brodolini: Rome, novembre
(<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=492&type=2&furtherPubs=yes>).
- ECRI (2009), *ECRI report on Greece*
(<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Greece/GRC-CbC-IV-2009-031-ENG.pdf>).
- Emigh, R. J., et Szelényi, I. (eds.) (2001), *Poverty, ethnicity and gender in Eastern Europe during the Market Transition*, Greenwood Press, Westport, CT.
- EMS (2004), *From pre-accession to accession: Review of the European Union Phare assistance to Roma minorities*, Thematic Evaluation, Phare support allocated in 1999-2002 and implemented until November 2003
(http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/financial_assistance/phare/revised_minorities_thematic_raw_161204_en.pdf).
- ENAR (2006), *Responding to racism in Finland*
(http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/pdf/Finland_EN.pdf).
- EUMAP (2007), *Equal access to quality education for Roma*, vol. 1
(http://www.soros.org/initiatives/roma/articles_publications/publications/equal_20070329).
- European Roma Rights Centre (2007), *The glass box: Exclusion of Roma from employment*, ERRC, Budapest
(<http://www.errc.org/cikk.php?cikk=2727>).
- Fonds pour l'éducation des Roms (2004), *A background paper prepared for the Donor's Conference*, REF, Paris, 3 décembre
(<http://www.romaeducationfund.hu/documents/RomaEducationFundDonorPaper.doc>).
- Fonds pour l'éducation des Roms (2008), *Annual Report 2007*
(http://www.romaeducationfund.hu/documents/REF_2007_Annual%20Report_Final.pdf).
- FRA (2009a), *Housing conditions of Roma and travellers in the European Union: Comparative report*, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, octobre
(http://fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/2009/pub-cr-roma-housing_en.htm).

- FRA (2009b), *The situation of Roma EU citizens moving to and settling in other EU Member States* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/ROMA-Movement-Comparative-report_en.pdf).
- FRA (2009c), «Données en bref — 1^{er} rapport. Les Roms», *Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS)*, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (http://fra.europa.eu/fraWebsite/eu-midis/eumidis_roma_en.htm).
- Fundación Secretariado Gitano (2009), *Health and the Roma Community, analysis of the situation in Europe: Bulgaria, Czech Republic, Greece, Portugal, Romania, Slovakia, Spain* (http://www.euromanet.eu/upload/85/27/Health_and_the_Roma_Community.pdf).
- Gabal Analysis and Consulting (2006), *Analysis of socially excluded Roma localities in the Czech Republic and absorption capacity of entities involved in this field*, Ministry of Labour and Social Affairs, Prague (http://www.gac.cz/documents/nase_prace_vystupy/GAC_MAPA_Socially_Excluded_Roma_Localities_in_the_CR_en.pdf).
- Guy, W. (2009), *Integrated programme for the social inclusion of Roma — Synthesis report*, Peer Review — Greece (<http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews/2009/integrated-programme-for-the-social-inclusion-of-roma>).
- Guy, W., et Fresno, J. M. (2006), *Municipal programme of shanty towns eradication in Avilés (Asturias) — Synthesis report*, Peer Review — Spain (http://www.peer-review-social-inclusion.net/peer-reviews/2006/social-integration-of-roma-people-municipal-programme-of-shanty-towns-eradication-in-aviles/synthesis-report_en).
- Guy, W., et Kovats, M. (2006), *EU-funded Roma programmes: Lessons from Hungary, Slovakia and the Czech Republic*, Minority Rights Group International, Londres (<http://www.minorityrights.org/905/briefing-papers/eufunded-roma-programmes-lessons-from-hungary-slovakia-and-the-czech-republic.html>).
- Lük, A. N., Brejc, M., et Vonta, T. (2005), *Integration of Roma children into mainstream education in Slovenia*, Roma Education Initiative, Ljubljana (<http://www.osi.hu/esp/rei/Documents/Slovenia%20REI%20Evaluation%20report%202005%20Final.pdf>).
- Médiateur suédois pour l'égalité (2004), *Discrimination against Romanies in Sweden*, Médiateur suédois contre les discriminations ethniques, Stockholm (<http://www.do.se/Documents/Material/Gamla%20ombudsm%C3%A4nnens%20material/romarapporteng05.pdf>).
- Ministère espagnol de la santé et de la politique sociale (2009), *Hacia la Equidad en Salud: Estudio comparativo de las Encuestas Nacionales de Salud a población gitana y población general de España, 2006* (<http://www.msc.es/profesionales/saludPublica/prevPromocion/promocion/desigualdadSalud/comuGitana.htm#estudioEPG>).
- NCCRI Synergy Project (2006), *Report of the North South Roundtable on Traveller Accommodation* (<http://www.nccri.ie/pdf/NS-TravellerAcc.pdf>).
- OIM (2006), *Roma survivors*, International Organisation for Migration, OIM, Genève (http://www.swissbankclaims.com/Documents/DOC_74.2_hsp_2_1.pdf).
- Oravec, L., et Bošelová, Z. (2006), «Activation policy in Slovakia: Another failing experiment?» *Roma Rights Quarterly*, n° 1, ERRC, Budapest (<http://www.errc.org/cikk.php?cikk=2537>).
- OSCE (anciennement CSCE) (1993), *Roma (Gypsies) in the CSCE Region*, report of the High Commissioner on National Minorities, CSCE, Prague, 14 septembre (http://www.osce.org/documents/hcnm/1993/09/3473_en.pdf).
- OSCE (2000), *Report and recommendations on the situation of Roma and Sinti in the OSCE area*, report of the High Commissioner on National Minorities, OSCE, Varsovie (http://www.osce.org/hcnm/item_11_31626.html).
- OSCE (2003), *Action plan on improving the situation of Roma and Sinti within the OSCE area*, Decision No. 3/03 (MC. DEC/3/03), OSCE, Maastricht, 1^{er} et 2 décembre (http://www.osce.org/documents/odihr/2003/11/1751_en.pdf).
- OSCE (2008), *Implementation of the action plan on improving the situation of Roma and Sinti within the OSCE area*, OSCE/ODIHR, Varsovie, 24 septembre (http://www.osce.org/odihr/item_11_33130.html).

- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2004), «Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE» (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:158:0077:0123:FR:PDF>).
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2006), «Décision n° 1672/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – Progress» (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:315:0001:0008:FR:PDF>).
- Pavee Point (2005), *A review of travellers' health using primary care as a model of good practice*, Pavee Point, Dublin.
- Pavee Point (2008a), *Our Geels — All Ireland Traveller Health Study*, Pavee Point, Dublin (<http://pavee.ie/ourgeels/>).
- Pavee Point (2008b), *Dublin City Council Scheme of letting priorities for traveller accommodation*, Pavee Point, Dublin.
- PNUD (2002), *The Roma in Central and Eastern Europe: Avoiding the dependency trap*, UNDP/ILO Regional Human Development Report, UNDP, Bratislava (<http://europeandcis.undp.org/home/show/62BBCD48-F203-1EE9-BC5BD7359460A968>).
- Ringold, D., Orenstein, M. A., et Wilkens, E. (2003), *Roma in an expanding Europe: Breaking the poverty cycle*, The World Bank, Washington DC (http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/roma_in_expanding_europe.pdf).
- Save the Children (2001), *Denied a future? The right to education of Roma/Gypsy and traveller children in Europe* (http://www.savethechildren.org.uk/en/54_2317.htm).
- Sconosciuto, A., et Minghi, A. (eds) (2007), *Le Città Sottili — Programma della Città di Pisa con la comunità rom del territorio — Sintesi del Programma 2002-2007*, Società della Salute Zona Pisana, Comune di Pisa, Azienda USL 5 — Pisa, juin (http://www.anci.it/Contenuti/Allegati/presentazione_citta_sottili_2007.doc).
- Surdu, M., et Szira, J. (2009), *Analysis of the impact of affirmative action for Roma in high schools, vocational schools and universities*, Working Paper No. 3, Roma Education Fund, The Gallup Organisation Romania, REF, Budapest (http://www.romadecade.org/analysis_of_the_impact_of_affirmative_actions_for_roma_2009).
- Teller, N. (2006), *Interim evaluation report of the Housing and Social Integration Program (HSIP) in Hungary: A learning analysis of first outputs and results* (http://www.romaweb.hu/doc/kormanyzat/telep/telprotelepek/RomaHousingJointEvaluation_2006_Hungary_final.pdf).
- UNHCHR (2000), *General Recommendation No. 27: Discrimination against Roma*, Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD), Office of the UN High Commissioner for Human Rights, UNHCHR, Genève, 16 août (<http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/%28Symbol%29/11f3d6d130ab8e09c125694a0054932b?Opendocument>).
- Vašečka, I. (2000), «Profile and situation of asylum seekers and potential migrants into EU Member States from the Slovak Republic», dans Vašečka, M., Džambazovič, R., Repová, I., Vašečka, I., et Pišútová, K., *Social and Economic Situation of Potential Asylum Seekers from the Slovak Republic*, IOM, Bratislava.
- Winkler, B. (2007), «Equal opportunity in education: Eliminating discrimination against Roma», *UN Chronicle — The Solidarity of Peoples*, Issue 2007 (http://www.un.org/wcm/content/site/chronicle/cache/bypass/lang/en/home/archive/issues2007/thesolidarityofpeoples/equalopportunityineducation?ctnscroll_articleContainerList=1_0&ctnlistpagination_articleContainerList=true).

Commission européenne

Améliorer les outils pour l'inclusion sociale et la non-discrimination des Roms dans l'UE – Rapport

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2011 – 57 p. – 21×29,7 cm

ISBN 978-92-79-17712-5

doi10.2767/97614

En Europe, les Roms sont encore victimes de discrimination et d'exclusion. Ils sont par conséquent très exposés à la pauvreté et au chômage. Il incombe aussi bien aux institutions européennes qu'aux États membres de remédier à cette situation et d'utiliser pour ce faire tous les instruments dont ils disposent. Le rapport sur l'amélioration des outils pour l'inclusion sociale et contre la discrimination des Roms dans l'UE, rédigé par le Centre européen des droits des Roms et le Fonds pour l'éducation des Roms, examine les pratiques et les actions des États membres de l'UE qui ont contribué à l'intégration des Roms. Un résumé en ligne (ISBN 978-92-79-17646-3) du rapport est également disponible. Le rapport commence par décrire le contexte politique général et présente ensuite les conditions qui favorisent une mise en œuvre efficace de telles pratiques. Le rapport analyse différentes options de financement pour les projets visant à soutenir les Roms et s'appuie sur des exemples d'autres États membres, en vue d'identifier des facteurs clés de réussite. Enfin, il examine des modèles de projet qui ont porté leurs fruits et transférables dans d'autres contextes et conclut en passant en revue les enseignements tirés de cette analyse.

Cette publication est disponible en version imprimée en allemand, en anglais et en français.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site <http://ec.europa.eu> ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

Les **publications** de la direction générale de l'emploi,
des affaires sociales et de l'égalité des chances vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger ou vous abonner gratuitement:
<http://ec.europa.eu/social/publications>

Vous pouvez également vous abonner gratuitement au bulletin d'information
électronique *L'Europe sociale* de la Commission européenne:
<http://ec.europa.eu/social/e-newsletter>

<http://ec.europa.eu/social>



www.facebook.com/socialeurope



Office des publications

ISBN 978-92-79-17712-5



9 789279 177125